This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Bought with the income of
THE KELLER FUND

Bequeathed in Memory of
JASPER NEWTON KELLER
BETTY SCOTT HENSHAW KELLER
MARIAN MANDELL KELLER
RALPH HENSHAW KELLER
CARL TILDEN KELLER

VE RI TAS

PRÉCIS HISTORIQUE

DU PARTAGE

DE LA POLOGNE.

MARSEILLE,

TYPOGRAPHIE DE FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,

Rue Canebière, n° 19.

PRÉCIS HISTORIQUE
DU PARTAGE
DE
LA POLOGNE,

PAR M. BROUGHAM;

Traduit de l'Anglais,

AVEC UNE INTRODUCTION ET UN APPENDICE,

PAR A. CLAPIER.

A MARSEILLE,
CHEZ M. FEISSAT AINÉ, ÉDITEUR.

A PARIS,
CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1831.

Slav 5610.21

Keller

Marseille, 16 Janvier 1831.

Le morceau que je publie aujourd'hui parut, il y a cinq ou six ans, dans la Revue d'Édimbourg. Frappé de la hauteur de vues qu'il renferme et de la noblesse de sentimens dont il est empreint, je le traduisis. Le moment alors n'était pas favorable, et j'en différai l'impression.

Depuis, éloigné de Paris, occupé tout entier des soins d'une profession qui me laisse peu de loisirs, j'avais à peu près oublié mon manuscrit. Les événemens qui viennent d'éclater en Pologne m'ont fait penser qu'en ce moment la publication pourrait n'en être pas sans intérêt.

Quoique l'article de la Revue d'Édimbourg ne soit pas signé, les renseignemens que j'ai recueillis sur son auteur m'ont paru assez certains pour pouvoir l'attribuer au célèbre M. Brougham.

Au moment où la traduction est mise sous presse, je n'ai pas l'original sous les yeux. Si quelques inexactitudes s'y sont glissées, ce que je ne crois pas, on ne refusera pas sans doute de tenir compte des difficultés qu'on éprouve, loin de la capitale, à se procurer de bons documens.

J'ai joint à l'ouvrage principal une Introduction et un Appendice que j'ai cru nécessaires pour faire comprendre la situation présente des choses et l'état actuel de la question polonaise. L'entraînement des circonstances n'a pas permis de donner à ces deux esquisses toute la perfection désirable: il faut les juger sans trop de rigueur.

Imprimer un livre en province n'est pas, on le sait, une spéculation ; en publiant celui-ci, j'ai

eu en vue deux choses : réveiller l'indignation publique contre un acte qui a porté au plus haut degré la violation de tous les principes de morale et de justice, et témoigner à la Nation Polonaise qu'il n'est aucune partie de la France dans laquelle leur noble cause n'inspire la plus vive sympathie.

CLAPIER.

INTRODUCTION.

Il est difficile de décrire avec exactitude l'étendue de la Pologne; ses limites variables ont suivi la fortune de ses armes; touchant dans ses temps prospères, de l'Oder à la Dwina, de la Baltique à la Mer Noire; resserrée, dans ses jours moins heureux, entre la Vistule et le Niémen, elle a fini par voir son territoire morcelé pièce à pièce et réduit à rien.

La Pologne, dans sa plus grande étendue, avec le duché de Lithuanie, la Prusse Royale, la Russie Rouge, la Kourlande et la Livonie, était bornée au nord-ouest par la Baltique, au nord et à l'est par la Dwina et le Dnieper, au sud par les pos-

sessions ottomanes et la masse majestueuse des monts Krapach (1).

Cette vaste contrée subit, comme le reste de l'Europe, l'invasion des hordes conquérantes au déclin de l'Empire Romain.

On a donné le nom de race Indo-Germaine à l'ensemble des peuples qui couvrirent le vaste espace étendu depuis l'Elbe, la Mer Baltique, jusqu'aux monts de Bélus et de Candahar.

Cette race se divise en trois souches : les Teutons ou Goths et Germains, les Slaves et les Sarmatomèdes. C'est la souche Slave qui s'établit en Pologne.

Les documens historiques les plus anciens nous la montrent établie sur les bords du Danube et de la Mer Adriatique, s'étendant en Hongrie, suivant le cours de la Vistule et du Niémen, et se répandant ainsi en Pologne, en Lithuanie et en Russie (2).

La souche slave renfermait une foule de tribus différentes que divisèrent long-temps de vieilles inimitiés. La Pologne (en langue nationale *Polacy* ou champ des Lakes), s'appela ainsi des Lakites qui s'établirent au centre de cette contrée. La Russie prit son nom des Roxolans ou Ruthènes qui dominaient de la Vistule jusque vers la Mer Caspienne ; les Steppes de la Lithuanie furent envahis par les hordes de Letons et des Driweres, peuplades farouches et qui repoussèrent long-temps toute civilisation. Cette diversité d'origine explique

les longues résistances qu'éprouva la réunion de ces populations voisines (3).

L'histoire de Pologne, jusqu'au moment du partage, se divise en quatre grandes époques marquées par autant de dynasties. La dynastie de Lecko, celle des Piast, celle des Jagellons, et l'époque des royautés électives.

On a tenté d'assigner à chacune d'elles un caractère spécial : la première époque a été celle des conquêtes ; la dynastie des Piast, celle de la monarchie aristocratique ; la dynastie des Jagellons, celle de la monarchie tempérée; avec la royauté élective commence l'époque de la monarchie en décadence.

Les données historiques se prêtent mal à la symétrie de cette classification. Ce n'est pas à la première époque que se bornent les conquêtes de la Pologne ; son histoire offre une longue alternative de guerres heureuses et de revers ; celles des premiers temps furent moins des conquêtes que des incursions sans permanence et sans stabilité ; c'était les dernières oscillations du grand mouvement qui renouvela la face de l'Europe. L'esprit aristocratique ne fut pas non plus exclusif à la dynastie des Piast ; il se fait sentir dans tout le cours de l'histoire polonaise ; son influence préside à toutes les destinées de cette contrée, et c'est son exagération qui a précipité sa ruine.

La dynastie de Lecko se présente avec tous les caractères d'une époque fabuleuse ; ce nom paraît être moins celui d'une famille que de la nation entière.

Ce n'est qu'au dixième siècle, lorsque la Religion Chrétienne pénètre en Pologne, que ses annales acquièrent quelque certitude, à cette époque commence la dynastie des Piast.

On a demandé pourquoi la féodalité qui couvrait alors toute l'Europe ne s'établit pas en Pologne? Pour comprendre ce fait important, il faut consulter les circonstances au milieu desquelles se développèrent les divers gouvernemens européens.

Quand les nations barbares pénétrèrent au Midi de l'Europe, ils y rencontrèrent non des champs déserts, mais une population déjà civilisée, des villes avec leurs institutions municipales et un clergé influent.

Cet élément de la société nouvelle offrit aux rois un point d'appui pour asseoir leur autorité, et un auxiliaire pour combattre les prétentions des grands. Aussi, dès l'origine, nous voyons en France les rois protéger les communes pour les opposer aux seigneurs, jusqu'à ce qu'enfin l'aristocratie abattue eût fait place à la monarchie absolue, qui tomba à son tour devant le pouvoir populaire.

En Angleterre les choses allèrent différemment : la féodalité y fut importée toute faite par Guillaume-le-Conquérant. Pour s'y soustraire, l'aristocratie fit alliance avec la classe moyenne; en défendant ses priviléges, elle fut par là contrainte de stipuler les franchises populaires, et de cet accord est né le régime constitutionnel, combinaison admirable,

que l'Europe entière s'est depuis proposée pour modèle, mais qu'aucune nation ne pourra complètement reproduire, parce que les élémens ne s'en trouvent nulle part.

En Pologne la race conquérante ne rencontra pas sur le sol une population assez forte et assez civilisée pour composer cet élément modérateur. L'aristocratie luttant corps à corps avec la royauté, finit par la renverser et dominer sans rivale; mais comme tout pouvoir qui n'est tempéré par rien se dépraye, elle périt bientôt elle-même par ses propres excès.

Cette pensée résume toute l'histoire de Pologne. Ses annales présentent une alternative constante de tentatives de la part de ses grands rois pour créer cette classe moyenne dont ils sentaient le besoin, et d'efforts de la part de l'aristocratie pour détruire, sous les rois faibles, ces semences de civilisation.

Les guerres que la Pologne eut à soutenir à l'origine, retardèrent quelque temps les développemens de ce principe funeste; le besoin de la défense réprimait l'insubordination des grands, et les succès militaires donnaient aux rois de l'autorité.

A la tête de la dynastie des Piast on distingue Boleslas dit Chrobry ou le Brave; on peut le considérer comme le vrai fondateur du royaume de Pologne; il la fit respecter au dehors par ses victoires, et lui donna ses premières institutions. Ce fut lui qui la divisa en districts, c'est le premier élément d'un gouvernement régulier, c'est ce qui signale le passage de la vie nomade à la vie agricole.

La puissance du clergé ne tarda pas à se manifester dans ce pays nouvellement converti à la foi chrétienne. Boleslas II, frappé d'anathème par le Saint Siége, pour avoir tué l'Évêque de Cracovie, fut contraint d'abandonner ses États.

L'influence des Seigneurs se fit sentir pour la première fois dans l'élection de Boleslas IV, qui reçut la couronne de leurs mains; elle s'accrut sous Casimir II : un sénat fut formé, et le Roi ne put plus, sans son avis, ni déclarer une guerre, ni établir une loi (4).

Les temps qui suivirent furent marqués par deux grands événemens, l'introduction de l'Ordre Teutonique et les incursions des Tartares. La Pologne commença dès-lors à mériter son titre de Boulevard de la Chrétienté. Les guerres qui en résultèrent eurent deux conséquences funestes : la première, d'anéantir toutes les semences de civilisation, et de disperser les premiers élémens de cette classe moyenne qui ne pouvait croître et prospérer qu'à l'ombre de la paix; la seconde, de donner à la noblesse une importance nouvelle, en rendant ses secours indispensables et ses réunions plus fréquentes.

La Pologne trouva dans le génie de quelques-uns de ses rois, un remède à ces maux; divisée entre les enfans de Boleslas III, elle retrouva son unité sous Wladislas Lokietek : ce prince jeta les fondemens de la prospérité dont elle jouit quelque temps; il abaissa l'autorité des grands en appelant

toute la noblesse à participer à leurs prérogatives. Il convoqua en 1331 la première diète législative qui ait eu lieu.

Casimir son fils fut aussi grand roi que son père; les classes inférieures trouvèrent en lui un protecteur zélé, les paysans furent garantis de l'insolence des seigneurs; les villes reçurent des institutions municipales, et Cracovie s'enrichit d'une université : des immunités, et une entière liberté de culte invitèrent les étrangers et surtout les juifs à venir habiter un pays que de longues guerres avaient dépeuplé.

Les hasards des règnes suivans détruisirent l'œuvre commencée par Casimir. Ce grand Roi et trois de ses successeurs moururent sans enfans. La noblesse polonaise, appelée quatre fois à disposer de la couronne, profita de ces événemens pour accroître sa puissance (5).

La dynastie des Jagellons arriva au trône de Pologne par le mariage du premier d'entre eux avec Edwige, fille de Casimir. Le fait dominant de cette époque est le réunion de la Lithuanie à la Pologne, réunion à laquelle de vieilles antipathies nationales opposèrent de longues résistances.

La nécessité de se concilier ses nouveaux sujets arracha à Jagellon de larges concessions; les classes inférieures furent délaissées par lui, tandis que la noblesse acquérait de nouveaux priviléges. Ce fut dans la diète convoquée pour assurer la couronne à son fils, que fut rendue la loi qui garantissait à la noblesse de n'être jamais arrêtée avant d'avoir été

déclarée coupable, *neminem captivabimus nisi jure victum aut in crimine deprehensum*, loi d'impunité et dont elle n'abusa que trop souvent.

La faiblesse des successeurs de Jagellon donna un nouvel accroissement au pouvoir de l'aristocratie; aucune des prérogatives royales ne put plus être exercée sans l'avis du sénat; bientôt après, une institution nouvelle vint porter un plus rude coup à son autorité.

Le corps de la noblesse trop nombreux, toujours occupé à la guerre, ne pouvait que difficilement se réunir pour former les diètes; il lui fallut de toute nécessité déléguer ses pouvoirs; de là naquirent les diètes représentatives : elles furent instituées en 1468. Deux députés de chaque district, appelés *Nuncii Terrestres*, y furent appelés; mais leurs commettans, jaloux à l'excès de leurs prérogatives, les lièrent par des instructions positives dont il ne leur était pas permis de s'écarter; de là ce *liberum veto* qui, plus tard, arrêta toutes les délibérations (6).

De cette époque date la véritable suprématie de l'aristocratie polonaise; jusqu'alors sa puissance trop divisée se paralysait elle-même; concentrée dans un corps puissant, elle acquit une force irrésistible.

Son premier soin fut de détruire les institutions que la royauté avait accordées aux classes inférieures pour les protéger. Les garanties concédées aux paysans par le grand Ca-

simir furent abolies en 1496. La propriété des terres et l'accès aux charges publiques leur furent interdits.

En même temps toutes les prérogatives royales passèrent à la noblesse; le droit de guerre et de paix lui fut conféré à la diète de Nieszava en 1454; elle conquit le pouvoir judiciaire sous Jean Albert, le Roi n'eut plus que le droit de désigner les juges sur quatre candidats présentés. Enfin, le pouvoir législatif, dernier fleuron de la couronne, lui fut arraché sous Alexandre, ce Roi promit en 1505 de n'instituer aucune loi sans le consentement de son conseil et des nonces territoriaux.

Cet ordre de choses ne s'établit pas cependant sans de vives oppositions; en Lithuanie, les grands repoussèrent long-temps une innovation qui plaçait toute la petite noblesse à leur niveau; de là, les difficultés qui retardèrent sa réunion à la Pologne.

Ce ne fut que sous les deux Sigismond que cette réunion fut consommée, encore la fusion ne fut-elle pas complète; il n'y eut pour les deux peuples qu'une diète, mais l'administration des deux États demeura toujours séparée.

Ce fut aussi sous ce règne qu'eut lieu la première insurrection, connue sous le nom de Confédération, dont la légalité fut consacrée en 1609 par une loi formelle.

Parvenue à ce point, la souveraineté de la noblesse ne rencontrait plus d'obstacles, le droit d'élection en était une con-

séquence ; elle l'exerça sans contrôle, lorsque la mort d'Auguste, en 1572, eut éteint la race des Jagellons. Toute la noblesse fut réunie en 1573 dans une diète générale, dite d'élection ; c'est alors que furent établis ces célèbres *pacta conventa*, fondement du droit public de la Pologne, et qui formaient la condition de cette couronne octroyée (7). Dès ce moment commence la décadence de la Pologne.

Henri, duc d'Anjou, premier Roi élu, régna peu.

Batory, son successeur, s'illustra par des conquêtes et la fermeté de son caractère.

Sous Sigismond III, le premier roi de la dynastie des Wa$a, eurent lieu, premiers symptômes de dissolution, les persécutions religieuses. C'était la suite nécessaire de l'introduction récente des Jésuites dans le royaume.

Le mariage de ce Roi avec une archiduchesse d'Autriche, donna à cette puissance une influence qu'elle cherchait depuis quelque temps à exercer dans les affaires de la Pologne, influence qui marcha toujours croissant sous les règnes qui suivirent, et fut un nouvel élément de ruine introduit dans son sein.

Cependant les fers de la servitude s'appesantissaient de plus en plus sur les paysans ; la petite noblesse, au lieu de former un tiers état qui manquait au pays, peuplait les petites cours des grands, qui la nourrissaient pour avoir de quoi menacer la couronne et intriguer dans les assemblées publiques. De

là, ces rivalités des maisons puissantes que chaque élection de roi rendait plus ardentes; les querelles des Paç et des Sapieha, combattus à leur tour par les Brzostowski, remplirent tout le règne de Sobieski, et rendirent inutiles pour la Pologne les brillantes victoires de ce Roi. Ces troubles intestins affaiblissaient le pays, en l'exposant à de continuels ravages, et présentaient un champ toujours ouvert aux intrigues secrètes et aux entreprises ouvertes de ses ambitieux voisins, qui trouvaient dans la république un parti toujours prêt à les appuyer.

L'influence russe commença à se faire sentir sous Auguste II, que Pierre Ier soutint contre Charles XII son redoutable rival. La bataille de Pultava le replaça sur le trône, mais la noblesse polonaise fut obligée de se confédérer pour chasser les troupes moscovites du territoire.

Les deux règnes de Stanislas Lekczinsky et d'Auguste III ne présentent qu'une suite d'intrigues, causées par des factions étrangères : c'était pour la Pologne comme un apprentissage de la servitude qui lui était réservée. Le désordre était devenu tellement une habitude pour elle, qu'il passa en proverbe que la Pologne n'existait que par l'anarchie. *Polonia confusione regitur.*

Telle était la situation de la Pologne lorsque fut conçu le déplorable projet de partage. Cet événement ne fut pas pour elle un coup de hasard, les causes en remontent bien avant dans son histoire; la principale est l'influence excessive, usur-

pée par son aristocratie. Il est dans la nature de toute puissance de n'être bien exercée, et par conséquent durable, qu'autant qu'elle est modérée; dès le moment où l'un des pouvoirs politiques domine, monarchique, aristocratique ou despotique, l'alternative est inévitable, il y a anarchie ou despotisme.

Les Rois qui se partagèrent la Pologne le savaient bien; pour atteindre leur but, ils n'eurent qu'une chose à faire, prévenir toute réforme et maintenir dans la constitution polonaise cet élément de destruction qui depuis long-temps avait préparé sa ruine. Politique immorale qui ajoute à l'odieux du résultat toute l'infamie du moyen employé.

Mais l'œuvre de l'iniquité ne saurait être éternelle : malgré son démembrement, la Pologne vit encore comme nation, unie par les mêmes souvenirs, la même langue et les mêmes affections; les membres dispersés de ce corps mutilé semblent se réunir, animés d'une vie nouvelle. En ces circonstances il n'est pas sans utilité de reproduire le tableau de son démembrement, de rappeler la perfidie de ses ennemis et le noble courage de ses enfans. Ce sera pour eux à la fois et un enseignement utile, et un aiguillon nouveau pour leur dévouement; ce sera pour la France un motif puissant de sympathie envers une nation que sa constance et ses malheurs ont rendue si digne d'intérêt.

PRÉCIS HISTORIQUE

DU PARTAGE

DE LA POLOGNE.

CHAPITRE Ier.

Aperçu général de la Pologne. — Sa Situation. — Son importance diplomatique. — Caractère de ses habitans.

Un demi-siècle s'est à peine écoulé depuis l'époque où la Pologne tenait encore un rang considérable parmi les États de l'Europe. Ses moyens de richesse et de force n'étaient inférieurs à ceux d'au-

cune puissance du second ordre. Son territoire excédait en étendue celui de la France, et sa population, évaluée à 15 millions d'habitans, surpassait probablement celle des Iles Britanniques et de la Péninsule Espagnole. Son climat n'avait rien de malsain ni de défavorable au travail; la fertilité du sol élevait ses produits au-dessus de sa consommation; une grande partie de ses terres, restée inculte, présentait un vaste champ aux entreprises agricoles, en même temps que de grandes rivières offraient un moyen facile d'ouvrir une navigation intérieure de la Baltique à la Méditerranée.

A tous ces avantages naturels, ajoutez que la Pologne trouvait dans son histoire et dans sa situation une foule de ces circonstances qui rendent un peuple amoureux et fier de son pays, et nourrissent en lui cet esprit national, le plus sûr instrument de défense ou d'agrandissement.

Jusqu'au milieu du 17e siècle, la Pologne a été la puissance prépondérante dans le nord; à l'orient elle servait, avec la Hongrie et les flottes vénitiennes, de boulevart à la Chrétienté contre les Turcs,

tyrans de la Grèce; au nord, elle demeura longtemps l'unique barrière contre les Barbares de la Moscovie, après qu'ils eurent secoué le joug des Tartares (1).

Une nation ainsi placée à l'avant-garde de la civilisation devint forcément belliqueuse. Elle acquit dans les armes toute la célébrité qu'on pouvait obtenir avant que la guerre fût devenue un art. Les guerres des Polonais, irrégulières, aventureuses, pleines de ces traits brillans qui éclatent dans les attaques d'homme à homme, dirigées non par les intrigues des cabinets, mais par une sorte de sentiment chevaleresque qui animait toute la nation, mêlées de vicissitudes extraordinaires, poursuivies contre des ennemis barbares, au milieu d'un pays sauvage et lointain, devaient nécessairement laisser une impression profonde dans les souvenirs de ce peuple, et inspirer à chaque homme le plus vif intérêt pour la gloire et les périls de son pays.

Tout ce qui tend à créer une plus grande ressemblance entre les membres d'une association ou

à les mieux séparer de leurs voisins, resserre ordinairement les liens de leur attachement mutuel. Les Polonais étaient les seuls représentans des races Sarmates (2) dans l'assemblée des nations civilisées; ils avaient une langue et une littérature nationales, motif puissant d'orgueil et de sympathie: les écrits de leurs savans ne concoururent pas médiocrement aux progrès des lumières, et prirent rang parmi les études classiques qui composaient alors la littérature de l'Europe.

Mais ce qui contribuait surtout à nourrir dans leurs ames un ardent amour de la patrie, c'était ses institutions et ses vieilles coutumes; peut-être ces mêmes vices de leur gouvernement qui précipitèrent sa chute, ces dangereux priviléges et cette tumultueuse indépendance qui les plaçaient autant au-dessus des esclaves d'une monarchie absolue, qu'ils étaient au-dessous d'un peuple qui a reçu de ses pères l'héritage d'une liberté fondée sur la morale et sur la loi.

Une circonstance remarquable les distinguait autrefois; ils auraient pu justement s'en enorgueillir,

s'ils n'y eussent renoncé alors qu'ils auraient dû se montrer plus éclairés. Les premiers ils donnèrent, peu après la réforme, l'exemple de la véritable tolérance religieuse qui admet indistinctement tous les cultes aux priviléges, aux charges et aux dignités de l'État (3). Depuis près d'un siècle la Pologne offrait un sûr asile aux diverses sectes des Anabaptistes et des Unitériens, exclues de partout; la nation Juive elle-même, proscrite dans tout l'univers, trouvait sur cette terre hospitalière une seconde patrie et une équitable protection pour ses établissemens de science et de religion.

Un corps de petite noblesse, composé d'environ un demi-million d'hommes, vivant dans la plus parfaite égalité malgré les plus grandes différences de fortune, composait autrefois la puissance législative et militaire, ou plutôt l'État tout entier; on l'accusait (justement peut-être) d'ostentation, de dissipation et de cette légèreté qui caractérise en général tous les maîtres d'esclaves; mais l'ambition donnait à leurs ames de l'élévation et de la grandeur, ils avaient la dignité qu'inspire le sentiment

de l'indépendance : c'était la brillante valeur du moyen âge unie aux mœurs plus douces d'une nation civilisée.

Même, au jour de son déclin, la Pologne tenait encore un rang dans le système européen : par sa seule situation, et sans aucune activité de sa part, elle prévenait jusqu'à un certain point les froissemens et maintenait l'équilibre entre les trois grandes puissances militaires du continent ; elle formait une partie essentielle du système fédératif de la France, et par son voisinage avec la Turquie, joint à son influence sur le commerce de la Baltique, elle affectait directement les intérêts généraux de toute l'Europe. Sa conservation était du petit nombre de ces questions de politique continentale à laquelle la France et l'Angleterre avaient un égal intérêt, et l'agrandissement de ses voisins était également à craindre pour tous les gouvernemens européens.

En ces circonstances, on pouvait regarder comme impossible que le territoire d'une nation nombreuse, brave, ancienne et passionnément dévouée

à sa terre natale, pût être démembré. Un acte pareil, exécuté sans droit, sans le plus léger prétexte d'offense, au milieu d'une paix profonde, au mépris de la loi des nations et des communs intérêts de tous les États, était chose aussi peu probable que de voir cette même contrée s'engloutir au milieu d'une convulsion de la nature. Après un semblable événement, nul peuple ne peut s'estimer en sûreté : avant cette époque, les nations, il est vrai, se trouvaient exposées aux calamités de la guerre et aux chances de la conquête; mais pendant la paix elles plaçaient quelque confiance en leur foi mutuelle : même au milieu des plus pressans dangers, elles s'en reposaient sur cette politique universellement établie, qui intéressait toutes les puissances à prévenir l'entière destruction de l'une d'elles.

Le crime cependant a été consommé; le principe de la balance des pouvoirs a péri dans le partage de la Pologne, et depuis cet exemple mémorable, les nations, même en temps de paix, ont regardé leurs voisins comme autant de conspirateurs com-

plotant secrètement leur destruction. Le système du partage a été poursuivi jusqu'à ce jour par ses premiers auteurs; il a été successivement adopté par leurs ennemis, et les mêmes puissances qui démembrèrent la Pologne, sont maintenant les alliées de l'Angleterre et les maîtres de tout le continent, la France et l'Espagne seules exceptées.

CHAPITRE II.

Constitution Polonaise. — Le Veto. — Sobiesky, Charles XII. — Auguste. — Premier envahissement de la Pologne par les troupes russes.

La succession à la couronne de Pologne paraît avoir été, dans les premiers temps, un mélange d'élection et d'hérédité, combinaison grossière qui prévalut, à l'origine, dans la plupart des monarchies européennes, où l'on remarqua toujours un penchant général à respecter les droits héréditaires, les élections qui avaient lieu par occasion étant restreintes entre les membres de la famille régnante.

Si la branche mâle de la maison de Jagellon ne

se fût point éteinte, ou si les successions par femmes eussent été admises, probablement le trône de Pologne serait devenu complètement héréditaire : ce qui formait le principal inconvénient de cette monarchie élective, c'était l'admission des princes étrangers comme candidats à la couronne : cette forme de gouvernement était plus fatale encore à l'indépendance du pays qu'à sa paix intérieure. Plus d'un siècle s'écoula néanmoins avant que le mal se fît ressentir. Malgré l'ascendant acquis par la Suède dans les affaires du Nord, la Pologne conservait encore un rang honorable ; sa dernière grande expédition, lorsque Jean Sobieski chassa les Turcs des portes de Vienne (en 1683), fut digne de sa vieille renommée, de protectrice de la Chrétienté.

La mort du grand Sobieski (1696) révéla tous les dangers qu'il y avait à admettre des étrangers puissans comme candidats à la couronne ; c'était donner aux pays voisins un redoutable moyen d'influence, et favoriser l'introduction de leurs armées dans le royaume : la lutte engagée entre le

prince de Conti et Auguste, électeur de Saxe, parut prolonger l'interrègne au-delà du terme ordinaire; mais ce dernier dut son triomphe à son armée saxonne, appuyée de toute l'influence russe.

Attaqué dès sa jeunesse, par une confédération formidable, Charles XII, après avoir, à dix-huit ans, réduit le Danemarck et défait une grande armée russe, tourna ses armées victorieuses contre la Pologne, entra triomphant dans Varsovie avant d'avoir atteint sa vingtième année, déposa l'électeur de Saxe, comme un usurpateur élevé à la dignité royale par les forces étrangères, et contraignit ce prince, par un traité formel, à renoncer à ses prétentions à la couronne (1).

L'arrogance naturelle à un jeune conquérant et son ressentiment contre l'électeur lui conseillèrent sans doute ces mesures; mais il obéit aussi à ces sévères principes de justice qui se mêlaient à sa sauvage ambition, et dégénéraient quelquefois en cruauté; il eut cependant la générosité de respecter le territoire de la république, et le bon sens de proposer le fils du grand Sobieski pour occuper le

trône vacant. Cette proposition, si elle avait été accueillie, aurait anéanti les factions étrangères, en conférant insensiblement à une famille Polonaise des droits héréditaires à la couronne. Les Saxons, prévoyant ce résultat, emmenèrent le jeune Sobieski prisonnier. Le roi de Suède plaça la couronne sur la tête de Stanislas Leczinski, gentilhomme Polonais, plein de mérite et de talent, mais dépourvu de ce génie et de cette fermeté que réclament les dangers publics. Charles, en donnant ainsi l'exemple d'un second roi mis sur le trône par une armée ennemie, porta un nouveau coup à l'indépendance de la Pologne.

Bientôt après, le traité de Altranstadt fut cassé par la bataille de Pultava; Auguste fit revivre des prétentions auxquelles il avait solennellement renoncé, et retourna triomphant à Varsovie. L'ascendant du Czar fut momentanément suspendu par le traité de Pruth (1711) dans lequel les Turcs forcèrent Pierre de jurer qu'il retirerait ses troupes de la Pologne, et n'interviendrait jamais dans les affaires intérieures de cette république; mais la

Porte était à peine engagée dans une nouvelle guerre avec l'Autriche, que le Czar fit rentrer son armée en Pologne, et donna le premier exemple d'un compromis entre le roi et la diète, conclu sous la médiation d'un ambassadeur russe et en présence d'une armée russe.

La mort d'Auguste en 1783 alluma presque une guerre générale en Europe. La France soutenait Stanislas, le roi détrôné; Louis XV avait épousé sa fille; en outre, et c'était là le principal motif de son intervention, le nouvel électeur de Saxe, son compétiteur, se trouvait appuyé par la cour de Vienne, l'alliée de l'Angleterre, ainsi que par la Russie, alors étroitement unie à l'Autriche. Ce fut en cette circonstance que la cour de St.-Pétersbourg mit en avant le fatal prétexte d'une garantie de la Constitution Polonaise, fondée sur les transactions de 1717 : garantir le territoire et les droits d'un État indépendant contre les agressions étrangères, n'a rien d'incompatible avec la justice; mais garantir les institutions d'un peuple contre lui-même, c'est tout simplement couvrir d'un nom

spécieux sa soumission à la puissance étrangère qui l'exige.

En exécution de cette prétendue garantie, la Pologne se vit envahie par soixante mille Russes, qui mirent à feu et à sang tous les districts qui s'opposaient à leurs progrès; comme ils ne pouvaient arriver dans le délai légal au lieu marqué pour toute élection régulière, ils réunirent une poignée de gentilshommes, quelques-uns même chargés de chaînes, et les conduisirent dans une forêt près Varsovie, pour élire Auguste III.

Depuis, la Russie traita la Pologne comme un état vassal, et cette nation cessa de faire partie du système européen, objet continuel de guerres et de négociations, sans y prendre aucune part. Sous Auguste III elle se trouva presque dépourvue de gouvernement au dedans comme d'influence au dehors; trente années s'écoulèrent dans cette sorte d'anarchie paisible, dont on ne trouve aucun autre exemple dans l'histoire. Les diètes de la république s'assemblaient régulièrement, comme le prescrivaient les lois; mais chaque réunion était dissoute

sans avoir adopté une seule mesure de législation ou de gouvernement. Cette extraordinaire suspension de l'autorité publique résultait du privilége accordé à chaque membre, d'arrêter toute mesure générale en déclarant son refus d'y accéder, refus connu dans toute l'Europe, sous le nom de *liberum veto*, et qui s'exprimait en polonais par ces mots : *nie poz walam*, je ne puis consentir.

Pour donner une explication satisfaisante de l'origine et des progrès de ce singulier privilége, il eût fallu probablement des recherches plus exactes et plus éclairées que celles faites à ce sujet par les antiquaires et les légistes polonais (2). Ce veto absolu dont jouissait chaque membre de la diète polonaise, semble découler de ce principe, que les députés ne sont pas représentans, mais ministres; que leur pouvoir d'agir est limité par les instructions impératives des provinces; que la constitution est plutôt une confédération qu'une république, et que la diète n'est pas tant une assemblée délibérante qu'une réunion de mandataires dont toutes les fonctions consistent à déclarer la volonté de leurs com-

mettans. L'unanimité semblait être la conséquence nécessaire d'un tel état de choses : mais comme le pouvoir souverain résidait réellement entre les mains de la noblesse, les lois de l'État l'autorisaient à intervenir alors dans les affaires publiques d'une manière souverainement hasardeuse et inconvenante, mais que rendait en quelque sorte nécessaire la déraisonnable institution de l'unanimité.

Cette intervention avait lieu au moyen d'une espèce d'insurrection légale appelée Confédération; un certain nombre de gentilshommes, formant une ligue, s'engageait à poursuivre les armes à la main un but convenu : c'était la défense du pays, la conservation des lois, ou le maintien des priviléges d'une classe de citoyens. Il était également permis à un autre corps de gentilshommes de s'associer contre le premier; la guerre entre eux était légale, aucun des deux partis n'était traité de rebelle, car tous deux étaient composés de membres de la classe souveraine, ou plutôt, c'était un certain nombre de souverains séparés; leur union habituelle était si incertaine et si fragile, qu'on paraissait à peine

la rompre en contractant une alliance plus étroite avec une partie d'entre eux.

Dans ces confédérations, le pouvoir souverain se relevait lui-même des entraves de l'unanimité : même pour obtenir cette faculté, les diètes se constituaient quelquefois en fédérations ; mais alors elles perdaient un peu de leur puissance, elles n'avaient d'autre appui que le zèle de leurs partisans volontaires, et ne pouvaient exiger l'obéissance légale de tous les citoyens. Ce dernier expédient, de convertir une diète ordinaire en une diète confédérée, est peut-être le plus singulier exemple que l'on rencontre dans l'histoire d'une assemblée législative prenant la forme d'un parti organisé pour la guerre civile, afin de briser les entraves d'une mauvaise loi.

CHAPITRE III.

Poniatowsky. — Traité de la Prusse avec la Russie. — Déclarations de Catherine, de Frédéric et de Marie-Thérèse, pour le maintien de la Pologne. — Czartorinsky, Branicky, Radzivil. — Confédération des Dissidens. — Traité avec la Russie. — Diète de 1768. — Confédération de Bar.

A la mort d'Auguste III il plut à l'impératrice Catherine II de nommer au trône vacant Stanislas Poniatowski, l'un de ses amans, dont elle commençait à se lasser. Cet homme possédait toutes les qualités propres à embellir une vie privée; mais élevé à une situation éminente et en face des dangers publics, il se montra complètement dépourvu de dignité et d'énergie.

La situation de l'Europe offrait une complication de circonstances qui permirent à Catherine de donner la couronne à Poniatowski, sans éprouver de résistance de la part des Puissances étrangères. La France ne voulait pas s'exposer de si bonne heure aux hasards d'une nouvelle guerre, retenue qu'elle était par sa récente alliance avec l'Autriche; en outre, la mort inattendue de l'électeur de Saxe priva les cours de Versailles et de Vienne d'un compétiteur qu'elles auraient pu soutenir avec quelque espoir de succès contre l'influence de la czarine. Frédéric II, abandonné ou plutôt (comme il avait raison de le croire) trahi par l'Angleterre (1), se trouvait, à la paix générale, sans alliés, exposé au juste ressentiment de l'Autriche, et ne pouvait espérer aucun secours de la France, liée par ses traités avec son ennemi naturel. Dans cette situation, il jugea nécessaire de rechercher l'amitié de Catherine, et au commencement de l'année 1764 il conclut avec elle une alliance défensive : il y fut stipulé, relativement à la Pologne, que les parties contractantes s'opposeraient à toute tentative, soit pour rendre

cette couronne héréditaire, soit pour renforcer le pouvoir royal; qu'elles s'uniraient pour assurer l'élection de Stanislas Poniatowski, et protégeraient les dissidens des communions grecque et protestante qui, depuis l'année 1717, se trouvaient privés du droit d'être admis aux charges publiques, droit que leur accordaient les anciennes lois.

La première partie de ces stipulations avait pour but de perpétuer les troubles de la Pologne, et de la retenir sous la dépendance de ses voisins. La dernière offrait un spécieux prétexte à une continuelle intervention. Elle garantissait, de plus, les secours d'un parti que l'injustice de son propre gouvernement poussait dans les bras des puissances étrangères.

Catherine, dans une déclaration donnée à Varsovie, affirma *qu'elle ne fesait rien qu'en vertu du droit de voisinage reconnu par toutes les nations* (2); dans une autre occasion, elle proclama *que la justice et l'humanité étaient les uniques guides de sa conduite, et que ses vertus seules l'avaient placée sur le trône* (3). Il est à propos

d'ajouter que toutes les puissances voisines de la Pologne firent alors des déclarations qui, mises en opposition avec leur conduite postérieure, suffisent pour apprendre au monde quelle mesure de confiance on doit accorder à la sincérité, à la bonne foi et à l'honneur des monarques absolus.

Le 24 juillet 1761, Frédéric déclara qu'il travaillerait constamment à maintenir les États de la république dans leur *intégrité;* le 16 mars de la même année, Marie-Thérèse, si renommée par sa piété et sa justice, assura le gouvernement polonais qu'elle était résolue de *maintenir* la république dans tous ses droits, prérogatives et *possessions.* Le 23 mai, Catherine elle-même, quand la Pologne reconnut, pour la première fois, son titre d'Impératrice de *toutes* les Russies, accorda à la RÉPUBLIQUE UNE GARANTIE SOLENNELLE DE TOUTES SES POSSESSIONS (4).

Les Polonais, quoiqu'abandonnés par leurs alliés et désunis par leurs dissentions domestiques, résistèrent noblement encore à la honte de se voir imposer pour roi l'amant disgracié d'une princesse ennemie. Un parti qui voyait à sa tête l'illustre

maison de Czartorinski, en aidant l'influence de la Russie et l'élection de Stanislas, espérait obtenir assèz de pouvoir pour réformer la constitution, abolir le veto, et donner à la couronne la force nécessaire; l'autre, plus généreux quoique moins éclairé, repoussait toute intervention étrangère et fesait les plus nobles efforts pour maintenir l'indépendance; mais, malheureusement, opposé à la réforme de la constitution et partisan des anciens abus, il était résolu d'exclure de l'égalité des priviléges tous ses concitoyens de différente religion. Les chefs de ce dernier parti étaient le grand général Branicki, ce vétéran d'une dignité et d'une intrépidité toute romaine, et le prince Radzivil, jeune homme riche et noble comme un roi, et qui, mêlant à une valeur et une générosité sans égales la plus farouche cruauté, offrait une vivante image d'un ancien chef de hordes Sarmates.

Les événemens qui se succédèrent pendant l'interrègne, tels que Rulhières les raconte, forment l'une des pages les plus intéressantes de l'histoire moderne. La diversité des caractères, la grandeur

d'ame, la vigueur de talent, déployés dans la fatale lutte qui s'engagea dès-lors, prouvent combien la plus mauvaise aristocratie est encore supérieure à la monarchie absolue la mieux administrée. Dans le conflit entre plusieurs maîtres d'esclaves, ils se stimulent, ils s'animent les uns les autres; le génie et la valeur se déploient, et l'émulation enfante une foule de qualités qui approchent des grandes vertus, mais là où il n'y a qu'un seul maître, il n'est ni excité par des compétiteurs, ni censuré par des opposans; tous ceux qui l'environnent sont avilis par la soumission. La plus turbulente aristocratie, avec ses désordres et son inquiète activité, peut cependant encore renfermer un certain nombre d'hommes qui se respectent, et capables de donner un libre essor à leur génie et à leurs vertus.

En dépit de tous les efforts d'un généreux patriotisme, une diète, formée par une armée russe, fut contrainte d'élire Stanislas. Les princes Czartorinski espéraient régner sous le nom de leur neveu; ils avaient conduit leurs réformes assez adroitement pour n'être pas découverts; mais Catherine

avait trop d'intérêt à maintenir l'anarchie de la Pologne pour ne pas veiller à sa prolongation. Ses ambassadeurs étaient ses vice-rois. Keyserling, juriste allemand, plein de ruses et d'insinuations; Saldern, misérable aventurier, banni du Holstein pour crime de faux, et Repnin, orgueilleux et brutal moscovite, furent choisis, peut-être, à cause de leurs caractères différens, pour diriger les affaires incertaines de ce pays; chacun d'eux parla de ce ton d'autorité qui depuis a toujours continué de distinguer la diplomatie russe.

Le prince Czartorinski désirait n'être pas présent à la diète quand ses mesures seraient révoquées; Repnin lui dit que s'il n'y paraissait pas, ses palais seraient brûlés et ses possessions dévastées. Czartorinski comprit le système adopté par la Russie et se soumit à l'humiliation de proposer l'abrogation de ces réformes, qu'il regardait comme indispensables à l'existence de la république.

Les ministres russes et prussiens présentèrent des notes en faveur des dissidens en septembre 1764 (5); ils soutinrent plus vivement encore les prétentions

de ce parti dans la diète de 1766, lorsqu'ils se virent secondés avec d'honorables intentions, mais avec un droit d'intervention douteux, par la Grande Bretagne, le Danemarck et la Suède. Ces trois puissances étaient parties au traité d'Oliva, et se trouvaient dès-lors caution de ce pacte, fondement de tout le système politique du nord de l'Europe.

La diète unissait, par un assemblage peu naturel, une inflexible intolérance à une généreuse indignation contre l'intervention étrangère; influencée par ce sentiment, qui la dominait, elle repoussa toutes sollicitations, quoiqu'indubitablement conformes aux principes du traité d'Oliva, et bien que quelques-unes émanassent de puissances qu'on ne pouvait soupçonner d'intentions hostiles.

En 1767, les dissidens furent malheureusement poussés à entrer dans une confédération pour reconquérir leurs anciens droits; ils fournirent ainsi un prétexte à l'intervention armée de la Russie. Cinquante mille Russes entrèrent en Pologne sous couleur de protéger les dissidens confédérés. Pour brouiller plus irrévocablement encore les affaires

de cette malheureuse contrée, Catherine affectait alors d'épouser la cause des républicains qui avaient résisté à l'élection de Stanislas; le prince Radzivil fut rappelé de l'exil; une Confédération générale de mécontens fut formée sous ses auspices à Radom, mais environnée par les troupes russes et soumise aux ordres du brutal Repnin. Ce capricieux barbare usa de son pouvoir avec tant d'insolence, qu'il provoqua bientôt une résistance générale. Il prépara une diète entièrement soumise à ses volontés, en employant aux élections les derniers excès de la violence militaire, et menaçant d'un exil en Sibérie tous ceux dont il craignait l'opposition. La diète, qui se réunit le 4 octobre 1767, manifesta d'énergiques symptômes d'indépendance. Les moyens employés par Repnin pour dompter l'obstination de l'assemblée, sont décrits par Rulhières dans un des passages les plus frappans de son éloquent ouvrage (6).

La diète fut à la fin intimidée, et Repnin obtint son consentement à un traité avec la Russie (7). Ce pacte stipule l'admission égale de toutes les sectes

religieuses aux charges civiles, contient une garantie réciproque *de l'intégrité du territoire des deux puissances de la manière* LA PLUS SACRÉE *et* LA PLUS SOLENNELLE; il confirme la constitution de la Pologne, et spécialement la fatale loi de l'unanimité, avec quelques modifications récemment opérées par la diète; enfin il place cette constitution, « ensemble le gouvernement, la LIBERTÉ et les « DROITS de la Pologne, sous la garantie de Sa « Majesté Impériale, qui promet solennellement « de conserver à jamais la république dans son in- « tégrité ». Ainsi, sous le prétexte de la liberté religieuse, on perpétuait les désordres et la faiblesse de la Pologne, et l'on appliquait le principe de la garantie à ses institutions intérieures, pour renverser complètement les derniers restes de son indépendance.

Frédéric II, le complice de tous ces crimes, en décrit les effets immédiats avec la vérité et la froideur d'un spectateur désintéressé : « Tant d'actes de souveraineté, dit-il, exercés par une puissance étrangère sur le territoire de la république, exci-

tèrent enfin une indignation universelle. L'arrogance du prince Repnin était loin d'adoucir l'odieux de pareilles mesures : un généreux enthousiasme enflamma tous les courages, et les seigneurs se servirent du fanatisme de leurs amis et de leurs serfs pour secouer un joug devenu insupportable » (8).

Ce fut au milieu de cette disposition des esprits que s'ouvrit la diète le 6 mars 1768, et avec elle finit la Confédération de Radom. Elle avait fourni le second exemple, dans l'espace de cinquante années, d'un parti polonais assez sourd aux leçons de l'expérience pour servir les astucieux projets de la Russie. Une Confédération fut aussitôt formée à Bar (9) en Podolie, pour la défense de la religion et de la liberté; en peu de jours elle s'étendit dans tout le royaume; les officiers russes hésitèrent un moment s'ils devaient prendre part à cette guerre intestine. Repnin, en montrant du doigt la Sibérie, força ceux des membres du sénat qui étaient à Varsovie de réclamer le secours de la Russie. Les Czartorinski et leurs amis protestèrent en vain contre cette lâche et périlleuse détermination.

CHAPITRE IV.

Cruautés de Repnin. — Guerre de la Turquie contre la Russie. — Les Confédérés secourus.

Notre tâche n'est pas de rappeler les événemens de la guerre engagée entre la Confédération et la Russie. De la part de la Russie elle présente une suite de trahisons, de faussetés, de rapines et de cruautés qui ne seraient pas indignes de César Borgia. La résistance des Polonais, nation indisciplinée et presque désarmée, trahie par son roi et son sénat, dans un pays tout ouvert, sans retraites, sans fortifications, où déjà l'ennemi occupait les points les plus importans, forme une des plus glo-

rieuses quoiqu'une des plus déplorables luttes d'une nation pour la conservation de ses droits.

Le Conseil de la Confédération s'établit sur la frontière de la Hongrie : l'Autriche y consentit secrètement. Quelques officiers français et des secours d'argent, envoyés de Versailles et de Constantinople, ajoutèrent quelque chose à leur force réelle, et plus encore à l'opinion que l'on avait de leur puissance. Repnin entra en négociation et proposa un armistice jusqu'à ce qu'il pût se procurer du renfort. Le vieux Pulawski, le premier chef de la Confédération, s'y opposait : « La langue russe, disait-il, ne connaît même pas le mot honneur ». L'événement ne tarda pas à prouver que ce mot eût été superflu (1).

Aussitôt qu'il eut reçu du renfort, Repnin se joua de l'armistice; il fondit sur les Confédérés et mit à feu et à sang les terres de tous les vrais et sincères Polonais. On vit des cosaques conduire à Varsovie, dans la maison de Repnin, des gentilshommes polonais garottés à la queue de leurs chevaux et traînés ainsi le long du chemin (2). Un

colonel russe, nommé Drewitz, sembla vouloir surpasser tous ses camarades en férocité : non content de massacrer les gentilshommes auxquels on avait fait quartier, il leur infligeait les punitions inventées en Russie pour les esclaves. Tantôt il les attachait à un arbre pour servir de but à ses soldats fesant l'exercice à feu; tantôt il leur écorchait certaines parties de la peau pour figurer l'habit national; quelquefois il les dispersait dans les provinces, après leur avoir coupé les mains, les bras, le nez et les oreilles, comme de vivans exemples des punitions réservées à ceux qui nourrissaient encore quelqu'attachement pour la patrie (3). Il est à remarquer que cette bête féroce, alors le héros de l'armée moscovite, manquait de courage militaire, qualité si vulgaire dans les camps. Pierre n'avait pas civilisé les Russes, cette entreprise était au-dessus de son génie aussi bien qu'incompatible avec son féroce caractère; il avait seulement armé une horde barbare des arts militaires de la civilisation.

Mais il n'était valeur si sublime qui pût résister

pendant quatre années aux forces de la Russie; les Confédérés de Bar eussent bientôt succombé, si d'importans changemens survenus dans le système politique de l'Europe ne fussent venus les seconder. Dans l'origine, ces événemens formèrent une puissante diversion en leur faveur, et plus tard ils devinrent la cause immédiate du démembrement de la Pologne : ces changemens datent de l'alliance de la France avec l'Autriche en 1756, et plus précisément encore de la paix de 1762. Le jour même où le duc de Choiseul signa à Fontainebleau les préliminaires de paix avec l'Espagne, il conclut un traité secret par lequel il fut convenu que la guerre serait reprise contre l'Angleterre dans huit ans, intervalle qu'on regardait comme suffisant pour réparer les forces épuisées des deux maisons de Bourbon (4).

A cette époque, l'irritation du ministre français contre l'Angleterre était extrême : « Si j'étais le maître, disait-il, nous traiterions l'Angleterre comme l'Espagne a traité les Maures; si nous adoptons de bonne foi ce système, l'Angleterre sera dans trente ans soumise et détruite (5). »

Cependant sa vigilance fut bientôt après attirée d'un autre côté par des projets qui menaçaient de priver la France de son influence accoutumée sur le nord et l'est de l'Europe. Le refus de Catherine, de renouveler son alliance avec l'Autriche, le blessa vivement; il s'irrita de la voir reprendre la guerre qu'avait brusquement interrompue le caprice de son infortuné mari. De son côté, cette reine ambitieuse avait, peu après son avènement au trône, conçu un de ces projets vastes et chimériques en apparence, auquel le pouvoir absolu et un immense territoire ont accoutumé l'esprit des monarques russes; considérant la France comme le principal obstacle à son ambition sur toutes les frontières de son empire, elle voulait combattre son influence en Suède, en Pologne et en Turquie, et travaillait à former une grande alliance du nord, composée de l'Angleterre, de la Russie, de la Suède, du Danemarck et de la Pologne: la Russie était à la tête de la ligue (6).

Choiseul s'agitait en tous sens pour faire échouer ce projet, ou plutôt pour se venger sur Catherine

de tentatives qui s'écroulaient par leur propre extravagance et leur immensité. Son plan pour détruire l'influence russe en Suède fut combattu avec succès en 1768; mais la révolution accomplie par Gustave III en 1772, rétablit l'ascendant français dans ce royaume.

Le comte de Vergennes, ambassadeur à Constantinople, ouvrit les yeux du sultan sur les ambitieux projets que Catherine nourrissait à l'égard de la Suède, la Pologne et la Crimée. La France donna les plus positives assurances de fournir un secours puissant; ces promesses auraient été probablement remplies si Choiseul eût conservé le pouvoir. Ce fut par ces moyens que Vergennes persuada à la Porte de déclarer la guerre à la Russie le 30 octobre 1768 (7).

Les Confédérés de Bar, qui s'étaient réunis dans le voisinage de la Turquie ainsi que des provinces autrichiennes, reçurent alors ouvertement des secours de la part des Turcs; les armées russes se trouvèrent entièrement occupées par la guerre de Turquie; une flotte russe entra dans la Méditer-

ranée; les agens de la Cour de St.-Pétersbourg excitèrent une révolte parmi les Grecs qu'ils eurent ensuite la perfidie et la cruauté d'abandonner à la vengeance de leurs oppresseurs.

Ces événemens suspendirent les destinées de la Pologne. Quelques officiers français, distingués par leur mérite et leur bravoure, guidaient le courage indiscipliné des Confédérés (8); l'Autriche semblait les favoriser, si même elle ne les appuyait pas ouvertement. Les secours et les renforts envoyés par la France passaient, sans mystère, par Vienne pour aller en Pologne (9), et Marie-Thérèse elle-même déclara publiquement que l'honneur polonais s'était réfugié tout entier parmi les Confédérés; mais la guerre de Turquie, qui avait paru d'abord devoir seconder puissamment les efforts des Polonais, finit par devenir la cause de leur destruction.

C'est à cette époque que commencèrent les intrigues compliquées qui amenèrent le premier démembrement de la Pologne. Les faits, à ce sujet, ont été diversement racontés; mais, sans examiner les controverses qu'ils ont fait naître, nous nous

contenterons de rappeler brièvement ce que les papiers originaux, publiés par M. Goertz, nous semblent avoir établi d'une manière incontestable : une chose remarquable, c'est que M. Ferrand paraît n'avoir pas connu ces papiers. Ils concordent avec les Mémoires du prince Henry de Prusse, avec l'Introduction des Lettres de Vioménil, avec les Mémoires de Dohm, et surtout avec le Récit de Frédéric II. Ce prince, dans la relation qu'il donne de ces événemens, montre une espèce de franchise effrontée qui bien que flétrissant sa mémoire, donne néanmoins du poids à ses assertions : il semble croire qu'il ne vaut pas la peine de voiler ses turpitudes.

CHAPITRE V.

Négociations préliminaires. — Correspondance de Catherine et de Frédéric. — Médiation de l'Autriche entre la Russie et la Turquie. — Premières ouvertures pour le partage de la Pologne.

Les événemens de la guerre avaient conduit les armées russes dans le voisinage des possessions autrichiennes, et commençaient à donner des craintes à la Cour de Vienne sur la sûreté de la Hongrie. Frédéric ne désirait nullement voir son allié accroître ses forces; les deux grandes Cours d'Allemagne redoutaient également de voir le territoire russe s'étendre aux dépens de la Turquie. Frédéric,

retenu par son traité avec Catherine, son unique alliée, ne pouvait s'y opposer ouvertement. Kaunitz, qui dirigeait le cabinet de Vienne, tenait encore à l'alliance de la France ; en outre, un voisin tel que la Russie lui inspirait de vives inquiétudes sur ses frontières de l'ouest : c'était pour lui un double motif de seconder les négociations françaises à Constantinople. Même, au mois de juillet 1771, il conclut avec la Porte un traité secret, par lequel l'Autriche s'engageait à obtenir de la Russie, amiablement ou par la force, la restitution de toutes les conquêtes faites sur la Turquie. Cependant il y a des motifs de penser qu'alors même Kaunitz commençait à se méfier de la puissance et des inclinations de la France, énervée par la débile administration de Louis XV. La chute de Choiseul, arrivée au mois de décembre 1770, redoubla ses appréhensions ; dès-lors, sans souhaiter de rompre avec cette puissance, il parut désirer de relâcher les liens qui l'unissaient à elle. C'est ainsi qu'il se trouva conduit insensiblement à adopter, pour prévenir le danger de l'agrandissement de la Russie,

des expédiens qui pussent le dispenser de se jeter dans une guerre pour laquelle il n'aurait eu d'autre appui que le gouvernement français.

Marie-Thérèse nourrissait encore une aversion invétérée contre Frédéric; elle ne lui pardonna jamais de lui avoir enlevé la Silésie; de plus, elle publiait ouvertement l'horreur que lui inspiraient les vices et les crimes de Catherine; elle n'en parlait jamais que d'un ton de dégoût, en l'appelant *cette femme*. Son fils Joseph, cependant, affectait une vive admiration pour le Roi de Prusse, et s'essayait à l'imiter autant qu'il lui était possible; malgré la répugnance de sa mère, il trouva le moyen de lier des relations personnelles avec cet illustre monarque.

Leur première entrevue eut lieu à Neisse en Silésie, au mois d'août 1769; ils y conclurent un traité secret, dans le but d'empêcher les Russes de conserver la Moldavie et la Valachie. En septembre 1770, une seconde entrevue eut lieu à Neustadt en Moravie; son principal objet paraît aussi avoir été d'aviser aux moyens d'arrêter les progrès des con-

quêtes russes; on y reçut des dépêches de Constantinople qui sollicitaient la médiation des deux puissances et leur intervention dans les négociations sur la paix (1).

Ces entrevues affaiblirent les jalousies et les antipathies qui s'opposaient à tout accord entre les deux Cours Allemandes; mais il ne paraît pas qu'elles aient influé directement sur leur système relativement à la Pologne (2). Cependant la médiation alors sollicitée finit par amener la fatale ouverture qui décida de son sort. Frédéric avait proposé un plan pour pacifier la Pologne, sous condition d'offrir des propositions raisonnables aux Confédérés, et d'engager les dissidens à tempérer leurs exigences. L'Autriche y avait acquiescé; mais en manifestant le désir que la Russie conclût une paix honorable, elle insistait sur la restitution de la Moldavie et de la Valachie, et déclarait que si sa médiation était repoussée, elle céderait aux instances de la France, et prendrait une détermination active en faveur de la Pologne et de la Turquie.

Frédéric communiqua ces déclarations à la Cour

de St.-Pétersbourg (3); elles suffisent pour démontrer qu'alors ce monarque n'avait encore conçu aucun plan de partage. Catherine, dans une lettre confidentielle au Roi, répondit à ces communications par un projet de paix, dans lequel elle insistait sur l'indépendance de la Crimée, demandait l'acquisition d'une île grecque, et stipulait pour la Moldavie et la Valachie une prétendue indépendance qui devait la rendre maîtresse de ces provinces. Dans cette lettre elle parle de l'Autriche avec beaucoup de méfiance et d'irritation; mais, d'autre part, elle se montre toute disposée à former une liaison plus intime avec cette Cour : « S'il était possible, dit-elle, de la dissuader de l'absurde système qu'elle a adopté et de la faire entrer dans nos desseins, par ce moyen l'Allemagne reprendrait son assiette naturelle, et la maison d'Autriche serait détournée, par d'autres perspectives, de jeter sur les possessions de Votre Majesté des vues qu'entretiennent ses présentes alliances (4). »

Cette correspondance continua pendant les mois de juillet et février 1771, Frédéric repoussant en

des termes pleins d'amitié les demandes de la Russie, et Catherine y persistant toujours (5). Au mois de juin, Panin notifia à la Cour de Vienne que sa maîtresse acceptait les bons offices de l'Autriche pour conclure le paix, mais qu'elle se refusait à une médiation formelle. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans cette dépêche, c'est cette déclaration (6) *que l'Impératrice avait adopté comme maxime invariable de ne jamais désirer l'agrandissement de ses États.* Quand l'Impératrice communiqua son plan de paix à Kaunitz, au mois de mai, ce ministre déclara que sa Cour ne pouvait proposer des conditions de paix qui devaient amener la ruine de la Porte, et compromettre ainsi la sûreté de la monarchie autrichienne.

Dans l'été de 1770, Marie-Thérèse avait envoyé ses troupes prendre possession du comté de Zipps. Ce district appartenait anciennement à la Hongrie, mais la Pologne en jouissait depuis environ 360 ans; Sigismond, roi de Hongrie, l'avait cédé comme garantie d'un de ses engagemens, sous l'étrange condition que s'il n'était pas racheté dans un temps

déterminé, il ne pourrait plus l'être qu'en payant autant de fois la somme capitale qu'il se serait écoulé d'années depuis le terme fixé. Une si brusque invasion de ce territoire, au mépris d'une possession si ancienne, dut provoquer nécessairement des remontrances, même de la part du timide Stanislas. L'Autriche passa outre sans s'émouvoir. Dans l'état critique de la Pologne il était impossible qu'une telle mesure n'éveillât pas l'attention : il se présenta bientôt une circonstance dans laquelle cet événement parut avoir eu les plus grands résultats.

Embarrassé et alarmé des difficultés que présentait la pacification, Frédéric résolut d'envoyer son frère Henry à St.-Pétersbourg; il lui recommanda, pour toutes instructions, d'employer tous ses talens et toute son adresse à conduire Catherine à un accommodement qui pût garantir la Prusse d'une nouvelle guerre. Henry arriva dans cette capitale le 9 décembre 1770. Il est aujourd'hui à peu près certain que les premières propositions (7) ouvertes du démembrement de la Pologne eurent lieu dans ses conversations avec l'Impératrice; elles parais-

sent avoir été suggérées par la difficulté de conclure une paix à des conditions telles qu'elles fussent proportionnées aux succès de la Russie, sans mettre en danger la sûreté de ses voisins.

Il est très-mal-aisé de savoir qui fit les premières ouvertures à ce sujet, dans une conversation entre deux personnes d'une égale adresse, et toutes deux attentives à s'en rejeter mutuellement le blâme; quelque légers que fussent les scrupules des deux négociateurs, cependant ils n'avaient pas encore tellement dépouillé toute pudeur qu'ils ne cherchassent à s'arracher mutuellement l'aveu de ce projet déloyal. Un regard, un sourire, une insinuation détournée, quelques adroites plaisanteries, quelques demi-mots, sont des avant-coureurs non équivoques d'une déclaration positive; la personne qui, la première, hasarda une phrase plus significative, peut bien encourir la honte d'avoir proposé ouvertement cette infame trahison, sans que pour cela son complice en soit moins criminel.

Les plus authentiques relations s'accordent à dire qu'en parlant de l'entrée des troupes autrichiennes

en Pologne et de la nouvelle qu'on donnait que la forteresse de Czentokow avait été prise, Catherine, souriant et baissant les yeux, dit à Henry : « Il paraît qu'en Pologne il n'y a qu'à *se baisser pour en prendre* ». Henry releva ce propos; Catherine affectant alors un air d'indifférence, tourna la conversation sur un autre sujet. L'Impératrice, rapporte Frédéric, indignée que d'autres troupes que les siennes donnassent des lois à la Pologne, dit au prince Henry, que si la Cour de Vienne voulait démembrer ce pays, les autres voisins avaient le droit d'en *faire autant* (8). Henry répondit, qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'empêcher une guerre générale : *pour prévenir ce malheur, il n'y a qu'un expédient, c'est de mettre trois têtes dans un bonnet, et cela ne peut se faire qu'aux dépens d'un quart.*

Catherine parlait du subside que Frédéric lui payait en vertu d'un traité : « Je crains bien, dit-elle, que ce fardeau ne le fatigue et qu'il ne m'abandonne; je voudrais pouvoir m'assurer de lui, en lui offrant quelque avantage équivalent.—Rien de plus

aisé, répondit Henry, vous n'avez qu'à lui donner une portion de territoire sur laquelle il a déjà des prétentions et qui faciliterait les communications entre ses domaines.» Catherine, sans paraître comprendre cette insinuation, sur le but de laquelle on ne pouvait se méprendre, répondit adroitement qu'elle y consentirait volontiers si la balance de l'Europe n'en était pas troublée; que, pour elle, elle ne désirait rien (9).

Dans une conversation avec le baron Saldern, sur les conditions de la paix, Henry dit qu'il faudrait concevoir un plan pour détacher l'Autriche de la Turquie et satisfaire les trois Puissances « Fort bien, dit Saldern, pourvu que ce ne soit pas aux dépens de la Pologne ». Comme s'il était un autre pays, disait depuis le prince Henry en fesant le récit de cette négociation, qui pût fournir l'étoffe à un projet de cette sorte.

Catherine dit au prince: « J'effrayerai la Turquie et je flatterai l'Angleterre ; c'est à vous de gagner l'Autriche pour qu'elle puisse endormir la France. « Insensiblement la conversation devint si animée

que l'Impératrice plongeant son doigt dans l'encre, traça une ligne de partage sur une carte de Pologne déployeé devant elle. Il est difficile de fixer l'ordre et le temps précis de ces fragmens de conversation qui sont parvenus au public plus ou moins complets; ce qui paraît probable, c'est qu'Henry, non moins adroit que l'Impératrice, et représentant la partie la plus faible, dut éviter de faire, le premier, des propositions qui, rejetées, eussent pu devenir fatales à l'objet de sa mission; quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'avant qu'il eût quitté Pétersbourg, le 30 juin 1771, Catherine et lui n'eussent tracé l'esquisse du plan qu'il fallait proposer à son frère.

A son retour à Berlin, le prince donna communication de ce projet au Roi. Frédéric l'accueillit d'abord avec déplaisir et même avec indignation, le regardant soit comme une extravagante chimère, soit comme un piége tendu par son artificieux allié. Sa colère dura vingt-quatre heures; on aime à croire qu'un rayon de vertu brilla quelques instans dans cette grande ame et qu'elle fut honnête

au moins un seul jour. Veut-on que l'habitude de la perfidie fût trop enracinée dans son ame pour qu'il fût encore accessible à des sentimens dignes d'un esprit si supérieur; on peut alors supposer à tout hasard qu'il recula un moment devant l'infamie, et qu'il ressentit comme un avant-goût amer et passager de la longue exécration qui lui était réservée. Quel que fût le principe de sa répugnance, il n'est que trop certain qu'elle ne fut pas de longue durée; le jour suivant il embrassa son frère, comme inspiré par un Dieu secret, et lui dit avec transport qu'il avait une seconde fois sauvé la monarchie (10).

Cependant il n'était pas sans quelques craintes sur la versatilité d'un gouvernement despotique, qu'influençaient tant de favoris, tel qu'était alors la Russie. Orlow, qui remplissait encore l'emploi d'amant de Catherine, désirait la continuation de la guerre; Panin voulait la paix, et s'opposait au partage : c'était probablement à ses yeux démembrer la Russie et diviser une de ses provinces; mais la foule des amans et des courtisans, enrichis par des concessions des domaines confisqués en Polo-

gne, était favorable à un projet qui devait assurer leur butin, et leur promettait, au moyen d'une guerre civile, une nouvelle proie. Les Czernitchoffs étaient soupçonnés de ne pas borner leurs espérances à de simples confiscations, mais d'aspirer à une principauté formée des débris de la république. Il paraît que Frédéric dans sa correspondance avec Catherine lui exposait, sincèrement peut-être, combien il craignait la censure générale qu'ils allaient encourir. Catherine lui répondit : « Je prends tout le blâme sur moi (11) ».

Cependant il restait encore à obtenir le consentement de la Cour de Vienne; son alliance avec la France, son ressentiment envers la Prusse, et la conscience de Marie-Thérèse, semblaient devoir former d'insurmontables obstacles. Le prince Henry le jour de son retour à Berlin, dans une conversation avec Van Swieten, ministre d'Autriche, lui assura, de la part de Catherine, que si l'Autriche voulait favoriser ses négociations avec la Turquie, elle consentirait à une augmentation considérable de son territoire. Où donc, demanda *Van Swieten?*

Henry répondit: Vous savez aussi bien que moi ce que votre cour pourrait prendre, et ce qu'il est au pouvoir de la Russie et de la Prusse de lui céder. Le prudent ministre garda le silence; mais il lui était impossible de se tromper sur les insinuations d'Henry, et il ne pouvait manquer de faire part à sa cour de cette déclaration (12).

Aussitôt que la Cour de St.-Pétersbourg eut surmonté les scrupules ou les craintes de Frédéric, elle se chargea de sonder la Cour de Vienne, ce qu'elle fit aussitôt par le moyen de Van Swieten (13).

Tel était à Vienne l'état des choses, que Kaunitz crut devoir ne faire qu'une réponse ambiguë. Cet illustre fat, qui avait vieilli dans le cérémonial des cours et les intrigues des cabinets, de qui l'on a dit « que la mort de son ami le plus cher n'abrégea « jamais sa toilette ni ne retarda son dîner », avait encore quelque respect pour son traité avec la France, comme étant son ouvrage; il se sentait en outre partagé entre sa soumission habituelle à l'Impératrice-reine et la cour qu'il faisait au jeune Empereur: c'était une tâche assez difficile que de servir

l'ambition de Joseph sans alarmer la conscience de Marie-Thérèse. Cette princesse, depuis la mort de son mari, passait chaque jour plusieurs heures dans un oratoire funéraire. Des crucifix, des têtes de mort, un portrait du défunt Empereur, peint après qu'il fut expiré, et son portrait à elle-même, telle qu'elle devait être quand la pâleur de la mort aurait défiguré les restes de ces traits qui l'avaient fait célébrer comme la plus belle princesse de son siècle (13) : voilà de quelles images elle aimait à repaître son imagination. Si jamais la conscience d'un souverain pouvait influer sur une mesure politique, c'était sans doute en cette circonstance : une princesse occupée tout entière de ses devoirs religieux et de ses affections domestiques, avancée en âge, aimant la paix, chérie de ses sujets, respectée au-dehors, ne pensant pas sans remords au sang que ses guerres avaient fait répandre, voyant ses enfans appelés à monter sur les plus beaux trônes de l'Europe, devait sans doute éprouver quelque répugnance à souiller un nom jusqu'alors révéré et ressentir quelque honte de s'associer avec un mo-

narque qu'elle détestait, et une femme qu'elle méprisait, pour exécuter la plus abominable entreprise qui jamais ait déshonoré le monde chrétien.

Malheureusement elle était destinée à offrir un exemple signalé de l'incertitude de pareils calculs; cependant elle ne se soumit pas sans résistance. Kaunitz fut obligé de temporiser. D'une part, il envoya le prince Lobkowitz en ambassade à St.-Pétersbourg, où nul ministre de rang n'avait encore représenté l'Autriche; d'un autre côté, il continuait à négocier une alliance défensive avec la Turquie, et notifiait formellement que sa Cour, désapprouvant l'impraticable projet de partage, était disposée à retirer ses troupes du district qu'elle avait occupé en vertu d'anciennes prétentions (14).

Bientôt il proposa à la Prusse de garder la neutralité en cas d'une guerre entre la Russie et l'Autriche. Frédéric répondit, qu'il se trouvait lié par un traité à soutenir la Russie; mais il adoucit la dureté de ce refus en déclarant que la Russie abandonnerait probablement ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie. L'une et l'autre partie de la

réponse du roi parurent produire sur Kaunitz l'effet qu'on en attendait; ce ministre voyait son pays placé dans l'alternative d'une formidable guerre et d'une paix avantageuse, peut-être même alors, s'il avait pu compter sur des secours réels de la part de la France, aurait-il choisi le chemin de l'honneur; mais la chute du duc de Choiseul et la politique pusillanime plutôt que pacifique de ses successeurs détruisirent tout espoir d'être soutenu par cette puissance, et disposèrent Kaunitz à recevoir plus favorablement les avances des cabinets de Berlin et de St.-Pétersbourg. Il paraît avoir employé l'intervalle de juin à octobre à surmonter la répugnance qu'éprouvait sa cour à adopter son nouveau système.

Le premier témoignage irrécusable que nous possédions sur les dispositions favorables de la Cour de Vienne pour les projets des deux puissances, est consigné dans une dépêche du prince Galitzin, adressée au comte Panin (25 octobre 1771). Voici comme il raconte sa conversation de la veille avec Kaunitz (15). Les manières du ministre autrichien étaient

devenues plus affectueuses et plus cordiales qu'auparavant. Après la discussion ordinaire sur les difficultés relatives aux conditions de la paix, je lui demandai enfin : « Quel équivalent nous pro-
« posez-vous pour tout ce que vous nous refusez?
« Il me semble qu'il ne peut en exister aucun. » Kaunitz, prenant aussitôt une figure plus riante, me serra la main et me dit : « Monsieur, puisque vous me mettez sur la voie, je vous confierai ma pensée, mais sous la condition du secret : votre cour même n'en doit pas être instruite; car si mes paroles venaient à transpirer et à être connues même des alliés et des amis de la Russie, *ma cour désavouerait et rétracterait solennellement cette communication ;* je vous confierai, dis-je, que Leurs Majestés Impériales, convaincues de vos bonnes dispositions pour cimenter l'amitié entre les deux puissances, m'ont expressément chargé de conférer confidentiellement avec vous sur l'état des affaires. » Alors il proposa un plan de paix modéré ; mais il ajouta que la Cour de Vienne ne pouvait employer ses bons offices à le faire adop-

ter, *qu'autant que la Cour de St.-Pétersbourg lui donnerait les plus positives assurances qu'elle n'entreprendrait point le démembrement de la Pologne pour son propre avantage ou pour celui de toute autre puissance*, pourvu toutefois que Leurs Majestés Impériales pussent conserver le comté de Zipps, à la charge d'évacuer toutes les autres parties du territoire polonais que les troupes autrichiennes pouvaient occuper. Je lui fis observer que l'occupation de Zipps avait bien l'air d'un démembrement ; il prétendit le contraire, et ajouta que sa cour se joindrait à la Russie pour forcer les Polonais à mettre fin à leurs dissentions, J'observai que ce plan de pacification attestait le désintéressement de Sa Majesté Impériale envers la Pologne, et prouvait qu'aucune pensée de démembrement n'était jamais entrée dans sa tête ni dans celle de ses ministres. « Je me réjouis, dit Kaunitz, de vous entendre parler ainsi. » Puis, il se jeta dans des lieux communs sur les difficultés et les dangers du démembrement. Il régna dans toute cette conférence des manières et un ton tout dif-

férent de celui de nos précédentes entrevues. Le 30 octobre Galitzin écrit que Kaunitz, avec cet air affectueux qu'il prenait nouvellement, l'avait assuré que cette négociation serait tenue secrète pour Versailles, et communiquée seulement à Berlin.

Panin, dans sa réponse (16) du 16 décembre 1761, à Galitzin, semble avoir parfaitement bien compris les artifices du Ministre autrichien qui, par une déclaration formelle sur l'intégrité du territoire polonais, avait dessein d'arracher à la Russie une proposition ouverte de démembrement : « La Cour de Vienne, dit-il, réclame treize villes et repousse le démembrement; *mais il n'est point d'État qui ne conserve des prétentions contre ses voisins, et le droit de les faire valoir quand l'occasion s'en présentera.* Personne aussi n'ignore combien il est nécessaire de maintenir entre les divers États un juste équilibre, afin d'affermir les possessions de chacun. A parler franchement, la Russie, on ne peut le dissimuler, a également des prétentions bien fondées à élever contre la Polo-

gne. On peut avec confiance en dire autant de notre allié, le Roi de Prusse. Si la Cour de Vienne trouve expédient de s'entendre avec nous et notre allié pour examiner et concilier nos prétentions, nous sommes prêts à y consentir. »

Galitzin lui répondit le 29 juillet 1772, en lui accusant réception de sa dernière dépêche contenant une invitation à cette cour d'accéder à un traité ayant pour but le partage de la Pologne (17). Kaunitz prétendit qu'il pourrait être nécessaire de ne pas restreindre le partage à la Pologne, mais que si ce pays ne suffisait à un partage égal entre les deux cours, il serait facile d'enlever à quelque autre puissance une partie de son territoire, et de la contraindre à le céder. Il rappelait, en finissant, combien il était indispensable de garder sur cette négociation le plus profond secret envers la France et l'Angleterre qui pourraient réunir leurs efforts pour s'opposer au démembrement.

L'Autriche avait fait de si rapides progrès dans son nouveau système, que nous la voyons proposer un nouveau partage qui ne pouvait être relatif

qu'à la Turquie, avec laquelle, six mois auparavant, elle avait conclu une alliance, et dont elle s'était solennellement engagé à reconquérir le territoire sur la Russie. Les craintes de Kaunitz, sur l'union de la France et de l'Angleterre, n'étaient malheureusement que trop vaines : ces deux grands États, déserteurs des droits des nations et traîtres aux libertés de l'Europe, virent le crime consommé, sans étendre même le bras pour le prévenir.

CHAPITRE VI.

Ambassade du Duc de Rohan. — Protestations de Marie-Thérèse. — Premier traité pour le partage. — Inaction de la France et de l'Angleterre. — Querelles des co-partageans. — Pouvoirs donnés par la Diète à des Députés, pour conférer avec les trois Puissances sur leurs prétentions.

Pendant que cette conspiration se tramait entre Kaunitz et Galitzin, une magnifique ambassade, envoyée par la France à son alliée, arriva à Vienne au commencement de juillet 1772 (1). A la tête de cette mission se trouvait le prince Louis de Rohan, qui depuis acquit une si déplorable célébrité. Il avait été choisi en cette occasion pour décorer cette ambassade de l'éclat de sa haute naissance,

tandis que les affaires continuaient à être confiées aux mains de M. Durand, diplomate habile et expérimenté auquel on avait donné le titre d'envoyé; néanmoins ce fut le jeune Prince qui, contre toute attente raisonnable, découvrit le secret qui avait échappé à la sagacité du vieux politique. Durand, complètement dupé par Kaunitz, conseilla à Rohan de n'insinuer aucun soupçon contre l'Autriche dans ses dépêches à Versailles.

Vers la fin de février, Rohan reçut avis des manœuvres de l'Autriche, et cela si secrètement (2), qu'il se vit presque contraint de présenter cette découverte comme due à sa pénétration; il se plaignit à Kaunitz qu'on ne donnait aucun secours aux Confédérés de Pologne, qui, guidés par les officiers français, venaient, à cette époque, de se distinguer d'une manière brillante dans la prise du château de Cracovie. Kaunitz l'assura que l'Impératrice ne souffrirait jamais que la balance politique fût troublée par un démembrement dont le résultat donnerait trop de prépondérance à des cours voisines et rivales; l'Ambassadeur soupçonna

les intentions qui perçaient à travers cette équivoque et perfide réponse, et en donna communication à sa cour. Le 2 mars il rendit compte de sa conférence; mais le duc d'Aiguillon, soit trompé, soit voulant le paraître, repoussa cet avis du prince Louis, observant que les conjectures de l'ambassadeur étaient incompatibles avec les assurances positives de la Cour de Vienne, constamment répétées par le comte Mercy son ambassadeur à Paris, ainsi qu'avec les promesses récemment faites à M. Durand, et qu'il fallait abandonner un fil qui ne pouvait qu'égarer.

Quelque temps après, lorsque les préparatifs pour l'envahissement des provinces polonaises furent devenus publics, l'ambassadeur eut à ce sujet une audience secrète de l'Impératrice-reine; la princesse répandit des larmes sur le sort des Polonais opprimés; mais ses paroles étaient aussi ambiguës, aussi jésuitiques que celles de son Ministre : elle suppliait le Roi de France de s'en reposer sur les négociations de son fidèle allié pour conduire les choses de manière à pacifier la Polo-

gne sans exciter de convulsion en Europe. Le prince rendit compte de cette audience à M. d'Aiguillon dans une lettre particulière qui devait être montrée seulement au Roi; elle contenait le passage suivant :

« J'ai vu Marie-Thérèse pleurer sur les infor-
« tunes des Polonais opprimés ; mais cette prin-
« cesse , habile à dissimuler ses projets , a des
« larmes à volonté ; d'une main elle porte son
« mouchoir aux yeux pour essuyer ses pleurs,
« et de l'autre, elle manie le sabre qui doit parta-
« ger la Pologne (3). »

Il faut rappeler , en passant , que cette lettre produisit quelques résultats assez remarquables ; elle tomba au pouvoir de Mme. Dubarry ! Ce passage fut lu à l'un de ses soupers ; un ennemi de Rohan, qui se trouvait présent, courut aussitôt rapporter à la Dauphine cette attaque dirigée contre sa mère. Ce langage dut naturellement offenser la jeune princesse, surtout lorsqu'on lui fit entendre que cette lettre avait été adressée à Mme. Dubarry. Dès ce moment elle devint l'ennemie

irréconciliable du Prince, depuis cardinal de Rohan, qui, dans l'espoir de vaincre son ressentiment, l'engagea dans l'étrange aventure du collier, intrigue misérable qui devint l'un des moyens secondaires employés pour hâter la révolution française, et l'une des sources de ces préventions populaires contre la Reine qui l'exposèrent à tant d'injustices et de barbarie.

En février et mars 1772, les trois Puissances échangèrent une déclaration par laquelle elles s'engageaient à admettre le principe de l'égalité dans le partage.

Au mois d'août suivant, les traités de démembrement furent conclus à St-Pétersbourg.

En septembre les prétentions et les résolutions des cours alliées furent publiées à Varsovie. Leurs déclarations sont connues, il est inutile de caractériser ici des actes que l'indignation de l'Europe a signalés comme le comble de l'injustice et de l'effronterie humaine: une paisible possession continuée pendant plusieurs siècles, une succession de traités dans lesquels tous les États européens

étaient intervenus comme parties ou comme garans, des déclarations récentes, des engagemens solennels et répétés des trois gouvernemens eux-mêmes, tout cela fut considéré comme ne conférant qu'un vain droit au domaine de cette contrée. Pour combattre tous ces titres de souveraineté, l'Impératrice-reine et le Roi de Prusse évoquèrent quelques prétentions de leurs prédécesseurs, qui remontaient au treizième siècle; l'Impératrice de Russie allégua seulement les périls que fesaient courir aux États voisins l'anarchie de Pologne (4).

Le gouvernement polonais fit de vaines remontrances et un appel inutile à toutes les puissances auxquelles des garanties données au traité d'Oliva, et leur intérêt à maintenir la sainteté d'une ancienne possession, fesaient un devoir de les protéger. Lorsque l'Ambassadeur d'Autriche annonça le partage à Versailles, le vieux Roi dit : si l'*autre* (Choiseul) eût été ici, cela ne serait point arrivé. Cette observation n'était probablement pas sans fondement, elle renferme le plus bel éloge que l'on ait jamais fait de ce puissant Ministre.

On a dit que l'Autriche ne voulut accéder au partage que lorsque la France eut refusé sa coopération pour s'y opposer (5); mais cette assertion est contredite par la correspondance authentique, publiée par Goertz, aussi bien que par Georgel; on peut tout au plus supposer que la faiblesse du gouvernement français et le peu de dispositions que montraient ses ministres à courir de nécessaires hasard, furent au nombre des principaux motifs qui déterminèrent la honteuse et fatale résolution de la Cour d'Autriche.

On a prétendu, d'autre part, que le duc d'Aiguillon proposa à Lord Rochefort d'envoyer une flotte anglaise et française dans la Baltique, pour prévenir ce démembrement (6); mais une telle ouverture, si elle fut jamais faite, doit avoir été relative à des affaires bien antérieures au partage ainsi qu'à l'administration de d'Aiguillon, car Lord Rochefort fut rappelé de l'ambassade française en 1668, pour être nommé secrétaire d'État après la démission de Lord Shelburn; cette proposition ne peut non plus avoir été faite à Lord

Rochefort lorsqu'il était secrétaire d'État, car les relations avec la France ne dépendaient pas de son département.

Ce qu'il faut dire, c'est que la France et la Grande-Bretagne avaient, à cette époque, perdu toute influence dans les affaires d'Europe. La France doit l'attribuer à l'imbécillité de son gouvernement et surtout à sa confiance aveugle en la Cour de Vienne sur les affaires de Pologne; la Grande-Bretagne, à sa mauvaise foi envers la Prusse, qu'elle avait alors laissée sans allié; mais surtout au peu de popularité de son gouvernement intérieur et aux approches d'une révolte dans la plus belle partie de ses colonies, destinées à expier le triomphe de la tyrannie en Europe par l'établissement de la liberté en Amérique. Si la moindre étincelle de courage, si le plus faible rayon de sage politique se fût manifesté dans les conseils de l'Angleterre et de la France, leur mouvement aurait été, d'un empressement unanime, suivi par toutes les puissances secondaires dont l'existence dépend du respect général pour les principes généraux de la justice.

Il faut avouer également, à la honte de ces deux États, qu'ils eurent tout le temps nécessaire pour intervenir dans cette grande lutte ; même après que la conspiration des trois Puissances eût été divulguée, l'exécution du démembrement fut retardée, soit par les querelles ordinaires entre bandits se divisant leur butin, soit par la résistance des Polonais, quoique abandonnés de toute l'Europe. Les disputes des trois Puissances sur le partage de cette proie, se prolongèrent pendant plus de deux années. Catherine refusait de laisser Frédéric prendre possession de Dantzick; l'esprit turbulent de Joseph II suggérait un partage encore plus étendu (7), et, au milieu des protestations d'une inviolable amitié, les coalisés se trouvèrent plus d'une fois sur le point d'en venir à des hostilités ouvertes. Panin disait un jour au Résidant français : « Vous savez que nous ne sommes point encore en mesure de rompre avec nos alliés (8). » Les grands avantages qu'un adage proverbial promet aux honnêtes gens des querelles de leurs ennemis, auraient pu encore être recueillis, s'il se

fût rencontré en Europe un gouvernement capable de remplir vigoureusement ses devoirs envers la société civilisée.

Les Polonais firent une vaillante résistance. Les Puissances se virent forcées de convoquer une diète, et quoiqu'elles insistassent sur la nécessité de l'unanimité dans les actes les plus insignifians, elles contraignirent cette assemblée à se former en confédération, ce qui donna à la plus faible majorité le pouvoir de sacrifier son pays.

Cependant, en dépit de tous les moyens de corruption et de violence que l'on mit en œuvre, la diète, cernée par les baïonnettes étrangères, ne renferma qu'une majorité d'une voix pour conférer à des députés le pouvoir de négocier avec les trois Puissances sur leurs prétentions : au mois de septembre 1773, la République se vit contrainte de céder par un prétendu traité quelques-unes de ses plus belles provinces avec près de cinq millions de sa population (9).

CHAPITRE VII.

Remords de Marie-Thérèse. — La Russie principal auteur du partage. — Causes résultant des vices du Gouvernement de la Pologne. — Réflexions générales.

Peu satisfaits de ce premier acte de brigandage, les conspirateurs résolurent de priver les restes de la nation polonaise de tout espoir d'établir un gouvernement vigoureux et de consolider leur tranquillité intérieure. Le *liberum veto*, la monarchie élective, et toutes les autres institutions qui tendaient à perpétuer le désordre, furent de nouveau imposés à la nation en vertu d'une prétendue garantie. Selon l'ancienne constitution, les résolutions d'une

diète confédérative n'étaient obligatoires que jusqu'à la prochaine diète libre ; ces actes de violence et de rapine ne purent donc recevoir une forme légale jusqu'à la réunion de cette assemblée en 1776 (1). Durant tout ce temps, la Pologne fut occupée par les troupes russes, et Catherine disait à Stanislas, avec un langage tout amical : « Il dépend de moi que le nom de la Pologne soit effacé de la carte d'Europe. »

Marie-Thérèse eut du moins le mérite de confesser sa faute. Le 19 février 1775, quand M. de Breteuil, ambassadeur de Louis XVI, reçut sa première audience, après quelques mots embarrassés au sujet de la Pologne, elle s'écria enfin d'un ton de douleur : « Je sais, Monsieur, que ce qui a été fait en Pologne a souillé mon règne d'une tache ineffaçable ; mais on me pardonnerait, j'en suis certaine, si l'on connaissait toutes mes répugnances à consentir à ce partage, et si l'on savait quelle foule de circonstances se sont réunies pour faire fléchir mes principes (2). Il est possible que ses regrets fussent sincères ; à tout événement, la dé-

cence commandait un pareil langage envers un allié comme la France que l'on avait ainsi trompé et trahi. Mais une aussi misérable justification ne peut l'absoudre du reproche qui pèse sur sa mémoire ; elle serait insuffisante pour faire acquitter le plus obscur criminel traduit devant une cour de justice pour un crime beaucoup moins atroce.

Si elle ressentit des remords, ils ne furent point partagés par son fils. En 1778, lors de la guerre de Bavière et à la mort de sa mère en 1780, il alla jusqu'à proposer à Frédéric II le partage de l'Allemagne (3). Ce projet fut appuyé par le prince Henry, en ces deux occasions ; mais il rencontra un obstacle invincible dans la volonté du Roi, qui, pendant les dernières années de sa vie, ne fit la guerre que pour assurer la sécurité de ses voisins, et consacra les loisirs de la paix à améliorer la condition de ses sujets.

La culpabilité des Puissances intéressées au partage fut très-inégale : Frédéric, le plus faible des trois, avait à craindre soit une rupture, soit les chances d'une guerre générale, tandis que, d'autre

part, quelques acquisitions semblaient nécessaires pour donner à ses domaines une ligne suffisante de défense ; la Maison d'Autriche n'entra qu'à regret et la dernière dans la conspiration. Elle ne l'eût pas fait sans doute, si la France eût possédé une administration plus vigoureuse. Catherine se montra la plus criminelle : pendant huit ans, elle avait opprimé et ravagé la Pologne; elle lui avait imposé un Roi ; elle avait prévenu toute réforme dans le gouvernement, fomenté des divisions parmi la noblesse, créé et maintenu cette anarchie qui servit enfin de prétexte au démembrement : son vaste empire ne réclamait aucune acquisition de territoire pour assurer ses moyens de défense; on devait même croire son ambition satisfaite. Cependant son insatiable avidité à faire des conquêtes sur la Turquie, fit naître la prétendue nécessité d'un partage. Il fallut l'empêcher de s'emparer de la Crimée, de la Moldavie et de la Valachie, et les Cours de Vienne et de Berlin consentirent à la voir commettre un vol équivalent sur la Pologne, à condition que chacune d'elles pour

rait en voler une part égale. Elles espérèrent maintenir la balance politique en égalisant les parts du butin ; et pour s'opposer aux agrandissemens sans bornes de la Russie, elles consentirent à s'emparer en commun de la plus belle partie d'un État avec lequel elles étaient en paix et dont elles s'étalent engagé, par des traités et par de récentes proclamations, à maintenir le territoire inviolable.

Il est évident que, quel que soit l'État qui proposa le premier cette transaction monstrueuse, Catherine en fut la cause réelle et le premier auteur ; la honte qu'elle fut assez effrontée pour appeler toute entière sur sa tête, noircira sa mémoire aux yeux de la postérité la plus reculée ; et si jamais un historien ébloui par la splendeur de son règne, ou ce qui serait plus excusable, séduit par son génie, son amour pour les lettres, ses travaux en législation et le bien réel fait à ses sujets, essayait de pallier cette grande offense, ses vains efforts pour atténuer ce crime ne serviraient qu'à lui faire partager son infamie.

Il faut avouer que les vices de l'organisation sociale en Pologne et les défauts de sa constitution et de son gouvernement rendirent plus facile à des voisins sans probité le démembrement de son territoire. La forme de sa monarchie élective, et surtout l'admission de candidats étrangers, était une institution pleine de périls; la loi qui exigeait l'unanimité et sanctionnait des associations armées, offrait un contre-sens à tous les principes d'un bon gouvernement : mais une foule d'États, avec des institutions non moins vicieuses, se sont, pendant des siècles, maintenus inviolables et puissans.

Le servage a été signalé comme une des causes de la chute de la Pologne; on a quelquefois même, avec une perfide adresse, employé ce moyen pour affaiblir l'indignation qu'a soulevée le partage. Une aussi détestable institution que celle de l'esclavage personnel doit incontestablement affaiblir un pays ; il empêche d'armer pour la défense publique la plus grande partie de ses habitans. Mais il ne faut pas oublier que les paysans des nations voisines étaient serfs comme ceux de la Pologne,

et qu'entre tous les États qu'elle eut à combattre, la Suède est le seul dans lequel le corps des laboureurs fût libre. Les serfs polonais ne se révoltèrent jamais contre leurs seigneurs ; jamais ils ne grossirent les troupes des ennemis de leur pays (si toutefois on peut donner ce nom à la terre qu'ils travaillaient) ; leur condition n'avait d'autre fâcheux résultat que de diminuer la force militaire de l'État ; elle ne contribua que négativement à sa ruine.

Les lois intolérantes contre les dissidens furent un agent immédiat de la destruction de la Pologne. Ces lois, entre autres inconvéniens, créaient dans la République un corps de mécontens, et dans les temps de guerre elles tendaient à les pousser sans cesse dans les rangs ennemis. La cause des dissidens fut le fatal prétexte de l'intervention de la Russie ; elle prêta à sa politique une fausse couleur de générosité et de libéralisme. Pendant long-temps, elle dépopularisa les Polonais dans toute l'Europe, qui ne les voyait pas sans aversion résister aux principes de tolérance qu'affichait le siècle.

Il est à observer que les lois contre les dissidens

furent établies peu après les lois contre les catholiques en Irlande, dans un moment où toutes les autres nations éclairées commençaient à adopter le principe de la liberté religieuse. On remarque plusieurs autres traits de ressemblance entre le caractère et le sort de ces deux nations infortunées; toutes deux se virent en proie aux déchiremens du fanatisme religieux; toutes deux possédaient une noblesse pleine de courage et qui, par sa brillante éducation, donnait à ces deux États un extérieur de politesse. Dans l'une et l'autre contrée, la masse du peuple, au milieu des plus riches dons de la nature, présentait un aspect général de divisions et de misères. Il existe néanmoins entre ces deux contrées cette différence remarquable, qu'en Irlande, la loi conférait aux paysans les priviléges d'hommes libres, et que la politique de la Grande-Bretagne trouva le secret de les abaisser à un état d'ignorance et de dépravation pareil à celui des serfs polonais, privés de toute participation aux droits de citoyen, attachés au sol, et abandonnés par la loi au caprice de leur maître.

Les défauts du gouvernement polonais contribuèrent plus directement à la ruine de son indépendance, par leur influence sur son système militaire ; le corps de la noblesse tenait en ses mains le pouvoir du glaive aussi bien que l'autorité de l'État. La couronne inspirait trop d'ombrage à ces gentilshommes, pour qu'ils allassent grossir l'armée régulière, bien qu'elle dépendît plus encore des officiers nommés par la diète que du Roi ; ils continuaient à faire la guerre à cheval, comme dans les anciens temps, et la *pospolite* ou levée en masse de toute la noblesse était encore à leurs yeux l'invincible boulevart de la République ; à moins d'armer leurs esclaves, il leur était impossible de former une bonne infanterie nationale ; leur système militaire était approprié aux rapides irruptions et aux entreprises soudaines des anciennes guerres ; leur tactique suffit à leur sécurité et même à leur grandeur, tant que leurs ennemis n'en eurent pas une meilleure.

Mais un pareil corps de noblesse était entièrement incapable de subordination et de cette disci-

pline qui forme l'ame des armées modernes. Leurs préjugés s'opposaient à ce que la science de la guerre pénétrât jamais parmi eux, ils ne savaient ni soutenir de longues campagnes, ni combiner de vastes plans d'opérations ; l'art de l'attaque et de la défense leur était entièrement inconnu, et ils dédaignaient toute fortification ; enfin ils n'avaient adopté aucun de ces perfectionnemens militaires qui chez les peuples civilisés ont fait du métier des armes une science vaste et difficile; comment leur eût-il été possible de résister aux armées des États voisins? La noblesse polonaise n'était barbare que dans l'art de la guerre, et la guerre était la seule partie de la civilisation que les Russes eussent adoptée (4). En Pologne, une noblesse souveraine, composée d'un demi-million d'hommes, n'osait ni armer ses esclaves, ni se fier à des troupes mercenaires. En Russie, le Czar qui gouvernait ses États en despote oriental, trouvait toujours à ses ordres une armée permanente qu'il recrutait sans crainte parmi les paysans asservis. Pour eux, le service militaire était une récompense, et la vie des

camps, une amélioration de leur sort; leur condition première les rendait propres à devenir, à l'aide de la discipline militaire, les plus patiens et les plus obéissans des soldats, sans ardeur, mais aussi sans crainte, également incapables de révolte et de dévoûment, membres passifs et presqu'insensibles d'une grande machine militaire; en un mot, le despotisme de la Russie adopta facilement tous les perfectionnemens introduits dans la science des armes; l'aristocratie de Pologne les repoussa toujours avec obstination.

Pourquoi ces formes différentes de gouvernement ont-elles prévalu dans les deux pays? C'est une question difficile à résoudre; il est dans les institutions et la destinée d'un peuple, une foule de circonstances qui semblent naître de la diversité originelle du caractère national; le plus souvent il est impossible de mesurer leur force et d'expliquer leur nature : le Danemarck et la Suède sont situés dans la même région, habités par deux nations d'une même origine, parlant le même langage et professant la même religion; nulle diffé-

rence de mœurs, soit dans les siècles passés, soit au milieu de notre civilisation moderne, et cependant quelles contrées éprouvèrent des destinées plus diverses? Comment expliquer les talens, l'esprit inquiet et ami des révolutions qui se manifestent en Suède, comparés à la prospérité tranquille et à l'obscure médiocrité qui forment le caractère du Danemarck?

Il n'est pas de doctrine plus fausse et plus pernicieuse que celle qui invoque les vices intérieurs d'un gouvernement, pour excuser une injuste agression et consoler le genre humain de son indépendance détruite : tout gouvernement n'a-t-il pas ses abus : ce principe multiplie à l'infini les motifs de guerre, ouvre à l'ambition un champ sans limite, et fournit un facile prétexte à toutes sortes de rapines.

Quelque défectueux que fût le gouvernement de Pologne, ses vices corrigés ne peuvent balancer les funestes conséquences nées de son partage, ni réparer le coup qu'a porté cet exemple à la sécurité de toutes les nations. Voler les trésors amon-

celés d'un avare, ce n'est pas moins ébranler les bases communes de la propriété, dût-on faire passer ces richesses en de plus dignes mains.

Le gouvernement de la plupart des nations est incontestablement mauvais, mais mieux vaut encore pour elles continuer à vivre en cet état, que de se voir entassées sous la domination d'un conquérant, leur offrît-on même l'espérance d'une amélioration dans l'administration intérieure : les conquêtes et les vastes Empires sont au nombre des plus grandes calamités infligées à l'homme, la division du genre humain en sociétés indépendantes est l'un de ses plus précieux avantages; le nombre et la diversité de ces sociétés accroît la surveillance réciproque de l'opinion, affermit les principes d'une rivalité généreuse, redouble les sentimens d'affection que chacun éprouve pour son pays, rapproche de chaque individu les objets d'une noble ambition, et rend plus actif cet aiguillon auquel nous devons les œuvres du génie et de la vertu. Il n'est aucun pays qui ne trouve en sa condition quelques circonstances plus spécialement favorables à

certains talens et à certaines perfections ; détruire l'indépendance d'un peuple , c'est disperser un grand assemblage de qualités morales et intellectuelles qu'aucune habileté humaine ne pourra plus réunir, cet assemblage qui forme le caractère d'une nation et qui la distingue de toutes les autres sociétés.

Tant qu'il existe un esprit national, on peut toujours espérer de corriger les vices de l'État; cet esprit une fois détruit , un conquérant peut bien imprimer à l'administration une marche plus régulière; mais il ne faut plus songer à ces importantes réformes qui jaillissent de la conscience d'un peuple et portent l'empreinte de ses généreux sentimens.

Les barons assemblés à Runnemede (5) ne cessèrent pas d'être des maîtres d'esclaves , mais les nobles principes de la charte commencèrent bientôt à relâcher les liens de la servitude ; c'était aussi des maîtres d'esclaves , les vainqueurs de Marathon et de Platée , cependant leur triomphe sur les despotes d'Orient sauva les sciences , la liberté , la ci-

vilisation elle-même; seconda les progrès de l'esprit humain, et prépara dans l'avenir l'abolition de l'esclavage dans le monde entier. Il est impossible de calculer la perte que souffre le genre humain par la destruction d'un de ces êtres moraux que l'on appelle *Nation ;* sa ruine entraîne celle de toutes les facultés qui le constituent, de toutes les qualités qui lui appartiennent et de toute la perfectibilité qui aurait pu se mêler à son génie et à son caractère. Que de germes féconds étouffés ! Quelle abondance de vie et d'activité, qu'au jour de la grandeur de ce peuple on aurait vu éclater, anéantie pour jamais !

Chaque peuple a ses particularités, chacun peut produire une vertu dont aucun autre état ne peut compenser la perte envers la société générale du genre humain. Parmi les nations comme parmi les individus, une jeunesse languissante est quelquefois suivie d'un âge mûr plein de force : si l'Écosse eût été conquise par Édouard II ou par Henri VIII, un observateur vulgaire n'aurait aperçu dans cet événement qu'une race de bar-

bares turbulens, soumis à un État plus civilisé. Qui ne comprend aujourd'hui qu'un pareil événement aurait étouffé les plus fécondes semences de génie et de vertu, qu'a développées depuis cette fierté qu'inspire le sentiment de l'indépendance nationale ?

CHAPITRE VIII.

Intervalle de tranquillité pour la Pologne. — Guerre entre la Turquie et la Russie. — Efforts de la Diète pour fonder une Constitution. — Bases principales de cette Constitution.

Le premier partage de la Pologne consommé en 1776, on laissa ce malheureux pays jouir pendant seize ans de la tranquillité la plus profonde qu'il eût jamais goûtée depuis un siècle; les armées russes cessèrent de le dévaster, les autres puissances manifestèrent des dispositions plus modérées. Alors commença pour Frédéric II cette belle époque de son règne qu'a tant honorée la guerre si juste

qu'il soutint pour défendre l'intégrité de la Bavière et l'indépendance de l'Allemagne. Nous avons déjà dit qu'en cette occasion il préféra courir les chances d'une lutte dont il ne pouvait attendre aucun avantage, à la honte de concourir au partage de l'Allemagne dont Joseph II lui offrait une portion pour le tenter. Les séductions ne furent pas non plus épargnées pour l'engager à de nouvelles entreprises contre la Pologne. Lorsqu'en l'année 1782 des bruits couraient que Potenkin devait être fait Roi de Pologne, cet insolent barbare dit au comte Goertz, ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg, qu'il méprisait trop la Nation Polonaise pour ambitionner de régner sur elle (1); il pria l'ambassadeur de proposer à son maître le plan d'un partage nouveau, ajoutant que le premier n'était qu'un jeu d'enfant, et que, s'ils eussent tout pris, on aurait guère crié davantage; sentimens et paroles bien dignes d'un chef de bandits.

Goertz communiqua, quoiqu'à regret, cette proposition à son maître. Tout homme qui éprouve encore quelque respect pour la dignité de la nature

humaine, verra, non sans plaisir, cet illustre Monarque repousser énergiquement cette proposition. Potenkin relut trois fois son refus avant d'en croire ses yeux; à la fin, il s'écria, dans un langage fort commun parmi certains politiques, « Je n'aurais jamais cru que le roi Frédéric fût capable d'idées romantiques (2)».

Frédéric, rendu à des pensées dignes de lui-même, n'était plus propre à l'exécution des desseins de l'Impératrice. En 1780 elle refusa de renouveler son alliance avec lui, et trouva un instrument plus convenable à ses vues dans le caractère inquiet et l'esprit borné de Joseph II dont l'ambition, sans principes, se voyait libre enfin de la contrainte que lui imposaient les scrupules de sa mère : le projet de rétablir un empire d'Orient occupait maintenant la Cour de Saint-Pétersbourg, et une portion des dépouilles de la Turquie était pour Joseph un appât suffisant.

L'état de l'Europe tendait chaque jour de plus en plus à rendre une certaine indépendance aux débris mutilés du royaume de Pologne. La Fran-

ce, sa plus ancienne et sa plus constante alliée, était alors, il est vrai, absorbée par les approches de ces terribles bouleversemens qui pendant plus de trente années ont agité l'Europe; mais d'autres puissances avaient adopté une politique dont l'influence était toute favorable aux Polonais. La Prusse, en se séparant de la Russie, se lia par degrés avec l'Angleterre, la Hollande et la Suède; la généreuse politique déployée par elle, en défendant la Bavière, la plaçait à la tête de tous les membres indépendans de la Confédération Germanique. La Turquie déclara la guerre à la Russie, et le gouvernement autrichien se trouvait occupé tout entier par le mécontentement et les révoltes que les innovations précipitées de Joseph avaient excitées dans les différentes provinces de la monarchie. Une confédération formidable se forma avec le temps contre la puissance russe. Les circonstances devinrent peu après si favorables aux Polonais, que dans le traité entre la Prusse et la Porte, conclu à Constantinople en janvier 1790, les parties contractantes s'engagèrent à user de tout

leur ascendant pour obtenir de l'Autriche la restitution des provinces polonaises auxquelles elle avait donné le nom de Gallicie (3).

Ces heureux changemens firent espérer à la Nation Polonaise qu'il lui serait enfin permis de réformer ses institutions, de consolider son repos et sa sûreté, et d'adopter une politique propre à la replacer un jour à son ancien rang parmi les nations européennes.

De 1777 à 1788 nulle grande mesure ne fut adoptée ; mais aucun tumulte ne troubla le pays : les opinions raisonnables fesaient quelques progrès, et l'esprit national se ranimait insensiblement. La noblesse prêtait une oreille favorable aux plans proposés pour l'établissement d'un impôt permanent et d'une armée régulière; elle se montrait chaque jour plus disposée à renoncer au dangereux privilége de l'élection royale; et la loi fatale de l'unanimité avait été tellement flétrie, comme instrument de la politique russe, que dans le cours des diverses diètes tenues pendant ces dix dernières années, pas un seul nonce n'eut la har-

diesse de faire usage de son veto. Lorsque la guerre avec la Turquie eut éclaté, les Polonais se hasardèrent non-seulement à repousser une alliance offerte par Catherine, ils osèrent même lui refuser la permission de lever dans le territoire de la République un corps de cavalerie de 30,000 gentilshommes (4).

Ces favorables symptômes, qui attestaient la renaissance de l'esprit public, allaient chaque jour croissant; lorsqu'une diète s'assembla à Varsovie au mois d'octobre 1788, on espérait qu'elle saurait rétablir la République: elle aurait accompli ce vœu si ses prudentes et généreuses mesures n'eussent été déjouées par un acte de la plus noire perfidie dont les annales du genre humain aient conservé le souvenir. Les quatre années qui suivirent présentent peut-être l'un des exemples les plus signalés de patience, de modération, de sagesse et d'intégrité qu'ait jamais donné une assemblée populaire: jamais un peuple turbulent ne montra plus d'accord et d'esprit national; jamais un ancien oppresseur ne déploya plus de scélératesse, ni un ami prétendu plus de perfidie.

La diète s'appliquait avec la plus grande diligence et une admirable circonspection à réformer l'État; elle consultait soigneusement les progrès de l'opinion populaire, attentive à ne proposer aucune réforme avant que l'esprit public ne lui parût mûr pour la recevoir. Tandis que le génie de la révolution française dominait partout, ces réformateurs eurent la courageuse prudence d'éviter à la fois l'exaltation de ses principes et la violence de leur exécution; ils repoussèrent le puissant, mais périlleux secours de l'enthousiasme qu'elle excitait avant que ses excès et ses atrocités l'eussent rendue odieuse, bravant avec constance les reproches de leurs amis impatiens de leurs lenteurs et les censures que fesaient de leurs vues étroites une foule de ces esprits qu'exaltait alors le généreux désir de donner au monde une liberté sans limites.

Après avoir pris les mesures nécessaires pour le rétablissement des finances et de l'armée, la diète employa la plus grande partie de l'année 1789 à discuter les réformes constitutionnelles; outre qu'elles étaient d'une nécessité évidente, la diète

se voyait invitée à les adopter par le Roi de Prusse qui, au mois de décembre 1789, offrit de conclure une alliance avec la République, à condition qu'elle porterait son armée à 60,000 hommes et établirait une nouvelle constitution (5).

Un comité pour la réforme de la constitution avait été nommé au mois de septembre 1789 : avant la fin de cette même année il fit un rapport renfermant une esquisse des modifications les plus nécessaires dans le gouvernement. Aucune décision immédiate ne fut prise, mais les sentimens de la diète se manifestèrent d'une manière plus décisive dans le cours des discussions qui eurent lieu en l'année 1790; on résolut à l'unanimité d'appeler l'électeur de Saxe à succéder à la couronne. Cette détermination, prélude de l'établissement d'une monarchie héréditaire, fut confirmée par les diétines ou assemblées électorales; le droit d'élection, autrefois exercé par toute la noblesse, fut limité aux seuls propriétaires fonciers; l'opinion publique, hautement manifestée, sanctionnait, en outre, plusieurs autres principes, bases fondamentales d'une

nouvelle constitution, quoiqu'ils ne fussent pas encore établis formellement.

Comme les diètes polonaises étaient biennales, l'assemblée voyait approcher le terme de sa durée. Il était dangereux de confier l'œuvre commencée de la réforme à un Corps Législatif entièrement nouveau; il n'était pas non plus sans péril d'établir le précédent d'une assemblée se prorogeant au-delà du terme légal. Un expédient fut adopté; la loi ne l'avait pas, il est vrai, sanctionné, mais il était fondé sur les principes constitutionnels: son succès offre une preuve signalée de l'unanimité de la Nation Polonaise. Des ordres furent envoyés à toutes les diétines pour les inviter à choisir le même nombre de nonces que d'habitude; les élections se firent régulièrement, et les nouveaux membres, reçus par les anciens, formèrent avec eux une double diète. Presque toutes les diétines prescrivirent à leurs nouveaux représentans de voter pour la monarchie héréditaire, et déclarèrent approuver la conduite passée de la diète.

Le 16 décembre 1790, la double diète se réu-

nit. Jamais peut-être assemblée représentative en Europe ne fut investie d'une autorité plus directe, plus formelle, plus complète et plus librement déléguée par la grande majorité d'une nation, pour réformer les abus de son gouvernement; les garanties imposées par la Cour de Russie furent déclarées par elle *nulles et de nul effet, comme étant un attentat à l'indépendance nationale, incompatible avec les droits naturels de toute société civilisée et les priviléges politiques de toute nation libre* (6).

La diète sentit alors la nécessité de réunir en un corps de loi toutes les réformes adoptées et toutes celles qui avaient reçu l'évidente sanction de l'opinion publique; l'état des affaires étrangères, aussi bien que le désir général de la nation réclamaient hautement une pareille mesure; on résolut, en conséquence, de soumettre à la diète, le 3 mai 1791, une loi portant le titre de Constitution de Pologne. La crainte de quelque violence de la part de la faction russe, exaspérée par son petit nombre au dedans, et malheureusement encouragée par la puis-

sance de leur détestable complice au dehors, détermina le parti national à presser l'exécution de ce plan.

La nouvelle Constitution fut présentée à la diète le 3 mai (7); elle avait été lue la nuit précédente dans le palais du prince Radzivil, et reçue avec d'unanimes applaudissemens par l'immense majorité des membres composant les deux chambres : douze voix s'y opposèrent seules dans la diète, tant était petit le nombre de ces ennemis de la patrie, que la force ou la séduction avaient asservis au gouvernement russe ; jamais débats et votes ne se montrèrent plus libres. Ces hommes, les plus infames de tous les traîtres, ne furent ni attaqués, ni menacés, ni insultés ; le peuple polonais, en cette grande et solennelle occasion, semblait avoir perdu la légèreté et la turbulence de son caractère, et s'être déjà formé à ces vertus qui sont ordinairement le fruit tardif de la liberté qu'ils venaient à peine d'instituer.

La Constitution conciliait les droits de l'Église établie, avec la liberté religieuse, telle que le prescrit la

charité chrétienne ; elle fondait une monarchie héréditaire dans la maison électorale de Saxe, réservant à la nation le droit de choisir une nouvelle race de rois, en cas d'extinction de cette famille. Le pouvoir exécutif appartenait au Roi, les ministres étaient responsables de son exercice ; le pouvoir législatif se partageait entre deux chambres, le sénat et la chambre des nonces, à l'égard de laquelle on conservait l'ancien langage et les anciennes formes constitutionnelles. La nécessité de l'unanimité abolie fesait disparaître ces dangereux usages de confédérations et de diètes confédérées qu'elles avait rendues nécessaires. Chaque ville considérable reçut de nouvelles franchises et reprit ses anciens priviléges. Les bourgeois recouvrèrent le droit d'élire leurs magistrats (8). Leurs propriétés dans les villes furent déclarées inviolables et transmissibles par succession ; on leur accorda la faculté d'acquérir des terres en Pologne, comme ils l'avaient toujours eue en Lithuanie ; on leur ouvrit l'accès à toutes les charges de l'État, de l'ordre judiciaire, de l'Église et de l'armée ; les plus grandes villes purent envoyer des

députés à la diète avec le droit de voter dans toutes les questions locales et commerciales, et de parler sur toutes difficultés quelconques. Ces députés devinrent nobles; il en fut de même de tout officier parvenu au grade de capitaine, de tout homme de loi investi de la plus humble charge de magistrature, et de tout bourgeois ayant acquis une propriété territoriale grevée d'une taxe annuelle de cinq livres ; deux cents bourgeois furent anoblis sur-le-champ, et l'on fit une disposition pour que trente autres fussent anoblis à chaque diète à venir. L'industrie fut dégagée de toute entrave, chacun put exercer librement toute espèce de commerce.

On étendit aux bourgeois l'ancien privilége de la noblesse polonaise, de ne pouvoir être arrêtés qu'après avoir été convaincus (9), privilége déraisonnable, mais que l'on accordait aux commerçans afin de rendre leur condition égale à celle des nobles ; dans la même vue, l'on déclara qu'un noble ne serait point censé forfaire à son privilége ou déroger à son rang, lorsqu'il deviendrait négociant, marchand ou artisan. Toutes les voies furent ou-

vertes pour arriver à la noblesse, et tous les moyens employés pour en rendre l'accès plus facile; les priviléges abusifs des hautes classes furent conférés aux classes inférieures. Les avantages les plus signalés furent accordés aux professions utiles, pour inviter la noblesse indigente à dépouiller ses préventions contre les occupations industrielles, et à s'y livrer.

La plupart des bourgeois devaient bientôt être anoblis, tandis qu'on enlevait à beaucoup de nobles leurs droits les plus précieux en limitant les franchises électorales aux seuls propriétaires fonciers. On ne pouvait imaginer de meilleurs expédiens pour confondre les deux ordres; le seul moyen de rehausser les classes inférieures, était de leur faire partager les honneurs et l'estime dont jouissait depuis un temps immémorial la classe supérieure. De pareilles institutions devaient insensiblement réunir en une seule masse deux ordres jusqu'alors toujours discordans. Ainsi, les barrières qui séparaient les diverses parties de la société auraient disparu, si la sagesse et les inten-

tions libérales de la noblesse polonaise n'eussent point été déjouées par des ennemis atroces et corrompus; elle aurait, par un seul acte de législation, accompli cette fusion sociale que les nations de l'Europe les plus libres et les plus heureuses ne doivent qu'à une longue suite de siècles et aux concours des plus favorables circonstances.

Après avoir ainsi conféré les priviléges politiques aux hommes libres jusqu'alors privés de toute considération, la diète ne négligea pas de préparer les voies à l'affranchissement définitif de tous les esclaves.

La constitution étendit à tous les serfs la protection accordée jusqu'alors aux seuls serfs des domaines royaux; elle facilita et encouragea les affranchissemens volontaires, en ratifiant tous les contrats qui y étaient relatifs. Tel est dans tout pays le premier pas vers l'abolition de l'esclavage, le plus important objet d'une législation humaine, mais celui dont la route est peut-être la plus difficile et la plus escarpée.

Cette glorieuse révolution ne fut déshonorée ni

par des tumultes, ni par des excès populaires, ni par des exécutions politiques; la diète porta si loin son sage respect pour les saints droits de la propriété (10), que, malgré son pressant besoin de ressources financières, elle ajourna jusqu'après la mort des titulaires, d'appliquer au soulagement de l'état le revenu des charges ecclésiastiques, regardées comme inutiles au service de la religion. L'histoire un jour rendra justice à cet illustre corps, et la postérité admirera cette révolution comme un parfait modèle de la plus difficile réforme. Si elle échoua, ce ne fut pas faute de sagesse, la République succomba sous l'irrésistible puissance et l'infame perfidie de ses ennemis.

CHAPITRE IX.

Traité d'alliance entre la Pologne et le Roi de Prusse. — Ses assurances réitérées qu'il maintiendra les droits de la République. — Paix de Catherine avec la Turquie. — Confédération de Targowitz. — La Pologne envahie de nouveau par les troupes russes. — Conduite odieuse de la Prusse. — Lâcheté de Stanislas. — Valeur de l'armée polonaise. — Poniatowski. — Kosciusko. — Stanislas adhère à la Confédération de Targowitz.

Comme la tempête qui renversa ce noble édifice vint du dehors, il faut maintenant tourner nos regards sur les relations de la Pologne avec les puissances étrangères. Le 29 mars 1790, un traité d'alliance fut conclu à Varsovie entre le Roi de Prusse et la république de Pologne; il stipula une garantie réciproque du territoire des deux puissances et l'on détermina les secours que chacune

d'elles devait fournir à l'autre en cas d'attaque.

Ce traité est surtout remarquable par une clause qu'il est nécessaire d'insérer ici : « *Si une puissance étrangère, quelle qu'elle soit, en vertu d'actes précédens ou de stipulations quelconques, réclamait le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la république de Pologne*, en quelque temps et de quelque manière que ce soit, Sa Majesté le Roi de Prusse s'engage à employer ses bons offices pour prévenir les hostilités qui pourraient naître d'une pareille prétention. Si ses bons offices demeuraient sans résultat, et si les hostilités contre la Pologne venaient à éclater, Sa Majesté le Roi de Prusse considérant un tel événement comme un cas prévu dans le traité, prêterait assistance à la République, conformément à la teneur de l'article 4 du présent traité. »

Le secours stipulé et auquel on se référait était, de la part de la Prusse, de 20 à 30,000 hommes, ou, en cas de nécessité, de toutes ses forces disponibles. L'objet incontestable de cet article était de prémunir la Pologne contre toute intervention de la Rus-

sie dans ses affaires intérieures, sous prétexte de la garantie de la Constitution Polonaise stipulée en 1775; il n'existait aucun autre danger de cette nature, cette stipulation était exclusivement relative à cet objet.

Il est vrai que le Roi de Prusse, après la conclusion de ce traité, pressa vivement la diète de lui faire la cession des villes de Dantzick et de Thorn; mais cette demande fut depuis retirée et désavouée le 13 mai 1791. Goertz, alors le chargé d'affaires prussien à Varsovie, dans une conférence avec les députés de la diète chargés des affaires étrangères, leur dit : « Qu'il avait reçu des ordres de Sa Majesté Prussienne pour leur exprimer sa satisfaction *de l'heureuse révolution qui avait enfin donné à la Pologne une constitution sage et régulière* (1). »

Le 23 mai, le même Prince fit réponse à la lettre de Stanislas qui lui annonçait l'adoption de la constitution : après avoir applaudi à l'établissement d'une monarchie héréditaire dans la maison de Saxe (ce qui était une violation positive de la Cons-

titution garantie par la Russie en 1775), il continue en ces termes : « *Je me félicite d'avoir contribué à la liberté et à l'indépendance de la Pologne, et mon désir le plus cher est de maintenir et de renforcer les liens qui nous unissent.* »

Le 21 juin, les Polonais ayant manifesté les alarmes que leur inspirait la paix avec la Turquie, le Ministre Prussien protesta publiquement que si de pareils dangers se présentaient, le Roi de Prusse, fidèle à toutes ses obligations, aurait particulièrement à cœur de remplir celles qu'il avait contractées l'année passée. C'est ainsi que le gouvernement prussien, après avoir reconnu la nouvelle constitution, ratifia trois fois son alliance avec la Pologne, et déclara formellement qu'une agression de la part de la Russie, motivée sur cette révolution, se trouvait comprise dans les stipulations du traité.

Le Roi de Prusse, témoin de la révolution du trois mai, déclara trois fois solennellement qu'une guerre qui n'aurait d'autre motif que la réforme de la constitution, était l'un des cas prévus par l'alliance défensive; ainsi donc, la République Po-

lonaise (si toutefois il n'était pas déraisonnable de placer la moindre confiance en la foi des traités, ou sur la parole d'un Roi), la République Polonaise aurait pu espérer qu'en cas d'une attaque de la Russie, fondée sur le prétexte de la garantie stipulée en 1775, son indépendance et sa constitution seraient protégées par toutes les forces de la monarchie prussienne.

La fin de l'année 1791 s'écoula sans troubles, mais non sans de vives craintes; le 9 janvier 1793 Catherine conclut à Jassis une paix avec la Turquie. Ainsi délivrée de tout ennemi étranger, elle ne tarda pas à manifester de nouveau l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Pologne, pour lesquelles depuis quelque temps elle avait montré une tolérance et une circonspection fort extraordinaires. L'éloignement d'Hertzberg du cabinet prussien, la mort de l'empereur Léopold, prince prudent et expérimenté, l'enhardirent dans ses projets, et elle résolut de profiter des dispositions que manifestaient alors les gouvernemens européens qu'elle voyait prêts à sacrifier tout

autre pensée aux préparatifs d'une guerre contre la révolution française. Quelques gentilshommes polonais lui fournirent un de ces légers prétextes dont elle se contenta toujours; leur chef était un certain Rzewuski, exilé en 1768 en Sibérie, et Félix Potocki, membre d'une illustre et puissante famille dont tout le reste était inviolablement attaché à la cause de la République.

Ces infames apostats trahirent leur patrie, si longtemps malheureuse, au moment où un rayon d'espérance commençait à luire sur elle, pour servir d'instrument aux desseins de son ancienne et perfide ennemie. Jamais plus abominable trahison ne fut conçue et exécutée contre un pays par ses propres enfans : Catherine les reçut avec les honneurs que devaient attendre d'elle des traîtres à leur patrie. Le 12 mai 1792 ils formèrent une confédération à Targowitz; le 18, le ministre russe à Varsovie déclara que l'Impératrice, invitée par plusieurs Polonais de haut rang qui s'étaient confédérés contre la prétendue Constitution de 1791, se disposait, en vertu de sa garantie, d'entrer en Po-

logne *à main armée, pour rétablir les libertés de la République.*

Bientôt elle publia un manifeste dans lequel elle prétendait, avec son effronterie ordinaire, justifier sa conduite *à la face de Dieu et des hommes* : elle renouvela sa déclaration solennelle, qu'elle respecterait l'intégrité du territoire polonais, et invita cette nation à s'en reposer sur sa justice et sa magnanimité bien connues.

Ce langage et ces mesures, toutes monstreuses qu'elles étaient, s'accordaient du moins avec l'ensemble du système adopté par Catherine contre la Pologne ; mais on pouvait (comme nous l'avons vu) fonder d'autres espérances sur le Roi de Prusse ; elles furent bientôt cruellement déçues : au mois de mai 1792, Luchesini, ministre prussien à Varsovie, fit une réponse vague et évasive aux communications qui lui furent faites relativement aux préparatifs de défense contre la Russie ; il dit froidement : « Que son Maître recevait cette communication comme une preuve de l'estime du Roi et de la république de Pologne, mais qu'il ne

voulait s'immiscer en rien dans les affaires qui occupaient la diète. »

Stanislas, de son côté, réclama formellement son assistance, le 8 juin 1792. Le Roi de Prusse répondit : « *En considérant la nouvelle Constitution que la République a adoptée à mon insçu et sans ma participation, je n'ai pu m'engager à la soutenir et à la protéger.* » Ainsi Frédéric-Guillaume démentait ses déclarations répétées, rétractait ses engagemens solennels, et foulait aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. L'histoire des États modernes n'offre rien qui égale une aussi impudente violation de la foi promise. Elle ressemble plutôt à ces fraudes vulgaires, à ces obscurs artifices qui, sous le nom de raison d'État, composaient la politique des petits usurpateurs et des petits tyrans d'Italie au quinzième siècle.

Assurée de la connivence de la Prusse, Catherine fit marcher une armée immense qui inonda la Pologne sur toute la ligne frontière, depuis la Baltique jusqu'au voisinage du Pont-Euxin. Le courage

de la Nation Polonaise ne fut point abattu, et l'armée déploya la plus intrépide valeur : elle était commandée par le prince Joseph Poniatowski et le général Thaddée Kosciusko, qui commença alors à se signaler par cet héroïque patriotisme dont le souvenir rendra sa mémoire éternellement vénérable à tous les amis de leur pays. Une suite d'actions brillantes remplit l'été de 1792; l'armée polonaise, tour à tour victorieuse et vaincue, ne cessa de donner des preuves de la plus intrépide valeur. Cependant Stanislas demeurait dans sa capitale, voulant se laisser duper par les ambassadeurs de Prusse et de Russie, auxquels il permettait de continuer leur résidence à Varsovie.

Il s'épuisa en vains efforts pour désarmer la colère de l'Impératrice; il alla jusqu'à lui proposer d'élever au trône son petit-fils Constantin, pour qu'il formât ainsi la souche de la nouvelle dynastie constitutionnelle. Catherine répondit avec hauteur, qu'il fallait rétablir l'ancienne constitution et accéder à la Confédération de Targowitz. Peut-être, dit M. Ferrand, un trône acquis sans crime

et sans perfidie avait-il peu d'attraits pour elle (2). Le 4 juillet, Stanislas publia une proclamation dans laquelle il déclare qu'il ne survivra point à son pays; mais le 22 du même mois, aussitôt qu'il eut reçu les ordres de Catherine, ce prince, aussi lâche que vil, publia son adhésion à la Confédération de Targowitz, et jeta ainsi l'autorité légale de la République entre les mains d'une bande de conspirateurs.

La vaillante armée sur laquelle la diète avait confié à cet indigne Roi une autorité absolue, se vit forcée, par ses ordres perfides, de déposer les armes, au milieu des larmes de ses concitoyens et de l'insolent triomphe de ses barbares ennemis (3). La Russie permit aux traîtres de Targowitz de gouverner quelques instans le pays qu'ils avaient livré; ils obtinrent pleine licence de poursuivre tous les bons citoyens, de dévaster leurs propriétés, et de faire revivre les anciens abus. Une députation fut envoyée par eux à St.-Pétersbourg, pour remercier l'Impératrice d'avoir arrêté *les fatals progrès de l'empire monarchique*, et réta-

bli la nation dans son gouvernement républicain. Une chose qui paraîtra sans doute incroyable, c'est que le principal reproche que fesaient Catherine et les confédérés à la révolution polonaise, c'était d'avoir introduit la monarchie héréditaire, de favoriser le despotisme, et d'être fondée sur la subversion de la liberté républicaine (4).

CHAPITRE X.

Révolution Française. — Son influence sur les affaires de la Pologne. Conférences de Verdun. — Les trois Puissances déclarent aquiescer à l'occupation de la Pologne par l'armée prussienne. — Déclaration de Catherine du 9 avril. — Elle occupe une partie de la Pologne. — Diète de Grodno. —Insolence de l'Ambassadeur Russe. — Traité avec la Prusse et la Russie qui consacre le second démembrement de la Pologne.

Tel fut le malheureux état de la Pologne durant le reste de l'année 1792, époque qu'ont rendue à jamais mémorable l'invasion de la France par les troupes allemandes, leur ignominieuse retraite, l'irruption des forces françaises en Allemagne et en Flandre, les scènes terribles dont fut agité l'intérieur de la France, et les craintes qu'inspirèrent

à tous les gouvernemens les progrès des opinions auxquelles on attribuait ces événemens : l'Impératrice de Russie surtout professait la plus profonde horreur contre la révolution française ; elle lui déclara la guerre par le plus violent manifeste, souleva toutes les autres Puissances, mais ne contribua jamais d'un bataillon ou d'un vaisseau à la confédération formée pour la combattre. Voulait-elle, comme ceux qui font la guerre sur les terres de leurs voisins, brouiller les affaires afin de poursuivre plus tranquillement le cours de ses rapines? C'est une question à laquelle il nous est impossible de répondre ; ce qui est certain, c'est que ces événemens lui permirent d'exécuter sans trouble ses projets contre la Pologne.

Frédéric-Guillaume donna tête baissée dans la coalition, malgré l'avis de ses plus sages conseillers (1). Les événemens de cette campagne extraordinaire ne furent pas sans influence sur le partage de la Pologne : sous ce rapport, il ne sera pas hors de propos d'en tracer ici une rapide esquisse.

Au moment où le duc de Brunswick entra en

France au mois de juillet 1792, les ministres des principales Puissances européennes se réunirent à Luxembourg : divers projets étaient formés pour les nouveaux arrangemens de territoire en cas d'un succès qu'ils regardaient comme certain. Les ministres autrichiens laissèrent percer l'intention de leur Cour, de renouveler ses tentatives pour forcer l'Électeur de Bavière à échanger ses domaines contre les Pays-Bas, proposition qu'après la rupture de leur traité avec la France, ils se croyaient en droit de renouveler. Le Roi de Prusse, à cette alarmante ouverture, manifesta quelque velléité d'abandonner une entreprise que plusieurs autres circonstances lui démontraient impraticable, du moins avec le peu de troupes qu'on avait follement mis sur pied. Ces dangereux projets de la Cour de Vienne lui firent, en outre, sentir la nécessité d'une plus étroite union avec la Russie, et dans une entrevue qui eut lieu à Verdun avec les ministres d'Autriche et de Russie, il leur fit entendre que la Prusse ne pouvait continuer la guerre sans être assurée d'une indemnité. La Russie accueillit avec

empressement une insinuation qui liait plus intimement encore la Prusse à ses projets sur la Pologne. L'Autriche prêta volontiers l'oreille à une proposition qui devait lui servir d'exemple et de justification pour réclamer une augmentation proportionnelle de territoire; en conséquence, les cours impériales déclarèrent qu'elles étaient dans l'intention d'acquiescer à l'occupation d'une autre portion de la Pologne par les armées prussiennes (2).

Ces documens sont consignés dans le livre d'un zélé royaliste qui possédait évidemment des moyens particuliers d'obtenir des renseignemens : tels étaient, selon lui, les desseins des puissances coalisées; tels étaient au moins les projets dont elles se soupçonnaient mutuellement. Ces plans furent définitivement adoptés pour empêcher la rupture de la coalition, au moment où les souverains unis se proclamaient les généreux libérateurs de la France et les champions de l'ordre social ébranlé. De pareils desseins, attribués à ces Monarques par les plus zélés partisans de la monarchie, de sem-

blables bruits répandus par des gens bien informés, sont autant de faits qui peuvent nous servir à conjecturer quelle aurait été la conséquence du succès de leurs armes contre la France.

Que telle ait été ou non la stipulation du prétendu traité de Verdun, toujours est-il certain que Frédéric-Guillaume alla se consoler par le pillage de la Pologne de ses disgraces essuyées en France; rien ne caractérise mieux un monarque sans habileté, sans talens, sans résolution, dont la vie fut un mélange continuel de grossiers libertinages et d'abjecte superstition, que de le voir fuir devant les armées d'une puissante nation, pour aller aussitôt attaquer un peuple opprimé qu'il croyait sans défense et incapable de lui résister.

Au mois de juillet 1793 il entra sur les terres de la république de Pologne, et tandis que la Russie accusait ce peuple d'un excès de royalisme, il choisit un prétexte tout opposé; il lui reprocha d'avoir propagé les principes anarchiques et d'avoir établi des clubs jacobins; ce fut pour prévenir les dangers qui menaçaient ses propres do-

maines qu'il ordonna, du consentement des deux Cours Impériales, au général Mollendorff d'occuper la grande Pologne. Tant de fausseté souleva l'indignation des infames confédérés de Targowitz eux-mêmes; ils firent des remontrances à Berlin et à St-Pétersbourg contre l'entrée des troupes prussiennes; mais ces apostats se plaignant des résultats inévitables de leur propre crime, furent écoutés avec mépris.

L'Impératrice de Russie, dans une déclaration du 9 avril, apprit au monde que les seuls moyens de contenir le jacobinisme de Pologne, était de la renfermer en de plus étroites limites et de la restreindre à des proportions qui conviendraient mieux à une puissance intermédiaire; elle annonça, dans cet acte, qu'elle agissait de concert avec la Prusse et du consentement de l'Autriche; en conséquence, le Roi de Prusse s'empara de la grande Pologne, et l'armée russe occupa toutes les autres provinces de la République. Il était facile dès-lors à Catherine de déterminer jusqu'où devait s'étendre son nouveau brigandage; elle voulut néanmoins lui don-

ner quelque ombre de légalité. Le Roi fut contraint de convoquer une diète; on prit soin d'en exclure tout citoyen qui n'était pas dévoué à la Russie et complice des confédérés de Targowitz. Cette malheureuse assemblée se réunit à Grodno, au mois de juin; et, malgré sa mauvaise composition, elle laissa encore éclater quelques étincelles du courage polonais. L'ambassadeur russe, homme digne apparemment de la mission qui lui était confiée, mit tout en œuvre pour asservir la diète à ses volontés : menaces, insultes, violence, emprisonnemens militaires, exils arbitraires, rien ne fut épargné; on vit se renouveler tous les outrages qui depuis trente années composaient l'unique système de conduite employé par la Russie envers la législature polonaise.

L'une des notes de cet insolent ministre intimait aux membres de la diète l'ordre de procéder plus rapidement, leur déclarant qu'en cas contraire, il serait dans la pénible nécessité d'éloigner tous les incendiaires, les perturbateurs de la paix publique et les partisans du trois mai (3).

Dans une autre note du 16 juillet, il les avertissait que tout débat serait considéré par lui comme une déclaration d'hostilités, et qu'en ce cas, les terres, les possessions et les demeures de tous les mécontens seraient soumises à une exécution militaire (4). Il ajoutait : *Si le Roi adhère à l'opposition, l'exécution militaire s'étendra à ses domaines, la paye des troupes russes sera suspendue, et elles vivront aux dépens du malheureux paysan.* Les troupes russes cernèrent Grodno, des canons chargés furent pointés contre le palais du Roi et la salle de la diète; quatre membres, arrachés violemment de leur demeure, furent amenés prisonniers au milieu de la nuit; on menaça tous les autres de la Sibérie.

En ces circonstances, la diète asservie fut contrainte, aux mois de juillet et de septembre, de signer deux traités avec la Russie et la Prusse. Ces conventions stipulaient les cessions qu'il plut aux brigands de dicter, et contenaient une répétition de l'insultante moquerie qui avait clos tous les précédens actes de rapine, la solennelle garantie du reste des propriétés de la République (5).

La diète eut néanmoins la consolation de pouvoir exercer un acte de justice, celui de priver les chefs de la confédération de Targowitz, Félix Potoski, Rzewuski et Branecki, des charges qu'ils déshonoraient. La révélation des intrigues et de la correspondance des Puissances coalisées, nous apprendra quelque jour s'il est vrai que l'Alsace et la Lorraine étaient promises à l'Autriche, comme une compensation qui l'empêchât de réclamer sa part des dépouilles de la Pologne, à l'époque de son second partage. Personne n'ignore que l'armée alliée refusa de recevoir la capitulation de Strasbourg au nom de Louis XVII, et que Valenciennes et Condé furent pris au nom de l'Autriche.

CHAPITRE XI.

Nouvelle insurrection. — Kosciusko entre dans Cracovie. — La Constitution est de nouveau proclamée. — Les Russes chassés de Varsovie. — Marche de l'armée prussienne. — Elle s'empare de Cracovie. — Le Roi de Prusse obligé de se retirer pour aller appaiser l'insurrection de ses provinces. — Kosciusko vaincu et fait prisonnier. — Suwaroff. — Prise de Praga. — Abdication de Stanislas. — Partage définitif.

Un jeune officier, nommé *Madalinski*, avait, lors de la dispersion de l'armée, conservé, réunis près de lui, quatre-vingts gentilshommes : au commencement de 1790, il s'occupa activement de recruter des partisans. Leur nombre croissant chaque jour, ils formèrent bientôt une petite armée

d'environ quatre mille hommes, qui commença de harasser les postes russes ; le peuple de Cracovie chassa la garnison ennemie pendant la nuit du 28 mars : l'héroïque Kosciusko, à la tête d'un petit corps qu'il avait réuni, entra dans cette ville, et entreprit d'organiser son gouvernement et sa défense : doué des talens civils aussi bien que du génie militaire, il établit l'ordre parmi les insurgés, et fit proclamer solennellement la Constitution dans l'église cathédrale, où elle fut encore une fois saluée des cris du plus vif enthousiasme. Puis il publia une confédération nationale, et répandit des copies de son manifeste à St.-Pétersbourg, à Berlin et à Vienne, traitant les deux premières cours avec une sévérité méritée, mais parlant amicalement de la troisième dont il enjoignait à son armée de respecter le territoire.

Le résidant autrichien à Varsovie désavoua publiquement ces marques d'amitié, imputant à Kosciusko et à ses amis les monstrueux principes de la convention française. Ce langage démontrait clairement que la Cour de Vienne, qui n'avait fait

que consentir au dernier partage, désirait prendre part à celui qui devait bientôt intervenir.

L'armée de Kosciusko recevait chaque jour de nouveaux renforts. Le 17 avril, elle marcha contre la garnison russe de Varsovie, et força Igelstrom, son commandant, d'évacuer la place. Après une résistance obstinée de trente-six heures, le général russe se retira avec deux mille blessés.

Les citoyens de la capitale, le corps entier de la noblesse, et tout ce que la Pologne nourrissait encore de véritables amis de leur pays se soumirent à la dictature temporaire de Kosciusko, simple gentilhomme, récemment sorti de son obscurité, et sans autre influence que la réputation de sa vertu. L'ordre, la tranquillité régnèrent partout. Quelques bourgeois, excités peut-être par les agens de la Russie, se plaignirent à Kosciusko de l'inégalité de leurs priviléges; mais cet excellent citoyen au lieu de courtiser une périlleuse popularité, se hâta de réprimer une tentative qui aurait pu conduire à de fatales dissentions.

Bientôt de plus criminels excès déshonorèrent

pour la première fois la révolution polonaise; mais ils servirent à donner un nouveau lustre à l'humanité et à l'intrépidité de Kosciusko. Les papiers de l'ambassade russe fournirent d'évidentes preuves de la vénalité de plusieurs Polonais qui avaient trahi leur pays. La populace de Varsovie, impatiente des formes trop lentes de la loi, craignant l'esprit de timidité qui dominait parmi les chefs révolutionnaires, et poussée par des incendiaires toujours prêts à flatter les passions de la multitude, mit à mort huit de ces traîtres. En outre, ses clameurs arrachèrent au tribunal un jugement précipité, et l'exécution d'un nombre à peu près pareil. Kosciusko ne se contenta pas de blâmer ces atrocités : il se trouvait alors au milieu des plus pressans dangers, attaqué par les plus formidables ennemis, trahi par son gouvernement et abandonné de toute l'Europe : la culpabilité morale des victimes lui était démontrée, et cette irrégulière énergie du peuple formait son unique ressource. Cependant, à cette nouvelle il déserte son camp pour voler vers la capitale, traduit en jus-

tice les chefs du massacre et les fait exécuter sans délai. De respectables autorités nous apprennent qu'au milieu de tous les périls de sa courte administration, il réussit à persuader à la noblesse d'adopter, pour affranchir les paysans, des mesures plus promptes que celles sanctionnées par la politique timide de la diète.

Kosciusko, accablé par la marche simultanée des troupes de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, concentra la plus grande partie de ses forces autour de Varsovie. Frédéric Guillaume s'avança contre la capitale, à la tête de 40,000 hommes bien disciplinés. Kosciusko, avec 12,000 soldats irréguliers, fit le 8 juin une résistance obstinée pendant plusieurs heures, et se retira dans son camp retranché devant Varsovie. Les Prussiens prirent possession de Cracovie, et sommèrent la capitale de se rendre, sous peine de subir toutes les horreurs réservées aux villes prises d'assaut. Deux mois furent employés en vains efforts pour réduire la place : l'insurrection des provinces polonaises qu'avait récemment acquises le Roi de

Prusse, força ce monarque de se retirer précipitamment et couvert de honte.

Mais, en même temps, les Russes s'avançaient en dépit de la vaillante résistance du général comte Joseph Sierakowski, l'un des plus dévoués serviteurs de son pays. Le 4 octobre, Kosciusko ayant à peine 18,000 hommes, crut devoir hasarder une bataille à Macieiowice, pour prévenir la jonction des deux divisions de Suwaroff et de Ferzen.

Le succès fut long-temps et vaillamment disputé. Selon quelques récits, l'enthousiasme des Polonais l'aurait emporté, si la trahison ou l'incapacité du comte Poninski n'eût favorisé les Russes (1). Cet officier ni ne défendit une rivière sur laquelle il avait ordre de se maintenir, ni ne conduisit sa division au secours de son général. Kosciusko, après les plus incroyables efforts d'habileté et de courage, tomba couvert de blessures; l'armée polonaise fuyait. Les Russes et les Cosaques demeurèrent frappés de respect à la vue de leur vaillant ennemi, qu'ils trouvèrent sans connaissance sur le champ de bataille. Lorsqu'il ou-

vrit les yeux et qu'il apprit toute l'étendue de son malheur, il demanda vainement à ses ennemis de mettre un terme à ses souffrances. Les officiers russes, émus d'admiration, le traitèrent avec les plus tendres soins, et l'envoyèrent, avec les égards qu'il méritait, prisonnier de guerre à St.-Pétersbourg. Catherine le jeta dans une prison, d'où Paul le fit sortir en montant sur le trône : peut-être était-ce par haine pour sa mère, peut-être aussi par un de ces mouvemens de générosité passagère dont ce fou brutal n'était pas incapable.

Depuis ce moment tout espoir de défense fut perdu pour la Pologne. Suwaroff s'avança vers la capitale, et pour exciter son armée à l'assaut du grand faubourg de Praga, il lui promit 18 heures de pillage. Un combat terrible s'engagea le 4 novembre 1794; les habitans firent des prodiges d'une inutile valeur, se battant dans chaque rue et presque dans chaque maison. Toutes les horreurs qu'exercent, en pareille occasion, les armées les plus civilisés, cette troupe barbare les commit cent fois plus atroces : ni l'âge, ni le sexe, ni le

rang, ne furent épargnés; le meurtre des enfans formait pour les vainqueurs une sorte de jeu barbare, les outrages les plus inouis profanèrent les morts et les vivans, une mort ordinaire était une faveur, le sang ruisselait dans les rues; 13,000 cadavres furent emportés hors de la place quand le massacre eût cessé, les flammes qui consumaient la ville en dévorèrent plusieurs milliers, et une multitude innombrable de citoyens furent précipités dans la Vistule à coups de baïonnette; une troupe nombreuse de fugitifs s'engloutit au milieu des débris d'un grand pont qui s'écroula sous leurs pieds.

Ces épouvantables scènes mirent fin à la résistance des Polonais et complétèrent le triomphe des oppresseurs. L'armée russe entra dans Varsovie le 9 novembre 1794; on laissa pendant quelques mois encore à Stanislas les décorations de la royauté, comme pour lui servir d'amusement. Catherine lui enjoignit enfin d'abdiquer, et il obéit le 25 novembre 1795 : ce jour, anniversaire de son couronnement, semblait choisi pour compléter son

humiliation (2); des querelles sur la division du butin retardèrent l'exécution complète du partage définitif jusqu'au commencement de l'année 1796.

CHAPITRE XII.

Réflexions générales. — Napoléon. — Campagne de Russie. — Dévouement des Légions Polonaises à la France.

Ainsi tomba le peuple polonais, après avoir tenté les plus vertueux efforts pour fonder la liberté, et soutenu la lutte la plus héroïque pour la défendre.

Sa chute accusera éternellement la scélératesse de la Russie, la perfidie de la Prusse, la vile accession de l'Autriche, et la stupide inertie de toute l'Europe. Jusqu'à son premier partage, la sainteté d'une ancienne possession et les droits d'un peuple sur son propre sol avaient été respectés comme

inviolables; c'était là un principe conservateur de l'indépendance européenne. Les progrès de la civilisation qu'il contribuait à seconder et à consolider, lui donnaient une nouvelle force; les jalousies des grandes Puissances et les sages combinaisons des petits États semblaient le protéger suffisamment. Des Confédérations se formaient, de longues guerres se poursuivaient pour prévenir le dangereux agrandissement d'une nation par des conquêtes légitimes : empêcher qu'un peuple n'acquît le pouvoir de nuire aux autres, était l'unique objet des négociations et des guerres.

Ce principe n'était pas moins sage que juste, et le maintien de la balance politique formait la seule garantie réelle qui mît toutes les nations indépendantes à l'abri de l'oppression. Le partage de la Pologne a donné au monde le spectacle d'une nation dépouillée de son ancien territoire, sans que le moindre tort ait servi de prétexte pour justifier l'attaque; même on ne prit pas le soin de donner à la guerre ces formes qui auraient pu permettre de déguiser cette odieuse rapine, sous le nom de

conquêtes ; ce ne fut pas seulement une atteinte portée à la balance politique, ce grand boulevart de l'indépendance des nations ; ce fut la destruction de l'indépendance nationale elle-même.

Une circonstance vint encore aggraver cette calamité d'une manière cruelle ; ce crime fut accompli sous le prétexte de maintenir ce sage et juste principe de l'équilibre ; comme si ce principe était fait pour autre chose que pour *prévenir* de pareils attentats, comme si l'égalité dans le partage du butin avait quelque ressemblance avec cette généreuse association de tous les efforts et de toutes les volontés pour prévenir le pillage : le partage, bien qu'égal, n'en a pas moins été la plus dangereuse atteinte portée à l'équilibre politique entre les trois États qui y prirent part ; elle laissa la balance telle qu'elle était auparavant, mais elle détruisit la balance entre le fort et le faible ; elle renforça les puissans, et leur apprit à rendre leurs forces irrésistibles en les combinant ; entre pirates ou brigands de grand chemin, nul doute qu'une égale division du butin ne tende à maintenir l'harmonie dans la

troupe et à garantir la sûreté de tous les associés; mais cet accord les rend aussi plus formidables à tous les honnêtes gens (1).

Le second et le troisième partage, non moins funestes que le premier, offrent quelques particularités plus déplorables encore : le premier exemple de l'injustice triomphante produisit une longue suite de calamités; mais il est dans les événemens de 1793 et 1794 quelques circonstances morales dont l'infamie doit exciter une indignation encore plus vive dans tout le genre humain. La plus fâcheuse conséquence du premier partage fut la perte du territoire; mais quel résultat plus destructeur n'eut pas cette prétendue garantie imposée par Catherine à la nouvelle Constitution : quoi de plus odieux que cette défense faite à la Nation Polonaise de jamais réformer, sans son consentement, ces institutions qui l'avaient exposée à l'anarchie, à l'invasion et au partage; pacte abominable, qui leur interdisait de tenter aucun effort pour affermir la paix au dedans et se faire respecter au dehors, même dans ces étroites limites auxquelles leurs oppresseurs les avaient réduites.

Cette stipulation était moralement tout aussi obligatoire que celle qui défendrait à un peuple exposé à souffrir la famine ou la peste, de se garantir de ces fléaux en labourant ses champs, bâtissant des lazarets, ou desséchant ses marais. La violation de cette stipulation, abusivement appelée traité, qu'on n'avait pu imposer, qu'on n'aurait pu respecter sans crime, était l'unique tort dont se plaignait Catherine : le seul reproche qu'elle imputait aux Polonais, en leur déclarant la guerre, était d'avoir tenté d'améliorer leur condition par les plus innocens moyens qu'on employât jamais pour accomplir la plus légitime de toutes les entreprises (2).

Pendant le cours d'à peu près onze années, le nom de la Pologne fut effacé de la carte de l'Europe. Le traité de Tilsitt, en 1807, rendit à la partie prussienne de ce malheureux pays autant d'indépendance qu'il pouvait en espérer à cette époque, et lui donna le nom de Grand Duché de Varsovie. Cet État ranimé reçut, aux dépens de l'Autriche, un agrandissement considérable par le traité de Schoenbrunn conclu en 1809. A l'ouverture de

la campagne décisive de 1812, qu'il appelait dans sa proclamation la seconde guerre polonaise, Napoléon publia une déclaration adressée aux Polonais, et leur promit un royaume plus étendu que sous Stanislas. L'Archiduc qui gouvernait alors Wurtzbourg devait être leur souverain.

Le 12 juillet suivant, Wybicki, à la tête d'une députation de la diète, lui dit, à Wilna (et ses paroles étaient pleines de vérité) : « L'intérêt de votre Empire exige le rétablissement de la Pologne; l'honneur de la France y est intéressé. » Napoléon répondit à la députation : « Qu'il avait fait pour rétablir leur pays tout ce que lui permettaient ses devoirs envers ses peuples; qu'il seconderait leurs efforts, et qu'il les autorisait à porter leurs armes chez tous leurs voisins, excepté dans les provinces autrichiennes dont il avait garanti l'intégrité, et dont il ne souffrirait pas que la tranquillité fût troublée. »

La froideur et la réserve de cette réponse étaient peu propres à inspirer l'enthousiasme; cependant Bonaparte pouvait plus qu'il ne promettait, car les

articles secrets du traité conclu avec l'Autriche, au mois de mars 1812, renferment des stipulations relatives à l'échange des Provinces Illyriennes (dont Napoléon s'était réservé de disposer) contre une portion équivalente de la Pologne Autrichienne (3).

Quels étaient ses projets réels sur ce pays? On ne peut fonder sur ce point que des conjectures incertaines : il est hors de doute qu'il désirait rétablir la Pologne, et qu'il regardait cet événement comme le prix de ses succès; mais probablement il était alors devenu trop politique et trop empereur pour aimer cet esprit national, cet enthousiasme populaire auquel il devait les belles victoires de sa jeunesse. Son ambition voulait tout devoir à son habileté et à son armée.

Si jetant loin de lui le fourreau de son épée, lorsqu'il marchait au combat pour cette juste cause, il eût pris l'engagement solennel de rétablir la Pologne, s'il eût obtenu l'échange de la Gallicie contre la Dalmatie, si l'indépendance polonaise eût été regardée par lui, non pas seulement comme une conséquence de la victoire, mais comme le plus

sûr moyen d'en affermir les résultats, s'il eût enfin conservé quelque étincelle de son ancienne foi à l'attachement des nations, au lieu de compter exclusivement sur le mécanisme des armées, peut-être le succès de cette mémorable campagne eût-il été davantage balancé (4).

Soixante-dix mille Polonais combattaient alors sous ses drapeaux, des corps nombreux avaient servi sous lui pendant seize ans, et lui demeurèrent fidèles jusqu'à la fin. On a calculé que, depuis la destruction de la Pologne jusqu'à la bataille de Waterloo (5), cinquante mille d'entre eux ont péri dans les rangs des armées françaises. Quel peuple donna jamais un plus touchant exemple de dévouement à sa patrie que ces braves Polonais, condamnés à un exil volontaire, supportant toutes les privations sans aucun dédommagement de gloire! Quand l'univers entier était ligué contre eux, ils versaient chaque jour le plus pur de leur sang pour une nation étrangère, dans le vain espoir qu'elle délivrerait un jour la Pologne de l'esclavage.

A l'origine, Kosciusko avait encouragé ses compatriotes à se dévouer à cette seule chance de rétablir leur pays; mais lorsqu'on lui offrit un commandement en 1807, ce parfait modèle des héros refusa de quitter son humble retraite, à moins que Napoléon ne prît l'engagement de rétablir la Pologne.

CHAPITRE XIII.

Lettre de Kosciusko à Alexandre. — Ses restes transportés à Cracovie. — Alexandre promet une Constitution au Royaume de Pologne. — Réflexions générales sur les opérations du Congrès de Vienne.

Lorsque Alexandre entra en France en 1814, se proclamant le protecteur des opinions et des institutions libérales, Kosciusko lui adressa une lettre (1) pour lui demander trois choses : une amnistie générale, une constitution libre et se rapprochant autant que possible de celle de l'Angleterre, avec les moyens de fonder une éducation publique, et, après dix ans, l'émancipation des

paysans. Il faut rendre justice à Alexandre, lorsque Kosciusko mourut en 1817, après une vie publique et privée digne de l'élève de Washington, le monarque russe, que le Congrès de Vienne a rendu le souverain de la plus grande partie du duché de Varsovie, avec le titre de Roi de Pologne, permit à ses sujets polonais de rendre au dernier de leurs héros les honneurs qu'il méritait. Le prince Jablonowski fut envoyé pour escorter ses restes, depuis la Suisse jusqu'à Cracovie, où ils furent enterrés, dans le seul lieu du territoire polonais qui ne soit pas maintenant flétri par un maître étranger. Il était pour cet Empereur un moyen de payer à sa mémoire un plus digne tribut, c'était d'exécuter les nobles désirs qu'il avait manifestés, et d'accueillir les vœux de son généreux patriotisme.

Le partage de la Pologne fournit le modèle de tous les actes de rapine commis par les monarques ou les républicains pendant le cours des guerres excitées par la révolution française : rien n'a contribué davantage à ébranler l'attachement des peuples pour leurs anciennes institutions en affaiblis-

sant leur respect pour les gouvernemens établis. Lorsque les monarques affichaient si ouvertement leur mépris pour la possession immémoriale des droits légitimes, comment pouvaient-ils espérer que leurs sujets n'imiteraient pas cet exemple? La loi des nations est un code sans tribunaux, sans ministres et sans exécuteurs; il ne repose que sur la conviction générale de son utilité et sur l'influence de cette conviction dans les conseils des souverains : toute sa force réside dans cette habitude de respect née de la coutume immémoriale d'invoquer ses règles; jusqu'alors ceux qui la violaient ne cessaient pourtant pas de la reconnaître, et les penibles subterfuges que cherchaient les plus orgueilleux tyrans, lorsqu'ils voulaient l'éluder, ne servaient qu'à consolider un pouvoir que nul n'avait encore osé contester; mais le démenti formel donné par trois souverains à son autorité, a ruiné d'un seul coup toute sa puissance. Philippe II et Louis XIV ont plus d'une fois violé la loi des nations; la spoliation de la Pologne l'a renversée de fond en comble (2).

Dans les premiers temps qui suivirent la chute de Napoléon, on remarqua dans les gouvernemens européens quelque inclination à revenir à des principes de sagesse et de justice : la Charte française offrait quelques caractères de transaction entre les nouvelles opinions et les institutions anciennes; ce principe une fois adopté dans un pays tel que la France, semblait promettre à l'Europe un long repos et une réforme progressive. L'empereur Alexandre se proclamait le chef du parti libéral sur tout le continent; il offrit un nouveau territoire au canton de Berne, à condition qu'il réformerait sa constitution. Il fit espérer une constitution libre à ses nouveaux sujets de Pologne; il promit, de plus, d'employer son intercession auprès de ses alliés, pour qu'ils accordassent le même bienfait à leurs provinces polonaises (3). Le 23 mai 1815, le Roi de Prusse publia un décret par lequel il promit à son peuple une représentation populaire et une constitution; il nomma même une commission chargée de proposer un plan pour les assemblées provinciales, la représentation nationale et l'en-

semble de la constitution (4). Toute l'Europe semblait enfin reconnaître que le retour ou le maintien des anciens abus était incompatible avec l'état présent de l'opinion générale; la maison d'Autriche et les conseillers de Ferdinand VII formaient les deux seules exceptions à cette apparente unanimité.

On ne peut méconnaître néanmoins que la tâche du Congrès de Vienne ne fût difficile : la division du territoire, la manière de rétablir les gouvernemens et de fixer leur étendue offraient de graves embarras; mais si les grandes Puissances eussent fait preuve d'un véritable désintéressement, les principales difficultés se seraient aplanies sans inconvéniens: le Congrès eût obtenu les plus heureux résultats, si toutes les intentions eussent été honnêtes. Certes, jamais de plus terribles leçons n'avaient enseigné aux cabinets quelle supériorité s'attache à la politique de bonne foi. Observer, en tous les cas, les principes généraux avec une inflexible uniformité, peut bien être chose impossible, au milieu de ce conflit d'intérêts qui se croisent et se heurtent: tant de perfection est rarement

compatible avec la malheureuse condition des affaires humaines; mais du moins les maximes de justice doivent-elles toujours servir de guide, même lorsqu'on ne peut se conformer rigoureusement à leurs règles.

La première et la plus sainte loi qui aurait dû présider au rétablissement de l'Europe était celle-ci : que les territoires vacans, quoique occupés de fait par le droit de conquête, n'étaient, d'après l'équité, qu'un dépôt entre les mains des nations européennes. Quelques peuples avaient manqué de moyens pour secouer le joug de la France; à d'autres l'occasion ne s'en était pas offerte, mais aucun n'avait cessé d'en faire l'objet de ses plus ardens désirs. Toutes les sociétés européennes, autant du moins qu'il était en leur puissance, avaient concouru à l'effort commun pour reconquérir l'indépendance générale : ici la révolte d'un peuple, plus loin la sédition d'une armée, en d'autres lieux la violation d'un traité, avaient manifesté ce sentiment commun à tous. Si quelques cabinets s'étaient trouvés arrêtés par leurs scrupules, par

leur reconnaissance ou même par leurs craintes; si leurs troupes n'avaient pas pris part à ce généreux mouvement aussi promptement que les autres, le zèle de leurs peuples avait expié ce retard et devait être pris en considération dans l'intérêt de l'exemple général.

Un principe non moins important peut-être, c'était la restitution à tous les peuples du territoire dont on les avait privé par quelqu'une de ces criantes injustices qui détruisent toute confiance dans la loi des nations et ébranlent la sécurité de tous les États : ni la fatale célébrité des événemens, ni la grandeur, l'antiquité, et le renom des États dépouillés n'étaient des circonstances indifférentes; car toutes elles contribuaient à rendre le triomphe de l'injustice plus éclatant et la nécessité d'une réparation plus indispensable; tel était le partage de la Pologne, telle était aussi la destruction de Venise, victime d'une conspiration ourdie entre l'Autriche et la France en 1797.

Il est une circonstance qu'il faut signaler ici comme une des plus singulières bizarreries de l'es-

prit humain. En 1814 il se trouva plusieurs personnes qui en même temps qu'elle blâmaient les alliés de n'avoir pas infligé des peines, les justifiaient de n'avoir pas fait de réparations. Certes ce dernier devoir de justice, tout aussi indispensable que le premier, est à la fois plus doux et moins sujet à exceptions que le premier; souvent il peut être sage de pardonner une offense, jamais il ne peut être juste de ne pas réparer un tort commis. Le châtiment est un exemple utile, mais la restitution ne l'est pas moins: priver un peuple de ses conquêtes pour les transférer à un autre, c'est exciter à en entreprendre de nouvelles; mais restituer aux anciens propriétaires ce qui leur appartient, c'est décourager tout nouveau projet d'envahissement.

Un autre grand principe qui aurait dû présider à toutes les réunions et toutes les divisions de territoire, c'est le respect pour les opinions et les sentimens des peuples; leur consentement libre est le plus solide fondement de pareilles transactions; une répugnance décisive de leur part doit

être une objection insurmontable : il convient de consulter leur préférence pour telle forme de gouvernement, ou leur attachement à la personne ou à la famille de tel souverain. Il est à propos de considérer la longue habitude qu'ils ont de vivre ensemble sous la même loi, d'observer les mêmes usages, de parler la même langue, de chérir la même patrie, de craindre les mêmes ennemis. Combien n'est-il pas injuste de séparer des hommes qu'unit ce lien moral : il y a tyrannie à les soumettre aux lois d'anciens et héréditaires ennemis.

Ces vœux de l'humanité et de l'équité sont indépendans des opinions qu'on pourrait se former sur les principes divers du gouvernement civil ; ils furent toujours (et surtout au sortir de grandes convulsions) sanctionnés par la politique autant que par la morale. Les sociétés unies entre elles par de semblables liens, jouissent seules d'une entière sécurité ; nulle autre ne peut s'attacher à ses chefs ou se montrer prête à repousser vaillamment l'ennemi. Ce n'était qu'en observant les plus scrupuleux égards pour les affections des peuples que l'on pouvait ranimer leur fidélité.

Si quelque dure nécessité rendait impossible en certains cas l'observation de ces principes, la plus haute équité voulait que les nations et les provinces ainsi sacrifiées à la paix générale de l'Europe, reçussent toutes les compensations qu'il était au pouvoir des conquérans de leur fournir; il fallait surtout leur garantir les institutions qu'elles avaient désiré; elles pouvaient seules contribuer à fonder un bon gouvernement, à leur servir comme d'une sorte de consolation de leur indépendance perdue et de leurs anciennes liaisons brisées.

En outre, et ce principe était peut-être plus nécessaire à observer qu'aucun autre, une véritable restauration de l'Europe exigeait de la part des ministres d'une si immense entreprise un esprit de désintéressement, de tolérance et de bonne foi, égal à la sainteté de leur œuvre; les grands empires ne devaient chercher aucun accroissement de territoire; aucun gouvernement ne devait renouveler ces prétentions d'envahissement que l'union générale avait pour but de réprimer. Enfin, cette assemblée des protecteurs de la paix en Eu-

rope ne devait pas déshonorer sa mission par de petits expédiens indignes d'elle. Quelle convenance pouvait-il y avoir, par exemple, à confisquer le territoire d'un ou deux princes coupables seulement d'avoir pris part au soulèvement général un peu plus tard que leurs voisins? Enlever un territoire pour punir les fautes d'un prince, et le donner à un autre pour le récompenser de ses mérites, c'était s'investir d'une autorité souveraine et despotique; c'était montrer à l'Europe qu'elle n'avait fait que changer de maître.

Les souverains et les ministres assemblés à Vienne avaient, pour rendre au genre humain de signalés services, une occasion telle que peu d'hommes en ont rencontré de plus belle : il fallait adopter franchement les principes que l'on vient de développer, et travailler avec conscience à les mettre et œuvre partout où leur application se serait trouvée possible; par là ils auraient uni les nations par les plus indissolubles liens, et auraient garanti leur indépendance par les plus fermes boulevarts; leur exemple aurait attaché les peuples à leur chef, en

leur enseignant à faire sortir les réformes des institutions établies ; la monarchie, désormais fondée sur la justice et la liberté, serait devenue inébranlable, et une longue perspective de paix, de bonheur et d'amélioration se serait ouverte aux yeux du monde civilisé. Les destructeurs de la monarchie universelle de la France auraient été pour toujours révérés non-seulement comme les libérateurs, mais comme les réformateurs de l'Europe.

Mais ceux qui avaient exécuté le partage de la Pologne dominaient encore dans cette assemblée. Les fatales maximes qui provoquèrent cette déplorable mesure, exerçaient sur eux leur influence. Comme en 1772, la Prusse fut encore de bien loin la plus excusable de ces trois Puissances. Cette monarchie réclamait un agrandissement de territoire ; on pouvait la satisfaire par des moyens à l'abri de tout reproche : il fallait déclarer Frédéric roi de Pologne, avec la Constitution de 1791, et autant de l'ancien territoire qu'on aurait pu en arracher aux spoliateurs.

Mais Alexandre, maître de l'Empire le plus vaste que le monde ait jamais connu, n'eût pas été satisfait, s'il n'y eût joint encore la Pologne, Ce monument éternel de la basse et cruelle ambition de ses prédécesseurs (6). Il confisqua la Saxe comme une compensation qu'il voulait forcer la Prusse d'accepter. Ses ministres, imitant leurs prédécesseurs à Varsovie et à Grodno, donnèrent à l'Europe un avant-goût de l'arrogance et de la domination russe. Le Congrès de pacification n'était pas encore assemblé depuis deux mois, que (7) la France, l'Angleterre et l'Autriche se virent contraintes de former une alliance défensive contre les menaces et les préparatifs d'un nouveau dictateur; *on transigea sur ces différends en partageant à la fois la Saxe et la Pologne.*

L'Autriche, la troisième puissance copartageante montra comme précédemment moins d'empressement et de hauteur; mais au fond, elle suivit l'exemple de la Russie en fesant revivre les détestables maximes du partage : non contente de la Lombardie, placée sans institutions protectrices

sous son autorité absolue, elle réclama et obtint Venise; sanctionnant ainsi l'acte le plus coupable, comme le plus injuste de tous ceux que le Congrès était assemblé pour annuler ou réparer.

La France eut peu d'influence à Vienne, elle n'obtint que ce que l'adresse de M. Talleyrand put dérober au milieu des querelles excitées par le partage de la proie commune : elle employa tout son pouvoir à conserver la Saxe et à détruire Murat. L'Angleterre, qui n'était plus témoin passif comme dans le partage de la Pologne, sacrifia les dernières espérances de l'Italie en livrant à ses plus anciens ennemis la république de Gênes qui, pleine de confiance en sa proclamation, avait pris les armes pour chasser les Français.

Le même esprit guida toutes les mesures des alliés avant et après le Congrès, aussi bien que pendant la durée de ses négociations : depuis la Norwége, en 1813 (8), jusqu'à Parga, en 1819, il n'est pas une seule exception; les illustres Maisons de Danemarck et de Saxe, l'ancienne splendeur de Venise et de Gênes, l'inoffensive

faiblesse des républiques de Lucques et de Raguse ne purent arrêter le cours de ces spoliations; ni les opinions des peuples, ni leurs sentimens, ni leurs préjugés, ni leurs droits, ni leur antique possession n'obtinrent les moindres égards. Le Congrès ne considéra que la quantité des milles carrés et le nombre d'ames alloué à chaque prince; ces insultans calculs dont on avait fait le premier essai dans la division des dépouilles polonaises, étaient maintenant appliqués à une grande portion de l'Europe. La symétrie d'une carte, les forces d'une frontière, la ligne d'une montagne, le cours d'un fleuve formaient les uniques règles que l'on consultait pour régler la distribution des hommes et des états; tous les liens moraux qui unissaient autrefois les nations furent brisés sans pitié; le principe d'arrondir un territoire, de suivre les limites naturelles, ou en d'autres termes, la *convenance* substituée à la propriété, et la force mise à la place du droit, voilà quels étaient les principes ouvertement avoués et mis en pratique: au lieu de

rétablir les nations *telles qu'elles existaient*, ces prétendus réparateurs de toutes les injustices tentèrent de fonder un nouveau système dans lequel n'entraient que les États les plus puissans, dont la stabilité reposait tout entière sur des forteresses, des montagnes et des rivières, sans nulle considération pour les sentimens et les principes de la nature humaine. Cette tentative, non moins inouie que déraisonnable, égalait en audace et en insolence tout ce qu'avaient fait de plus odieux les chefs révolutionnaires dont les Puissances réunies avaient voulu délivrer l'Europe.

Ce nouveau système, entièrement fondé sur une politique toute matérielle et toute militaire, ou pour parler plus clairement, sur l'intérêt et la force des parties copartageantes, doit contrarier souvent les principes politiques, fondés sur le respect pour la nature morale de l'homme; mais l'opposition entre ces deux systèmes ne se montre jamais plus choquante que dans leur influence sur le sort des habitans d'une frontière ou d'un territoire isolé : le système moderne les sacrifie sans pitié à la ré-

gularité de ses lignes et de ses carrés; aussi ne manque-t-il jamais de les unir à des voisins contre lesquels ils nourrissent ordinairement une antipathie qu'entretenaient depuis long-temps de continuelles guerres (9). L'ancien système, au contraire, ménageait les préjugés, consultait même les préventions de deux peuples voisins; on considérait alors comme un grand principe d'honneur national, et par conséquent de haute politique, de ne s'unir qu'aux peuples auxquels une lutte habituelle contre un ennemi commun aurait inspiré un long attachement pour son pays.

Quelques autres actes du Congrès de Vienne nous offrent des sujets de réflexions non moins intéressans : le Roi de Saxe est l'un des princes de l'Europe les plus anciens et les plus populaires; tel est même l'attachement que lui porte la partie éclairée de ses sujets, qu'il fit taire, dans une circonstance des plus graves, le mécontentement excité par son refus de modifier la représentation nationale : cette considération cependant semble avoir été complètement méprisée par le Congrès. Lorsqu'il voulut forcer la Saxe à

devenir une province prussienne, et à s'unir ainsi à son ancienne rivale et à son irréconciliable ennemie, la seule difficulté qui se présenta, fut de trouver un nombre d'ames et une quantité de mille carrés suffisans pour former un nouveau royaume au roi dépossédé; on lui offrit le choix de sept cent mille ames à prendre sur la rive gauche du Rhin ou en Westphalie. Le roi de Prusse consentait, d'une part, à répudier cette partie de ses sujets, le peuple Saxon, d'autre part, devait être forcé de renoncer à son souverain. Arrondir une plantation d'une étendue et d'une fertilité convenables, avec un nombre proportionné d'esclaves, tel était l'unique objet dont on parut s'occuper. Et si le Prince s'était avisé de se plaindre après qu'on lui aurait donné le choix entre ces deux belles contrées, on l'aurait traité d'homme déraisonnable.

Tels furent les égards que témoigna le Congrès pour l'attachement d'un peuple à son souverain; l'ancien système adaptait le territoire aux nations, la nouvelle politique démembrait les nations pour les ajuster aux territoires : le mépris de la race

humaine, affiché avec une telle impudence, est quelque chose de plus intolérable, peut-être, que les plus crians abus dans le gouvernement intérieur d'un pays. Si l'alternative était inévitable, quelle ame généreuse ne préférerait les plus sauvages chimères de l'égalité, à une si honteuse dégradation de l'humanité (10)?

Il y a deux cents ans que le sage GROTIUS, malgré toute sa modération et sa prudence, employait un langage plus énergique encore pour flétrir la vente d'une nation. Voici comment il parlait de la cession des Pays-Bas par Philippe II à Albert et Isabelle :

« *Errant qui pravum morem arguerent quod* libera hominum capita, seu privatum servitium in censu et commercio haberentur. BARBARIS *certe usurpatum*, *ut imperia donarent legarentque*, *quippe* ignaris domino princeps quid intersit, *at quibus aliud fas ac nefas, minime his ambiguum rem esse populi*, *indeque dici Rempublicam*. Grot., Hist. de Reb. Belgicis, lib. 7 (11). »

CHAPITRE XIV.

Exemple remarquable de la funeste influence des principes qui présidèrent au partage de la Pologne. — Congrès de Troppau et de Leybach.

Après avoir ainsi exposé les principes généraux du Congrès considéré comme corps collectif, nous nous contenterons de citer deux exemples remarquables de la politique de deux de ses membres les plus puissans. En 1806, la Suède était alliée à la Russie et à la Grande-Bretagne contre la France; le gouvernement français lui proposa de lui faire restituer la Norwége et les vastes provinces per-

dues par Charles XII, à condition qu'elle romprait avec la Russie. La Suède repoussa cette offre et demeura fidèle à la foi des traités. L'année suivante il plut à l'empereur Alexandre de changer ses alliances et de se joindre à Napoléon. Il enjoignit à la Suède de suivre son exemple et de prendre des mesures hostiles contre l'Angleterre. La Suède brava ses menaces et demeura fidèle à la foi des traités. Alexandre lui déclara la guerre et envahit la Finlande. Au commencement de 1808, après avoir employé ses ambassadeurs à corrompre les généraux suédois et ses commandans à provoquer la révolte, il se rendit maître de cette province, l'ajouta à son Empire, et contraignit la Suède d'accéder à un système continental d'hostilité adopté contre la Grande-Bretagne, de concert avec ses alliés l'Empereur des Français et *le Roi de Danemarck* et de *Norwége*. Ainsi la Suède fut dépouillée d'une province réunie depuis des siècles à sa couronne, formant le tiers de son territoire, et cela pour la punir du crime d'être demeurée fidèle à la foi des traités.

Quatre années s'écoulèrent : l'empereur Alexandre changea de nouveau ses alliances ; il s'unit d'abord avec la Suède, puis avec l'Angleterre contre la France. La Russie et la Suède avaient de justes griefs contre le gouvernement français ; mais le Danemarck avait été forcé de se jeter dans ses bras par des circonstances qui (pour ne rien dire de plus) rendaient ses relations avec ce gouvernement plus excusables que celles d'aucun autre État; en outre, il n'avait reçu de la France aucun de ces motifs de plainte qui, selon l'opinion commune des nations, suffisent pour délier un peuple de ses traités.

Alexandre avait contribué à former l'alliance entre la France et le Danemarck ; il lui *convint*, au printemps de 1812, de faire un traité avec la Suède, il lui *convint* aussi de retenir la Finlande pour consolider sa frontière militaire (1) ; d'autre part, il *convint* à la Suède de recevoir la Norwége comme compensation de la Finlande ; et d'après ce principe, qui veut qu'on *arrondisse* son territoire, ces deux puissances conclurent un traité

par lequel l'Empereur s'engagea de réunir la Norwége à la Suède; il devait tenter de persuader au Roi de Danemarck de céder amiablement cette partie de son royaume, sur la promesse d'une indemnité, et, en cas de refus, exécuter la réunion promise par les moyens ordinaires, c'est-à-dire avec le fer et le feu (1).

Il ne paraît pas qu'avant ce traité il ait été fait aucune proposition au Danemarck de renoncer à son alliance avec Napoléon; l'Empereur de Russie ne pouvait pas même être considéré comme étant en guerre avec cette puissance, quand ce pacte fut signé, puisque le ministre danois continua de résider à Saint-Pétersbourg une année encore après sa conclusion. En 1813, l'Angleterre accéda à ce traité de démembrement, lorsque déjà la Cour de Copenhague avait fait des ouvertures de paix, et le Roi de Danemarck reçut en même temps l'invitation de renoncer à l'alliance de Napoléon, et de résigner la couronne de Norwége. C'est ainsi que la Russie punit le Danemarck d'être demeuré fidèle à la foi des traités : la spoliation de cette puissance

lui fournit le moyen d'indemniser la Suède d'une précédente spoliation non moins odieuse.

Le second exemple qui me reste à citer, est puisé dans la conduite de l'Autriche. Au moment de conclure les négociations de Vienne, elle adopta une mesure qui rappelle les plus détestables principes du partage de la Pologne : s'il est dans cette abominable transaction une disposition qui ait excité des cris unanimes d'indignation dans toute l'Europe, c'est la clause par laquelle Catherine fesait promettre aux Polonais qu'ils perpétueraient leurs désordres domestiques et s'abstiendraient de jamais réformer leur gouvernement. La Cour de Vienne prit texte de ce précédent. Le 12 juin 1815, un traité fut signé entre l'Autriche et Naples, qui renfermait l'article suivant, tenu secret pendant long-temps :

« Il est entendu entre les Hautes Parties contractantes, que Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, en rétablissant le gouvernement de son royaume, *n'y admettra aucun changement incompatible, soit avec les anciennes institutions monarchiques*, SOIT AVEC LES PRINCIPES ADOPTÉS PAR SA MAJESTÉ

IMPÉRIALE ET APOSTOLIQUE, POUR LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DE SES PROVINCES ITALIENNES. »

Or, la Lombardie est soumise à un gouvernement absolu, tel que nos ancêtres l'auraient mis à l'égal de l'oppression étrangère, et auquel le Congrès de Vienne lui-même n'aurait pu refuser le nom de monarchie illimitée. L'article précédent a donc pour but de contraindre ce Roi à ne souffrir qu'aucunes limites soient imposées à sa prérogative, quelque sages et modérées qu'elles puissent être, quelque essentielles qu'elles lui paraissent au bon gouvernement de ses domaines, fussent-elles même réclamées par la voix unanime de son peuple, et par cette raison, indispensables à la sécurité de son trône.

Ainsi sont établis sur d'irrécusables preuves la nature et les effets de ces principes politiques qui portèrent le premier coup à l'indépendance des nations européennes dans le partage de la Pologne. Ces principes, adoptés par les révolutionnaires, dans la grande commotion qui, bientôt après, ébranla l'Europe, ont été reproduits après eux; ils

sont aujourd'hui publiquement avoués par les Puissances qui les premières donnèrent le fatal exemple de leur application.

A l'occasion de la révolution de Naples, les Monarques alliés se réunirent à Troppau et à Laybach, dans le courant de l'hiver de 1820. Le prétexte qui leur avait ouvert la Pologne, fut alors étendu pour la première fois, par des déclarations et par des actes, à tous les États dans lesquels on tenterait de corriger la monarchie absolue par quelque réforme dont le monarque ne serait pas l'auteur (2).

Le langage de cette assemblée fut une conséquence de ses prétentions à la souveraineté de l'Europe; son pouvoir s'exerçait sur l'Italie, mais ses principes (elle le déclara sans détour) s'étendaient à toutes les nations : Nous flétrirons, dirent-ils, la rébellion partout où elle paraîtra : partout où nous pourrons l'atteindre, nous la réprimerons et nous combattrons son ouvrage (3). Ces Monarques mettaient si peu de détour à réclamer la souveraineté de l'Europe, que le comte

Nesselrode crut nécessaire de désavouer tout dessein que l'on pourrait imputer à son maître d'envahir à cette époque les territoires méridionaux de l'Europe, nouvelle expression employée dans la géographie moscovite pour désigner les obscures provinces de France et d'Espagne.

Que la Grande-Bretagne fût aussi comprise sous cette tutélaire suprématie des spoliateurs de la Pologne, c'est ce qu'il eût été facile de démontrer, si ce fait n'était pas prouvé jusqu'à l'évidence par la Circulaire que publia le Gouvernement Britannique, le 19 janvier 1821, pour protester contre leurs principes, comme subversifs de la loi des nations, incompatibles avec l'indépendance des États, *et blessant directement les lois fondamentales de ce pays.* Ces dernières expressions si alarmantes furent depuis interprétées par les auteurs de la Circulaire, comme étant relatives à une proposition qui avait été faite d'introduire une armée étrangère en Angleterre, afin de garantir la liberté des discussions, c'était un souvenir de Varsovie et de Grodno : il paraît que ces hautes Puissances n'a-

vaient pas daigné remarquer, et cette considération était sans doute trop misérable à leurs yeux, qu'un pareil projet violait manifestement la plus importante disposition du bill des droits, la plus sainte des conditions en vertu desquelles le Roi de la Grande-Bretagne occupe son trône.

Ceux qui réclament ainsi le domaine de l'Europe, et avec lui celui du monde entier, sont maintenant assemblés à Véronne, pour délibérer sur les nouvelles mesures à adopter pour consolider leur autorité. Ils exercent un pouvoir direct sur tout le continent, la France et l'Espagne exceptées, les princes du sud de l'Allemagne sont contraints de leur obéir; le Gouvernement Français est regardé comme un ami dont l'agitation intérieure exige la plus constante vigilance et les plus grands ménagemens; la Péninsule Espagnole, d'un autre côté, est à leurs yeux une province rebelle qu'il ne convient pas encore de réduire à l'obéissance, soit que l'on craigne une résistance invincible de la part de ses habitans, soit que les appréhensions politiques de certaines puissances aient suscité quelques obstacles.

On ignore encore si les Souverains réunis ne riveront pas les fers de l'Italie, et ne légaliseront pas la domination militaire de l'Autriche, en imposant à ce pays les vaines et trompeuses formes d'une confédération ; mais il est certain, malgré les plus solennelles déclarations, que déjà de violentes jalousies et de fréquentes contestations se manifestent entre les trois Puissances alliées; quoique l'Italie n'ait été réduite en Province Autrichienne, qu'avec le soutien et l'appui de la Russie, cependant la Cour de Vienne ne voit pas avec moins d'inquiétude qu'il y a cinquante ans, l'agrandissement de son trop formidable allié; redoutant moins que la Prusse les réformes intérieures, et plus capable qu'elle de résister à une attaque immédiate, elle jette un regard plus assuré sur les progrès continuels de l'Empire Moscovite.

Il est difficile de découvrir aucun principe arrêté dans la politique de l'Angleterre ; elle paraissait d'abord faire partie de la Sainte-Alliance, sinon formellement, du moins en réalité; par son *alien bill* et ses lois contre les enrôlemens pour l'étranger,

elle a pris parti pour les gouvernemens contre les insurrections ; mais depuis l'invasion de l'Italie en 1821, elle a protesté solennellement par des actes publics contre les principes des trois Alliés.

Il est clair que pendant plusieurs mois l'Autriche et l'Angleterre ont laissé percer quelques sentimens de mésintelligence contre la Russie, les justes appréhensions nées de l'agrandissement de l'Empire Moscovite semblent même produire quelques conséquences favorables à l'Espagne, mais ils produisent de très-fâcheux effets contre la Grèce : ces apparences affaiblissent naturellement les craintes que nous inspire la confédération. N'oublions pas cependant que le partage a donné le secret d'accommoder tous les différends.

Ce fut pour préserver l'Empire Ottoman et fournir à la Russie une compensation qui pût la dédommager des provinces turques qu'elle convoitait, ce fut aussi pour maintenir la balance entre *les trois Puissances* et se prémunir contre les dangers de la guerre, que la Pologne fut démembrée en

1772. Il est une autre coïncidence remarquable entre les événemens de cette époque et ceux qui peuvent nous menacer. *Lors du démembrement de la Pologne, la paix fut maintenue en abandonnant les Grecs :* deux fois dans le cours de moins d'un siècle les Russes ont fait ce cruel sacrifice.

Quand le célèbre maréchal Munich conçut le dessein de rétablir un Empire d'Orient en 1736, il excita les Grecs à la révolte; ils prêtèrent l'oreille à ses conseils, et par le traité de Belgrade, en 1739, ils furent abandonnés à la rage de leurs cruels tyrans.

Lorsque Catherine fit revivre, en 1770, cet ambitieux projet, les Grecs furent poussés à l'insurrection par de nombreux émissaires, par de solennelles assurances et même par l'apparition d'une flotte russe, sur les côtes du Péloponèse; et lors du traité de Kaynardii, en 1774, ils furent encore une fois livrés à la merci des Barbares.

Le temps nous apprendra si après avoir été encouragés de la part de la Russie, par une suite

d'actes plus décisifs qu'aucune déclaration verbale, par le rappel de l'Ambassadeur russe à Constantinople, par la marche d'une armée sur les frontières turques, par la conviction que leurs intérêts font la matière d'actives négociations, ils doivent encore une fois être livrés à leurs tyrans dont le pouvoir, s'ils en avaient la volonté, ne saurait les protéger contre une populace féroce et une soldatesque formidable seulement à ses chefs et à ses compatriotes.

Plus la résistance de l'opprimé a été énergique, plus la vengeance des tyrans sera barbare : que de calamités pèseront alors sur cette terre dévastée! Un temps viendra où les Grecs auront fait de nouveaux progrès dans le commerce, dans les sciences, dans la littérature; ils se familiariseront avec les opinions et les institutions des autres nations chrétiennes, et mûris pour l'indépendance, le joug leur paraîtra plus insupportable. Combien alors leurs souffrances seront amères lorsqu'ils penseront que la sympathie excitée dans toute l'Europe, par leur noble cause, n'a pu conjurer les vengeances de

leurs oppresseurs, réprimée qu'elle était par la conviction générale que la sinistre politique de la puissance dominante rendrait tous efforts inutiles.

APPENDICE.

Entre tous les événemens qui depuis un demi-siècle ont agité l'Europe, le partage de la Pologne est sans contredit l'un des plus mémorables. Beaucoup d'empires ont été successivement dispersés, mais leur ruine fut toujours annoncée par des signes certains : long-temps avant de tomber, on les voit travaillés de symptômes avant-coureurs d'une dissolution prochaine : l'extinction de tout esprit public, l'absence de tout dévouement aux intérêts communs, enfin ce dégoût profond de la patrie,

de ses institutions et de ses souvenirs qui révèle un peuple dégénéré.

Il n'en fut pas ainsi pour la Pologne: au moment où elle fut démembrée, la vie nationale semblait prendre une nouvelle énergie; la vue de l'ennemi avait rapproché tous les rangs et fait cesser toutes les rivalités; le courage et le dévouement étaient dans toutes les ames. Jamais nation, retrempée par le malheur, ne se montra plus belle à ses derniers jours : Kosciusco, Dombrowscki et plusieurs autres sont des caractères dignes des grands siècles de l'antiquité.

Il ne suffisait donc pas d'occuper le territoire; pour de pareils hommes, la patrie ce n'était pas le sol, c'était l'indépendance et la liberté; ne la trouvant plus sur la terre natale, ils allèrent la chercher dans le seul pays qui pût la leur offrir. La France avait été de tout temps l'alliée de la Pologne, elle combattait alors les mêmes Puissances qui venaient de la partager; c'est à la France que les Polonais fugitifs vinrent faire offre de leur courage et de leur dévouement.

L'histoire des Légions Polonaises tient une place honorable dans nos fastes militaires. Un comité s'établit à Venise, et un autre à Paris. Le général Dombrowski réunit autour de lui quelques débris dispersés de ses frères d'armes, et en forma les premières légions : Naples, Novi, Modène furent témoins de leur courage; Bonaparte les comptait au nombre de ses meilleures troupes dans le cours de ses mémorables campagnes d'Italie. La légion du Danube s'illustra dans les rangs de l'armée du Rhin, leur dévouement ne se démentit en aucune circonstance, jusqu'à ce qu'enfin la paix de Lunéville vint metre un terme aux hostilités. La Pologne n'obtint pas seulement une mention dans ce traité.

Cependant la plus dure servitude pesait alors sur ce malheureux pays. Immédiatement après le partage, les cachots de St-Pétersbourg, les prisons de l'Autriche et les forteresses de la Prusse avaient reçu tout ce que cette terre conquise nourrissait d'hommes énergiques et de citoyens dévoués, en peu de temps on compta plus de 14,000 hommes déportés en Sibérie ou au fond de la Russie.

La mort de Catherine II, arrivée en 1796, interrompit le cours de ces persécutions; une administration plus régulière et plus douce fut donnée à la Pologne. Chacune des trois Puissances copartageantes introduisit dans la portion de territoire qui lui était échue les formes de son administration intérieure, la Russie ses gouverneurs, la Prusse ses régences, l'Autriche ses hauptmans.

Tous les efforts de l'Autriche et de la Prusse tendirent à effacer chez leurs nouveaux sujets toutes traces du caractère national; la langue allemande fut seule admise dans tous les actes publics et seule parlée dans toutes les écoles; tous les employés du gouvernement furent allemands. La Russie tint une conduite différente; elle conserva aux provinces tombées sous sa domination quelque chose de leur ancienne administration, respecta la langue nationale, releva l'université de Wilna, et appela même dans ses conseils plusieurs Polonais de haut rang.

Cet état de choses dura jusqu'en 1806. A cette époque éclata la guerre entre la France et la Prusse.

La confédération du Rhin, formée sans la participation de la Prusse, et la restitution du Hanovre promise à l'Angleterre dans le cas où la paix viendrait à se conclure, en furent les causes principales. Les projets que l'on supposait à Bonaparte pour le rétablissement de la Pologne, n'y furent pas non plus étrangers(1).

Bonaparte, qui comprenait de quelle importance il était pour lui de trouver un point d'appui dans le Nord, fit un appel au dévouement des Polonais. La victoire d'Iéna fut accueillie par eux avec enthousiasme. Le 28 novembre, les Français entrèrent à Varsovie ; Bonaparte y arriva bientôt lui-même, après avoir conclu à Posen une alliance offensive et défensive avec le Roi de Saxe. Une Commission suprême du gouvernement y fut organisée; les provinces reconquises sur la Prusse furent divisées en six départemens; un avenir prochain d'indépendance sembla s'ouvrir pour la Pologne.

La sanglante bataille de Friedland, livrée le 14 juin 1807 contre les armées combinées de Russie et de Prusse, termina cette guerre.

Le traité de Tilsitt qui suivit ne répondit pas aux espérances que les Polonais avaient conçues. Les égards de Bonaparte pour l'Autriche et ses ménagemens pour la Russie qu'il désirait associer à ses projets contre l'Angleterre, ne lui permirent pas de donner au nouvel état qui fut constitué la consistance dont il aurait eu besoin (2).

Par suite de ce traité, le Roi de Prusse renonça à perpétuité à la possession de toutes les provinces qui ayant appartenu au royaume de Pologne avaient, postérieurement au 1er janvier 1772, passé à diverses époques sous la domination de la Prusse. Cette portion de territoire qui comprenait l'entière Prusse Méridionale, une partie de la Prusse Occidentale et de la nouvelle Prusse Orientale, fut érigée en État indépendant, sous le titre de Duché de Varsovie. Frédéric-Auguste, roi de Saxe, le même que la Constitution du 3 mai appelait au trône de Pologne, en fut déclaré Souverain.

La portion que l'Autriche avait obtenue dans les divers partages fut respectée, celle de la Russie reçut un léger accroissement.

Une Constitution avait été promise au nouvel État, par le traité de Tilsitt, elle fut présentée le 22 juillet à Napoléon, qui l'approuva et la signa. La Religion Catholique fut déclarée Religion de l'État, la liberté des Cultes et l'égalité devant la loi furent garanties, l'esclavage fut aboli. Les diétines combinées avec les assemblées communales nommaient une diète divisée en deux chambres. Le Roi en outre nommait un Sénat à vie, investi du droit de rejeter les lois votées par les nonces. La diète des nonces, délibérant à la pluralité des voix, n'avait d'autre mission que d'élire des Commissions qui demeuraient chargées de tout le travail législatif. Ce travail présenté aux nonces devait être voté silencieusement, la Commission ayant seule le droit de prendre la parole.

D'après cette Constitution, le Roi seul avait l'initiative; la nomination des sénateurs, des présidens des diétines, de ceux des assemblées communales lui était réservée; il avait celle de tous les emplois civils et militaires; ses ministres formaient un Conseil d'État, et pouvaient dissoudre les diètes; il nom-

mait l'ordre judiciaire, dont les membres, bien qu'exerçant des fonctions à vie, pouvaient, en certains cas, être destitués sans jugement. La liberté de la presse et la liberté individuelle avaient été passées sous silence.

Cette Constitution, modelée sur celle qui gouvernait alors la France, n'offrait pas plus de garantie à la liberté de la Pologne, que les limites qui lui avaient été assignées n'en offraient à son indépendance. La guerre de 1806 prouva le peu de stabilité de l'édifice élevé par le traité de Tilsitt. Ce n'est pas tout de tracer des États sur la carte et d'inscrire leur nom dans des traités, il faut que ces États renferment en eux toutes les conditions de viabilité, il faut qu'ils puissent remplir les obligations imposées à toute association humaine, qui sont de se défendre au dehors et de se perfectionner au dedans.

Les premiers efforts de l'Autriche soulevée contre Bonaparte se portèrent sur la Pologne ; son territoire fut envahi, le courage de ses soldats et l'habileté de Poniatowsky ne purent défendre Var-

sovie; quelques succès obtenus en Gallicie n'auraient certainement pas sauvé le pays d'un envahissement complet, lorsque le traité de Schoenbrunn, conclu le 14 octobre 1809, vint mettre un terme aux hostilités.

Quatre départemens, ceux de Cracovie, de Radom, de Lublin et de Sudcha, augmentèrent le territoire du Grand-Duché. Cet accroissement ne suffisait pas encore pour garantir son indépendance et lui assurer une ligne de frontières suffisante; Bonaparte pouvait alors plus qu'à Tilsitt: peut-être aurait-il dû s'attacher à donner plus de consistance à un État qui de tout temps avait été pour la France le pivot de son système fédéral dans le Nord. Des considérations secondaires prévalurent, et la situation de la Pologne continua à demeurer précaire.

L'organisation de l'armée, la construction de quelques places fortes sur la Vistule, que Napoléon voulait fortifier comme ligne de défense contre la Russie, et l'établissement d'un bon système d'éducation, occupèrent l'administration du Grand-Duché jusqu'en 1812.

Cette époque si fatale à la France, s'ouvrit pour la Pologne sous les plus heureux auspices, un article secret d'un traité conclu entre Napoléon et l'Autriche promettait à celle-ci la restitution de la Gallicie, sous condition de l'échanger contre l'Illyrie, et le Duché de Varsovie, qui ne comptait que quatre millions de population, put espérer de devenir un puissant Empire de 17 millions d'ames.

Napoléon comprenait combien la coopération de la Nation Polonaise était indispensable au succès de ses vues : rien ne fut négligé pour exciter son enthousiasme ; une diète générale fut convoquée sous la présidence du prince Adam-Casimir Czartorysky, nonce de Varsovie. Par autorisation de Frédéric-Auguste, le Conseil des ministres proposa à la diète de se confédérer, suivant les usages anciens, pour l'indépendance de la patrie. La nation tout entière répondit à cet appel : une députion fut envoyée à Bonaparte, afin de demander son appui pour la Pologne.

La réponse de Napoléon fut froide et mesurée. Ceux qui dirigeaient la confédération, trompés dans

leur attente, ne prirent aucune mesure pour soutenir et diriger l'enthousiasme qu'avait excité la présence de l'armée française.

Les revers qui suivirent, laissèrent la Pologne exposée, sans défenses, à l'invasion ennemie. Au commencement de février 1813, les Russes occupèrent Varsovie : la politique en ce moment conseillait la clémence, une amnistie générale fut proclamée, un Conseil Suprême fut organisé provisoirement, les ministères furent confiés à quelques Polonais de rang qui avaient suivi Alexandre à St-Pétersbourg en 1812.

Le Congrès de Vienne fixa le sort de ce pays : un royaume de Pologne fut constitué, et la souveraineté en fut dévolue à l'Empereur de Russie : c'était le Grand-Duché de Varsovie, moins Cracovie déclarée indépendante, les salines de Wieliczka que l'Autriche obtint, et le Grand-Duché de Posen envahi de nouveau par la Prusse. Une Constitution lui fut promise ; elle fut promulguée le 24 décembre 1815.

Le pouvoir législatif y est partagé entre le Roi,

le Sénat et la Chambre des députés; les sénateurs nommés à vie par le Roi, et les députés élus par les communes et les arrondissemens. Les diètes ne s'assemblent que tous les deux ans; leur durée n'est que de trois semaines; elles votent l'impôt pour quatre ans. L'initiative est réservée au Roi, et le droit d'amendement restreint à la Chambre à laquelle la loi a été portée la première. L'indépendance de la magistrature, la liberté de la presse, la liberté individuelle, l'inviolabilité des propriétés sont garanties; mais la responsabilité des ministres, soumise à une autorisation préalable, n'est qu'une promesse illusoire.

Le pouvoir administratif fut organisé en 1816; chaque service fut confié, non à un seul homme, mais à une Commission composée d'un ministre et de trois conseillers d'État agissant collectivement, mais sous la décision et la responsabilité du ministre président. Si ce mode offre moins de promptitude dans l'exécution, il assure plus de sagesse dans la délibération; s'il affaiblit la responsabilité en la divisant, il donne à la marche de l'administration plus de suite et de persévérance.

Ce mode fut également adopté dans les administrations secondaires : les préfectures furent remplacées par des commissions palatinales, à côté desquelles on plaça un conseil élu par les diétines. C'était un souvenir de la Constitution du 3 mai. une organisation libérale des communes fut promise pour achever l'édifice de l'administration publique.

Cette Constitution est loin d'être parfaite. Une diète qui ne se réunit que tous les deux ans et ne dure que trois semaines, ne peut jamais prendre assez de consistance pour résister au pouvoir ; un budget voté pour quatre ans la laisse sans influence sur l'administration. Un corps pareil ne pourra jamais organiser une opposition forte et modérée; il ne peut intervenir dans les affaires publiques que violemment et par un coup d'état ; ce qui brise tout accord entre le souverain et les sujets.

Cependant, malgré ses défauts, elle fut reçue avec enthousiasme. Les premières années de l'administration russe ne démentirent pas ces heureuses prémices; la Constitution fut respectée, de

notables améliorations eurent lieu dans l'instruction publique, l'agriculture et l'industrie. La première diète, convoquée en 1818 à Varsovie, ne compta qu'une opposition peu nombreuse.

Le Congrès de Carlsbad jeta la politique des souverains en de nouvelles voies. Les idées de liberté qui commençaient à se manifester, inspiraient des craintes; tout fut mis en œuvre pour les étouffer. La Pologne partagea le sort commun; la liberté de la presse y fut révoquée, un tribunal exceptionnel fut créé pour juger les différends entre les citoyens et le gouvernement, des impôts furent perçus par ordonnance.

Ces atteintes portées à la Constitution, provoquèrent dans la diète de 1820 une opposition énergique: la plupart des projets des ministres y furent rejetés, un acte d'accusation fut dressé contre les deux qui avaient signé l'ordonnance de suppression de la presse.

Cette résistance irrita le pouvoir; un rescript de l'Empereur du 21 mars 1821 annonça que l'existence nationale de la Pologne allait être mise

en question. On prenait pour prétexte les embarras de finances occasionés par les malheurs du temps. Le patriotisme polonais s'émut à cette nouvelle, le paiement anticipé des impôts couvrit le déficit en un mois.

Bientôt le système des persécutions fut mis en œuvre, la jeunesse et les étudians de Wilna en furent les premières victimes ; une prison d'État s'éleva à Varsovie, l'instruction publique reçut une direction conforme aux vues du gouvernement.

La diète de 1825 fut l'occasion d'une violation encore plus manifeste de la Constitution; la publicité de ses séances fut abolie; dès ce moment, la représentation nationale ne fut plus qu'un vain simulacre.

C'est en ces circonstances qu'arriva la mort d'Alexandre. La conspiration qui éclata peu après l'avènement de Nicolas, parut étendre ses ramifications en Pologne : nombre de personnes notables furent compromises, une Commission spéciale fut nommée pour faire des recherches, et ne

découvrit rien ; rendus à leurs juges naturels, les accusés, après trois ans d'attente dans les prisons, furent enfin acquittés.

Les autres parties de la Pologne qui ne sont pas comprises dans le royaume qui porte aujourd'hui ce nom, ont subi des fortunes diverses, suivant le maître auquel elles sont échues.

Les portions que la Russie et la Prusse se sont adjugées dans le premier partage, sont soumises à la loi commune de ces deux États, comme si elles en eussent toujours fait partie.

L'Autriche a adopté pour son royaume de Gallicie une espèce d'assemblée de notables, qui se réunit tous les ans pour écouter les propositions du gouvernement ; mais ce fantôme d'assemblée ne siége que trois jours, et toute discussion lui est interdite.

La Lithuanie et les parties usurpées par la Russie dans le second et le troisième démembrement forment une Province à part ; l'ancien statut de Lithuanie y a force de loi ; mais il est complété par les ukases impériaux. Ce pays forme avec le royaume

de Pologne un seul gouvernement militaire sous le Grand-Duc Constantin.

Le Grand-Duché de Posen, érigé par le Congrès de Vienne, est gouverné par le Roi de Prusse; une ordonnance royale de 1822 lui a concédé des États Provinciaux qui s'assemblent tous les deux ans, et se composent de quelques représentans de la haute aristocratie nommés à vie, et de députés élus par la noblesse et les communes.

Enfin, la république neutre de Cracovie, constituée depuis 1815 sous la protection des trois Puissances copartageantes, forme la dernière partie de l'ancienne République Polonaise. Son gouvernement consiste en un Sénat nommé par la diète et dirigée par un président également élu par les représentans qui s'assemblent tous les ans pour exercer le pouvoir législatif; mais cet État, sans indépendance, ne se dirige que d'après les ordres des trois Puissances.

Telle est aujourd'hui la Pologne, autrefois si florissante et le boulevart de la Chrétienté, maintenant dispersée et soumise à l'humiliation du joug étranger; tous les efforts de ses nouveaux

maîtres ont jusqu'à ce jour tendu au même but, celui d'effacer toute trace du caractère national et de tromper les promesses faites par le Congrès de Vienne aux Polonais, de respecter leur nationalité; quelques améliorations locales ont été tentées pour essayer de rendre le joug plus léger; d'autre part, toutes les résistances des Polonais tendent à conserver tout ce qui leur reste encore de cette nationalité, objet de toutes leurs affections et de toutes leurs espérances; de là ce goût pour les études historiques et pour l'ancienne littérature du pays, qui s'est répandu parmi la jeunesse Polonaise; de là aussi cette espèce de culte pour la langue nationale que professent toutes les classes de la population. Une langue est pour une nation le caractère distinctif de son existence et le signe de ralliement de tous ses enfans; dépositaire de tous ses souvenirs, expression de ses mœurs, instrument de sa civilisation, c'est le lien qui réunit le présent, qui enchaîne le passé à l'avenir.

Lorsqu'une nation existe avec de pareils caractères, rien ne peut légitimer son asservissement;

son individualité est sainte ; ni la violence, ni l'autorité passagère des circonstances ne sauraient y porter atteinte : les droits d'un État peuvent être détruits, ceux d'une nation jamais; elle vit, abstraction faite de l'indépendance politique qu'elle peut avoir perdue, et dont le droit demeure inaltérable tant qu'elle existe.

Inspirés par ces sentimens, les Polonais n'ont jamais abandonné l'espoir de leur affranchissement.

A la mort d'Alexandre, des projets nourris depuis long-temps furent sur le point de recevoir leur exécution. Les efforts réunis des Cabinets de Vienne et de St-Pétersbourg renversèrent ces espérances, et l'empereur Nicolas occupa le trône vacant.

Le soulèvement de la Grèce et la guerre de Turquie parurent aux fidèles Polonais offrir des chances favorables à l'indépendance nationale.

Des conférences eurent lieu, un vaste plan fut organisé dans lequel la liberté de la Grèce se liait à la délivrance de la Pologne. Ces deux États, consti-

tués sur une base large et forte, devaient servir de barrière, l'un à la Russie et l'autre à l'Empire Ottoman.

On assure que la présence de beaucoup de Polonais dans l'armée Russe, lors de la première campagne de 1828 contre les Turcs, contribua puissamment à en paralyser les efforts.

Ce fut peut-être aussi ces projets soupçonnés qui arrêtèrent Nicolas au milieu de ses triomphes, et sauvèrent Constantinople d'une prise certaine. Cette magnanimité tant vantée ne fut au fond que de la prudence ou de la peur.

L'issue de cette guerre trompa les espérances des Polonais, mais ne les détruisit pas : les premiers jours de 1831 devaient voir éclater leurs nobles résolutions. L'enthousiasme excité par les événemens de France, a devancé cette époque, et le soulèvement de la Pologne est venu jeter un nouvel élément dans les grandes questions qui partagent l'Europe (3).

Deux partis se sont manifestés à l'origine de la révolution polonaise; le parti aristocratique, plus

circonspect, qui voudrait arriver à l'indépendance nationale par la voie des négociations, et le parti démocratique, plus énergique et plus généreux, qui repousse toute transaction, et ne veut rien devoir qu'à son courage; mais tous les deux réunis par un égal dévouement à la cause nationale.

Le Manifeste de l'empereur Nicolas (4) a prouvé qu'aucune voie d'accommodement n'était praticable : une lutte terrible va s'engager; quel en sera le résultat?

Un de nos philosophes a dit : que toutes les guerres avaient profité à l'humanité, et qu'en définitif, la victoire est toujours demeurée à la civilisation. Puisse cette haute et grande pensée être prophétique pour la Pologne, et renfermer le secret de ses destinées!

NOTES.

INTRODUCTION.

Note (1), pag. 1.

Le territoire de la Pologne embrassait au-delà de 30,000 milles carrés de superficie; mais après les pertes que cette puissance éprouva sous le règne de Jean Casimir et telle qu'elle fut jusqu'à l'année 1772, elle ne présentait que 21,334 milles carrés.

La population totale de la Pologne avant l'époque de la malheureuse guerre avec la Suède, sous Jean-Casimir, c'est-à-dire avant 1655, s'élevait à 15 millions d'habitans. Les combats continuels qu'elle eut à soutenir à cette époque, pendant plus de vingt ans, contre les Suédois, les Moscovites, les Kosaks, les Transylvaniens, les Tatars et les Turcs, lui coûtèrent près de trois millions d'hommes.

Située entre la Baltique et la Mer Noire, coupée dans tous les sens par plus de quatre mille rivières, la Pologne présentait tous les avantages d'un commerce lucratif; couverte de troupeaux de toute espèce, hérissée d'immenses forêts qui pouvaient fournir le bois le plus propice à la construction des vaisseaux, riche en numéraire, en métaux et en marbre, plus abondante en sel qu'aucun autre pays de l'Europe, telle était cette terre, habitée depuis le quatrième siècle de l'ère nouvelle par la plus noble et la plus vaillante branche de la race Slavonne. —Maltebrun, *Tableau de la Pologne*, chap. 1er.

D'après les documens statistiques fournis par M. Stanislas Plater, le territoire qu'occupaient les anciennes provinces polonaises peut nourrir aujourd'hui une population d'environ vingt-neuf millions d'habitans.

Note (2), pag. 6.

Suivant Dobrowsky, la race Slave doit être divisée en deux branches principales : l'orientale, celle des *Antes*, comprend les Russes et les Illyriens; l'occidentale comprend les Polonais, les Bohémiens, les Serbes et les Wendes. Les Slaves Illyriens comprennent un très-grand nombre de tribus; les Serviens, Bosniens, Bulgares, Valaques, etc. Les restes existans des Slaves occidentaux dans le Nord, sont : 1° les Polonais, 2° les Bohémiens et les Moraves; 3° les Serbes, puissans autrefois entre la Saale et l'Oder, représentés par les Lusaciens d'aujourd'hui. Les Wendes du Nord, en petit nombre dans le Holstein. Il faut ajouter, comme appartenant à la même race, les Cosaques russes.

NOTE (3), pag. 7.

Le baron d'Eckstein, dans le dernier numéro du *Correspondant*, a dit que si la Russie avait voulu faire un empire de toute la race Slave, en joignant à ses peuples toute la partie orientale de l'Autriche, cette race aurait dominé la Germanie.

Cet auteur n'a pas suffisamment apprécié les différences notables qui distinguent les diverses familles que l'on comprend sous la dénomination générale de race Slave. Des antipathies invétérées ont de tout temps rendu une pareille union impossible, cela se vit bien quand Jagellon voulut réunir la Lithuanie à la Pologne, cela se voit encore de nos jours, où tous les efforts de la politique n'ont pu parvenir à effacer pour la Pologne son caractère national, et à la réunir à un peuple dont le sépareront toujours son origine, ses souvenirs et ses inclinations.

NOTE (4), pag. 10.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, l'auteur de l'Histoire de Sobieski, dans son Tableau Historique de la Pologne, qui sert d'introduction à son ouvrage.

Sous le long empire des Piast, une seule institution s'était établie, celle d'un corps sans attributions fixes, dépositaire permanent de la volonté nationale. Les rois, dans les commencemens, afin de donner une sanction et un appui à leur puissance, réclamaient pour tous leurs actes les conseils et le contre-seing des hommes considérables qui étaient près d'eux, qui les avaient aidés à monter sur le trône, qui pouvaient à tout moment les en précipiter. Ainsi naquit le Sénat.

Composé peu à peu des évêques, des palatins, des castellans, d'un staroste, de tous les grands officiers de la République, ce corps ne fit pas ombrage à la noblesse, parce qu'elle y voyait le gardien de ses intérêts, l'exécuteur de ses caprices. Mais le poste de sénateur ne put jamais être héréditaire, il fallut des siècles pour que la Pologne s'accoutumât à y reconnaître une dignité, et cette dignité fut long-temps, en quelque sorte, tribunitienne et populaire; le Sénat était moins le lien du trône et des sujets, que celui des diètes successives entre elles; à la longue il prit rang comme le second des trois ordres. Le Roi constitua le premier, le troisième comprit tous les nobles, c'est-à-dire la nation, c'est ce qu'on appelle l'Ordre Équestre.

Note (5), pag. 11.

L'un des successeurs de Casimir fut Louis de Hongrie; ce Roi ne craignit pas d'aliéner du territoire de la Pologne deux ou trois provinces, pour en doter son gendre le marquis de Brandebourg, et ses peuples hongrois; il osa même convoquer à Bude une diète polonaise dans l'espoir d'obtenir à ses violences une ombre de sanction : douze Polonais seulement parurent, onze souscrivirent aux actes de spoliation et de déshonneur; le douzième, l'évêque Lubranski, eut la gloire de braver les périls du refus.

Peu après, une diète vraiment nationale se réunit; Louis s'y rendit à la tête d'une armée, la hache du bourreau venait, par ordre de la diète, d'abattre, aux pieds de son trône, les têtes des onze citoyens infidèles. Et, le croirait-on? c'est sur les donations de ce Roi étranger, hostile, désavoué de cette façon sanglante, que, quatre

cents ans plus tard, l'Autriche et la Prusse se sont fondées pour démembrer la Pologne, en frappant, à l'honneur de leur attentat, des médailles sur lesquelles on lisait : *Vindicata jura*, les droits ressaisis, la justice vengée !

Note (6) pag. 12.

A la suite de cette institution vinrent nécessairement les diétines antécomitiales ou celles d'instruction dans lesquelles étaient nommés les nonces et les diétines postcomitiales, ou celles de relation qui suivaient la tenue de la diète, et dans lesquelles les nonces rendaient compte de leur mandat; l'omnipotence parlementaire fut ainsi placée dans la masse des citoyens, ajoutons que les représentans des villes étaient admis aux diètes.

Note (7), pag. 14.

Les principales dispositions de ce pacte étaient que le Roi ne pouvait désormais nommer son successeur ; qu'il ne pouvait se marier sans le consentement du Sénat; qu'il devait conserver la paix parmi les dissidens en religion, et laisser toute liberté à leurs opinions; il n'avait pas le droit de déclarer la guerre, ni de traiter avec les puissances étrangères, sans le consentement des États : un Conseil composé de sénateurs et de nonces, devait constamment résider auprès du Roi qui serait tenu de convoquer tous les deux ans une diète, et s'il manquait à ses sermens, tous ses sujets étaient déliés du serment d'obéissance et de fidélité qu'ils lui avaient juré.

CHAPITRE Ier.

NOTE (1), pag. 19.

Polonia velut propugnaculum orbis christiani..... Polonia Germaniam ab irruptionibus Barbarorum tutam præstitit. — Puffendorff, *Rerum Brandebourgicarum, lib.* v. *c.* XXXI.

NOTE (2), pag. 20.

Il y a ici erreur de la part de l'auteur, les Polonais ne sont pas de race Sarmate; ils sont de race Slave. Voici comment s'exprime à ce sujet Michel Paczaszysnky, dans ses Fragmens sur la Littérature de la Pologne : « Les Slaves sont étrangers sur le territoire de la Pologne comme dans toute l'Europe; ils n'étaient, par conséquent, ni Sarmates ni Scytes; ils n'avaient enfin rien de commun avec le peuple qui habitait avant eux cette partie du globe. La première mention de leur existence en Europe se trouve dans Jornandès, historien du sixième siècle, qui parle d'eux sous l'année 376..... « Les Sarmates, les Hérules, les Vandales, et une foule d'autres tribus vivaient alors sur le territoire de la Pologne. L'ancienne Germanie s'étendait jusqu'à la Vistule. Sa partie orientale fut abandonnée par ses habitans, et les Slaves n'étant ni nomades comme les Tatars, ni guerriers comme les Germains, mais paisibles agriculteurs, occupèrent le territoire désert. »

NOTE (3), pag. 21.

Aux diètes de 1563, 1568 et 1569 (*Art de vérifier les Dates*), à

la même époque, nous les voyons décrivant ainsi la variété de leurs sectes religieuses, *nos qui sumus dissidentes in religione.* Le mot dissident comprenait alors les Catholiques aussi bien que toutes les autres sectes chrétiennes. Les Unitaires furent les premiers exclus en 1650; l'exclusion postérieure des Grecs et des Protestans fut une des causes immédiates de la ruine de la Pologne.

Les Juifs ont de tout temps conservé une grande importance en Pologne; il s'y établirent au onzième siècle; chassés de l'Allemagne par l'esprit d'intolérance qui y régnait, ils furent attirés en Pologne par les facilités qu'y présentait le commerce. Casimir-le-Grand, à qui l'histoire reproche ses faiblesses pour une femme juive, leur accorda beaucoup de priviléges. Le grand duc de Lithuanie, Witold, accorda aux Juifs de Lithuanie le même privilége que Casimir-le-Grand leur avait concédé en Pologne. Louis de Hongrie, successeur de Casimir, les persécuta. Jagellon leur imposa de dures restrictions, sanctionnées sous les règnes suivans. Toutes les lois polonaises ont constamment défendu aux Juifs de commercer sur l'eau-de-vie, de tenir des auberges et de trafiquer avec les paysans qu'ils appauvrissaient en les rendant ivrognes. Sous Sigismond III, les Juifs par leur nombre et leurs richesses formaient presque un état dans le pays, on les accusa souvent d'avoir ourdi des trames pour favoriser les projets de la Turquie sous Auguste III. Les Juifs, tantôt opprimans, tantôt opprimés, succombèrent enfin, après avoir un moment dicté des lois au pays.

A la mémorable diète constituante on proposa plusieurs moyens de les rendre utiles au pays; on voulait les assimiler au tiers-état, mais la guerre qui suivit et le deuxième partage paralysèrent ces

mesures; chaque cour copartageante, sans mettre de différence entre les Juifs, ses anciens sujets, et les Juifs Polonais, les a régis d'après ses anciens principes.

On doit rendre justice à la conduite généreuse qu'ils tinrent lors de la guerre de l'Indépendance; commandés par un colonel de leur nation, ils se distinguèrent dans plusieurs occasions par la plus grande bravoure, et succombèrent presque tous les armes à la main. Il paraît que dans la nouvelle lutte qui va s'engager, la Pologne peut encore compter sur leur courage et leur dévouement.

CHAPITRE II.

Note (1), pag. 27.

Voyez dans l'Histoire de Charles XII, par Voltaire, le récit de la défaite et de l'abdication d'Auguste, qui y est raconté avec de particularités fort remarquables et un style inimitable.

Note (2), pag. 31.

Nous avons cherché en vain quelque document légal et constitutionnel sur ce singulier usage; les renseignemens que donne Leugnich, *Jus publicum Poloniæ*, sont si vagues et si peu satisfaisans qu'après avoir pris quelque peine pour nous les procurer, nous nous abstiendrons d'en fatiguer le lecteur.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Précis de l'Histoire de la Pologne qui fait suite au Tableau de la Pologne publié par Chodzko : « D'un autre côté, les diètes nationales ne ressemblaient

plus qu'à des assemblées de factieux, depuis que Sycinski, nonce d'Upita, eut rompu celle de 1652 par le fameux *veto* qui, sans devenir une loi formelle, entra dès-lors abusivement dans les attributions de chaque nonce de la noblesse; il s'introduisit malgré les clameurs et les imprécations de toute la diète, parce que les assemblées représentatives n'avaient pas une police bien réglée. Il paraît d'ailleurs, et la loi de 1609 qui garantissait aux nonces la libre défense des franchises nationales le prouve, qu'on tâchait dès-lors d'étouffer la voix des citoyens; on se persuada donc facilement qu'en donnant plus d'autorité à un seul nonce, la liberté serait plus entière et la dignité de l'assemblée plus respectée.»

CHAPITRE III.

Note (1), pag. 35.

Voyez Mémoire de 1763 et 1775 (introduction). Frédéric accuse la nouvelle administration de Georges III, non-seulement d'avoir violé le traité en fesant la paix sans lui, mais encore en offrant secrètement de ressaisir la Silésie pour Marie-Thérèse, et en travaillant à brouiller la Russie avec la Prusse.

Note (2), pag. 36.

Voyez Rulhières, tom. II, pag. 39. Dans cette déclaration l'Impératrice commençait par s'attribuer l'honneur d'avoir fait cesser la guerre en Europe; elle demandait une satisfaction authentique d'un Mémoire signé par le Ministère Polonais, qu'elle signalait

comme offensant pour elle; elle donnait ordre à tout ce qui restait de troupes russes en Pologne, d'y rester désormais de vive force. Puis elle ajoutait que la Courlande avait été de tout temps regardée comme une barrière ; « qu'elle ne fesait rien dans ce Duché qu'en « vertu du droit de voisinage, reconnu selon elle par tous les peu- « ples ; que ses vues étaient de maintenir inviolablement les droits « et les prérogatives du corps entier de la République. »

NOTE (3), pag. 36.

Voyez Rulhières, tom. II, pag. 146. Cette déclaration fut publiée au moment où l'Impératrice voulut placer Poniatowski sur le trône de Pologne. L'effroi, dit Rulhières, se répandit en Pologne; cette République, sans défense, craignit que la cession de quelques-unes de ses provinces ne fût le prix convenu pour les efforts dispendieux que la Russie paraissait annoncer. Poniatowski devint en horreur à une nation qui se voyait menacée par lui seul, et qui, dans l'opprobre de le recevoir pour Roi, envisageait encore la honte de céder, à cette occasion, quelque partie de son territoire. Lui-même sentit avec inquiétude que cette hauteur insultante allait fermer toute voie à une conciliation ; il fit des représentations à l'Impératrice ; il la supplia de rassurer la République, et, d'après ses instances, elle chercha elle-même à calmer cet effroi. Elle publia une déclaration où elle représentait « que la justice et l'huma- « nité étaient les seules règles de sa conduite; que ces seules vertus « l'avaient placée sur le trône, qu'elle fondait sur elles seules la « réputation que lui méritait la manière dont elle gouvernait son « Empire ; et elle finissait par promettre de maintenir la Répu- « blique dans ses lois, ses libertés et toutes ses possessions. »

NOTE (4), pag. 37.

Voyez Ferrand, tom. 1er, et Pièces Justificatives.

NOTE (5), pag. 40.

Voyez le Recueil de Martens, tom. 1er, pag. 340.

NOTE (6), pag. 42.

Voyez Rulhières, tom. II, pag. 439 à 460.

NOTE (7), pag. 42.

Voyez Martens, tom. IV, pag. 581.

NOTE (8), pag. 44.

Voyez Mémoires de 1763 jusqu'à 1775.

NOTE (9), pag. 44.

Voyez leur manifeste, Martens, tom. 1er, pag. 456.

CHAPITRE IV.

NOTE (1), pag. 46.

Sur le Caractère de Pulawski, voyez Rulhières, tom. III, pag. 3 et suivantes.

NOTE (2), pag. 46.

Rulhières, tom. III, pag. 15.

NOTE (3), pag. 47.

Rulhières, tom. III. — Voyez aussi l'*Annual Register*.

NOTE (4), pag. 48.

Voyez Ferrand, tom. 1er, pag. 76. L'échouement de ce projet doit être attribué au déclin de l'influence de Choiseul, qui précéda sa chute. L'affaire des iles Falkland était un fragment de ce dessein.

NOTE (5), pag. 48.

Dépêche de M. de Choiseul à M. d'Ossun, à Madrid, 5 avril 1792. — Flassan, *Diplomatie Française*, tom. VI, pag. 466.

NOTE (6), pag. 49.

Voyez Rulhières, tom. II, pag. 310. — Ferrand, tom. 1er, pag. 75.

NOTE (7), pag. 50.

Flassan, *Diplomatie Française*, tom. VII, pag. 83. Vergennes fut immédiatement rappelé, nonobstant ce succès, pour s'être déconsidéré en mariant sa fille à un médecin; il remporta avec lui les trois millions qui lui avaient été remis pour corrompre le Divan, preuve de leur désintéressement et de son intégrité. Catherine l'appelait le Souffleur de Mustapha.

NOTE (8), pag. 51.

Voyez Rulhières, Ferrand; Lettres de Vioménil, Paris, 1807; Mémoires de Dumouriez.

NOTE (9), pag. 51.

Voyez Mémoire de l'abbé Georgel, tom. 1er.

CHAPITRE V.

NOTE (1), pag. 56.

Voyez Mémoires de Frédéric II, et Mémoires de 1762 jusqu'à 1775.

NOTE (2), pag. 56.

On a cru, dans un temps, que le projet de partage avait été suggéré pour la première fois à Joseph, par Frédéric, à Newstadt et non à Neisse. Les papiers de Goertz démontrent le contraire; ces papiers sont corroborés par le témoignage de Vioménil, par celui du prince Henry, par Rulhières, et par le récit de Frédéric. Schoel a aussi démontré l'absurdité de cette supposition. M. Coxe (Histoire de la Maison d'Autriche, tom. III, pag. 499) l'a cependant adoptée, et s'efforce de la soutenir en s'étayant des déclarations qu'Hertzberg lui fit à lui-même; mais lorsqu'on examinera toutes les autorités que nous venons de citer, dont la plupart ont été publiées depuis son ouvrage, on jugera peut-être qu'il peut avoir mal compris le Ministre Prussien, et l'on suivra l'exemple de son excellent abréviateur Koch, qui, dans la dernière édition de son utile ouvrage, a changé cette partie du récit qui attribue le premier plan du partage à Frédéric.

NOTE (3), pag. 57.

Voyez Mémoires de Goertz, pag. 100 à 105. — Frédéric, au Comte Solm, son ministre à St.-Pétersbourg, 12 septembre et 13 octobre 1770.

NOTE (4), pag. 57.

Voyez *ibid.*, pag. 107 à 128. Il s'agit évidemment de l'alliance de la France ; d'autres vues se rapportent à la Turquie plutôt qu'à la Pologne.

NOTE (5), pag. 58.

Ibid., pag. 129 à 146.

NOTE (6), pag. 58.

Ibid., pag. 9.

NOTE (7). pag. 59.

Rulhières, tom. IV, pag. 209. — Ferrand, tom. 1er. — Ce n'est qu'après cette époque que l'on rencontre dans les Lettres Confidentielles, publiées par Goertz, des expressions qui peuvent avoir rapport au partage.

NOTE (8), pag. 61.

Mémoires de 1763 à 1775. Ce fait est encore attesté par l'écrivain, très-bien informé, qui a placé ses Souvenirs à la tête des Lettres de Vioménil, et que l'on soupçonne être le général Grimouald. Il le tenait du prince Henry, qui le lui raconta à Paris en 1788, et qui appelait la nouvelle de l'entrée des Autrichiens en Pologne, et l'observation que fit Catherine à ce sujet, *l'heureux accident qui suggéra la plan du partage.*

NOTE (9), pag. 62.

Ferrand, tom. 1er, pag. 140.

NOTE (10), pag. 64.

Ferrand, tom. 1er, pag. 149.

NOTE (11), pag. 65.

Ce fait fut révélé par Sabatier, résidant français à Saint-Pétersbourg, dans une dépêche envoyée à la cour le 11 février 1774. (Ferrand, tom. 1er, pag. 142). Il transpira à cette époque, à l'occasion d'une correspondance assez vive et pleine d'aigreur qui eut lieu entre les deux souverains. Le Roi reprochait à l'Impératrice d'avoir désiré le partage, et c'était dans la lettre dans laquelle elle prenait sur elle tout le blâme. Le blâme dû à une injustice devait paraître peu de chose à une princesse qui avait vécu si long-temps dans un pays où, s'il faut en croire le comte Mercy qui fut pendant trois ans ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, il était impossible de regarder sans horreur un peuple qui joignait la férocité des barbares aux vices des nations civilisées, qui ne connaissait d'autres vertus qu'un dévouement superstitieux aux volontés d'un despote, et d'autres talens que ceux des esclaves, la bouffonnerie et la fourberie. Rulhières, tom. II, pag. 160.

NOTE (12), pag. 66.

Ferrand, tom. 1er, pag. 149.

NOTE (13), pag. 66.

Mémoires de 1763 à 1775. Le Roi ne donne pas la date de cette communication; elle est probablement du mois d'avril 1771.

NOTE (13 *bis*), pag. 67.

Voyez Rulhières, tom. IV, pag. 187.

NOTE (14), pag. 68.

Le défaut de dates dans le récit du Roi de Prusse est ici très-fâcheux, parce que le comte de Goertz n'a pas publié les papiers relatifs aux négociations entre l'Autriche et le Prusse, omission qui peut donner lieu à quelques soupçons.

NOTE (15), pag. 69.

Voyez Goertz, pag. 75.

NOTE (16), pag. 72.

Goertz, pag. 153.

NOTE (17), pag. 73.

Goertz, pag. 175.

CHAPITRE VI.

NOTE (1), pag. 75.

Mémoire de Géorgel, tom. 1er, pag. 219.

NOTE (2), pag. 76.

L'abbé Georgel attribue cette découverte à l'Ambassadeur son maître ; elle est attribuée avec plus de probabilité par M. Schoell (*Histoire des Traités*, tom. XIV, pag. 79) à un jeune homme de Strasbourg, nommé Barth, le second secrétaire de la légation française, qui par sa connaissance de la langue allemande et son intimité avec des personnes d'un rang inférieur, découvrit le projet de partage, mais pria l'Ambassadeur de le cacher, même à Géorgel son premier secrétaire. Schoell cite un passage d'une lettre écrite

par Barth à un de ses amis de Strasbourg, qui lève toute difficulté sur ce point. Vanswieten dit que le Roi de Prusse montra le plan de partage arrêté à Saint-Pétersbourg, entre l'Impératrice et le prince Henry, le 20 février 1772. Dans une lettre suivante, il dit : Il ne faut plus douter du partage, cette injustice est ici hautement blâmée par tout le monde; l'Ambassadeur Anglais est furieux que le projet ait été conduit avec tant d'adresse, que ni lui ni le représentant de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg ou à Berlin ne l'aient soupçonné, et que lord Cathcan même ait été la dupe du comte Panin qui lui tenait un langage entièrement opposé. (1er mai 1772.)

NOTE (3), pag. 78.

Voyez Georgel, t. 1er, pag. 264.

NOTE (4), pag. 80.

Voici la déclaration du baron de Rakelberg, ministre de Russie:

« Les puissances voisines de la Pologne ont été si souvent en-
« traînées dans les troubles que les interrègnes ont excités dans ce
« royaume, que le souvenir du passé a dû les engager à s'occuper
« sérieusement des affaires de cet État, lors même que, par la
« mort du roi Auguste III, le trône était devenu vacant. Par cette
« considération, et pour prévenir les funestes effets des dissentions
« qui pouvaient s'élever à l'occasion de cette dernière vacance du
« trône, la cour de Pétersbourg s'est empressée à travailler à la
« réunion des esprits en faveur du candidat qui pouvait être le
« plus digne du trône et le plus convenable à ses concitoyens et à
« ses voisins : elle s'est employée en même temps à faire rec-
« tifier plusieurs abus dans la constitution de l'État. La cour de

« Berlin a secondé les démarches de son alliée; et la cour de Vienne,
« voulant concourir, de son côté, au succès de vues aussi loua-
« bles, pour éviter le danger d'augmenter peut-être les embarras,
« en augmentant le nombre de ceux qui se mêleraient intérieu-
« rement de la Pologne, a jugé à propos de prendre le parti de la
« neutralité, non-seulement à cet égard, mais aussi à l'égard de
« la guerre qui s'est allumée par la suite entre la Russie et la Porte
« Ottomane.

« De toutes ces mesures, on a eu la satisfaction de voir résulter
« l'élection libre et légale du roi Stanislas-Auguste, actuellement
« régnant, ainsi que plusieurs établissemens utiles. Tout paraissait
« annoncer à la Pologne et à ses voisins une tranquillité des plus
« solides pour l'avenir. Mais malheureusement, lorsqu'on devait
« tout espérer de cet état de choses, l'esprit de discorde, en s'em-
« parant d'une partie de la nation, détruisit en un moment toutes
« ces espérances. Les citoyens s'armèrent les uns contre les autres.
« Des factieux usurpèrent l'autorité légitime : ils en abusèrent au
« mépris des lois, du bon ordre et de la sûreté publique. Justice,
« police, commerce, jusqu'à la culture des terres, tout fut détruit.
« Les liaisons naturelles entre les nations limitrophes font déjà
« éprouver aux puissances voisines de la Pologne les plus malheu-
« reux effets de tous ces désordres. Ils les obligent depuis long-
« temps à des mesures de précaution les plus coûteuses pour as-
« surer la tranquillité de leurs propres frontières; et ils les exposent,
« par l'incertitude des sujets de la destruction de ce royaume, au
« danger de voir peut-être altérer l'amitié et la bonne harmonie
« qui subsistent entre elles. Rien n'est par conséquent plus urgent

« qu'un prompt remède à tant de maux, dont les États les plus « limitrophes éprouvent dès à présent les contre-coups les plus fâ- « cheux.... Tant de raisons de la plus grande importance ne per- « mettent pas à S. M. le roi de Prusse, à S. M. l'impératrice-reine « de Hongrie et de Bohême, et à S. M. I. de toutes les Russies, de « différer plus long-temps à prendre un parti décisif dans une cir- « constance aussi critique. Ces puissances ont arrêté entre elles « de travailler sans perdre de temps, et d'un commun accord, à « ramener la tranquillité et le bon ordre en Pologne, et à y éta- « blir sur un fondement solide l'ancienne constitution de cet État « et les libertés de la nation.

« Mais comme en empêchant dans ce moment la ruine et la dé- « composition arbitraire de ce royaume, par un heureux effet de « l'amitié et de la bonne intelligence qui règnent actuellement « entre elles, elles ne sont pas en droit de pouvoir compter sur « un égal succès; elles ont des prétentions considérables sur plu- « sieurs possessions de la république; elles ne peuvent pas se per- « mettre de les abandonner au sort des événemens; elles ont donc « arrêté et déterminé entre elles de faire valoir en même temps « leurs anciens droits et leurs prétentions légitimes, que chacune « d'elles sera prête à justifier en temps et lieu.

« En conséquence, S. M. le roi de Prusse, S. M. l'impératrice- « reine de Hongrie et de Bohême, et S. M. l'impératrice de toutes « les Russies s'étant communiqué réciproquement leurs droits et « prétentions, et s'en faisant raison en commun, prendront un « équivalent qui y soit proportionné, et se mettront en possession « effective des parties de la Pologne les plus propres à établir

« dorénavant entre elles une limite plus naturelle et plus sûre : « chacune des trois puissances se réservant de donner par la suite « un état de part. Au moyen de quoi, Leurs Majestés renoncent à « tous les droits, demandes et prétentions, répétitions de dommages « et intérêts qu'elles peuvent avoir à former d'ailleurs sur les pos- « sessions et sujets de la république....

« A Varsovie, le 2 septembre 1772.

« *Signé* STAKELBERG. »

NOTE (5), pag. 81.

M. de Ségur prétend que ce fait lui a été certifié par Kaunitz, Cobentzell et Vergennes. La seule circonstance qui donne quelque air de vraisemblance à cette allégation, est que l'on trouve dans M. Ferrand quelques traces des communications secrètes qui auraient été faites par M. d'Aiguillon à Frédéric, à qui l'on aurait déclaré qu'il n'était pas probable que la France en vînt aux dernières extrémités en faveur de la Pologne. Cette intrigue clandestine est cependant bien différente d'un refus public.

NOTE (6), pag. 81.

Voyez Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche*, tom. II, pag. 516, où il cite l'autorité des dépêches de Rochefort. Il est à regretter que M. Coxe ait en même temps cité un écrivain aussi discrédité que l'abbé Soulavie (Mémoires de Louis XVI), d'après lequel il rapporte un Mémoire, sans doute également imaginaire, de d'Aiguillon à Louis XV.

NOTE (7), pag. 83.

Voyez Ferrand, tom. II, pag. 271.

NOTE (8), pag. 83.

Ibid., pag. 273. — Lettre de Sabatié, 26 août 1774.

NOTE (9), pag. 84.

Les parts furent inégales : le pays échu à la Russie était le plus vaste ; il avait pour limite la Dwina, et une ligne tirée au travers du duché de Lithuanie, de Poloks jusqu'à l'extrémité du territoire de Rohaukow sur le Dniéper ; 3,440 lieues carrées et 180,000 habitans.

Les pays cédés à l'Autriche s'étendaient de Cracovie jusqu'au territoire de Choczim, 2,700 lieues carrées et 250,000 habitans.

Frédéric eut Elbing et la Prusse Polonaise, à l'exception de Dantzick et Thorn, dont il s'empara dans la suite.

L'inégalité de ce partage était évidente ; mais chacun des copartageans le regardant comme une mesure préliminaire, se flattait de s'arrondir par des événemens qu'on ne tarderait pas à faire naître.

CHAPITRE VII.

NOTE (1), pag. 86.

Ferrand, pag. 172.

NOTE (2), pag. 86.

Flassand, *Histoire de la Diplomatie Française*, tom. VII, pag. 125.

NOTE (3), pag. 87.

Vie du Prince Henry de Prusse, pag. 188 et 216.

NOTE (4), pag. 94.

Les vrais juges du mérite militaire n'estiment pas beaucoup l'habileté des Russes. Les généraux de Catherine ignoraient complètement la tactique et la stratégie ; ceux du Sultan avaient encore moins de connaissances ; de sorte que pour se faire une idée de cette guerre, il faut se représenter des borgnes qui, après avoir bien battu des aveugles, acquièrent sur eux un ascendant complet. — Frédéric II, Mémoires de 1763 à 1775.)

CHAPITRE VIII.

NOTE (1), pag. 102.

Voyez Dohm Denkwurdigkeit, tom. II, chap. XIV, communiqué par le Comte de Goertz à Dohm.

NOTE (2), pag. 103.

C'était environ à cette même époque que Goertz, donnant un aperçu de la Cour de Russie au prince royal de Prusse qui devait visiter St.-Pétersbourg, en offrait, dans le passage suivant, un curieux échantillon : « *Le prince Bariatinski est un scélérat, et même « employé comme tel de temps à autre.* » —Dohm, tom. II, pag. 32.

NOTE (3), pag. 105.

Voyez Schoell, tom. XIV, pag. 473.

NOTE (4), pag. 106.

Voyez Ferrand, tom. II, pag. 336.

NOTE (5), pag. 108.

Schoell, tom. XIV, pag. 117. Le 12 octobre 1788, le Roi de Prusse avait offert, par Buckholz, son ministre à Varsovie, de garantir l'intégrité du territoire polonais. (Ferrand, tom. II, pag. 452.) Le 19 novembre 1788, il invita la diète à ne pas se laisser détourner par aucune prétendue garantie du dessein *d'améliorer la forme de leur gouvernement, leur déclarant qu'il protégera leur indépendance, sans s'immiscer dans leurs affaires intérieures*, ou restreindre la liberté de leurs discussions. (Ferrand, tom. II, pag. 457.) Les négociations du prince Czartoryski à Berlin, et les autres notes de Buckhols, secondé par M. Hailès, l'ambassadeur anglais, contiennent un langage et des principes entièrement conformes au passage que nous venons de citer.

NOTE (6), pag. 110.

Ferrand, tom. III, pag. 55. L'absence de date de cet écrivain nous oblige à fixer l'époque de ce décret par conjecture.

NOTE (7), pag. 111.

Les événemens particuliers du 3 mai sont rapportés dans toute leur étendue par M. Ferrand ; ils le sont aussi, mais plus brièvement, dans l'*Annual Register* de 1791, précis plein d'intérêt, quoiqu'il renferme de notables erreurs.

NOTE (8), pag. 112.

Le choix libre de tous les magistrats et officiers municipaux par

leurs concitoyens, *étant de l'essence de la liberté*, il est déclaré que c'est pour eux un droit héréditaire. — Loi municipale, section 1re, § 12.

NOTE (9), pag. 113.

Neminem captivabimus nisi jure victum était le privilége des citoyens ou nobles polonais, car ces deux mots étaient synonymes; il assurait l'impunité des plus grands crimes.

NOTE (10), pag. 116.

Martens, *Recueil*, t. 3, p. 161 à 165.

CHAPITRE IX.

NOTE (1), pag. 119.

Ferrand, tom. III, pag. 121. Voyez la lettre du Roi de Prusse à Goth, pour lui exprimer son admiration sur la nouvelle Constitution. — Ségur, *Histoire de Frédéric Guill.*, tom. II, pag. 252.

NOTE (2), pag. 126.

Voyez Ferrand, tom. III, pag. 217.—Correspondance entre Stanislas et Catherine, 16 = 230 = 234.

NOTE (3), pag. 126.

Un passage curieux de Gotz montre les craintes inspirées de bonne heure par le pouvoir de Russie. A cette époque le Grand Duc de Moscovie ne possédait que le port de Norva, sur la Baltique; voici comment s'exprime l'historien : *Livionis prudente et reipublicæ christianæ utili consilio navigatio illuc interdicta fuerat, ne commercio nostrorum barbari varias artes ipsis ignotas, et quæ ad rem na-*

valem et militarem pertinent edocerentur ! Sic enim existimabant Moscos qui maximam septentrionis partem tenerent, narvæ condito emperio et constructo armamentario, non solum in Livoniam, sed etiam in Germaniam effuso exercitu penetraturos. — Thuan, *Hist. lib.* XXXIX, *cap.* VIII, *sub anno* 1563.

Il continue en disant qu'influencés par ces craintes, l'anse teutonique prohiba sous les plus sévères peines, tout commerce avec la partie moscovite de Nerva : comme la Grèce, dit-il, fut asservie par les Turcs lorsqu'ils eurent été instruits de la navigation par les Génois, de même, enseigner les arts de la guerre aux barbares de la Moscovie, ce serait exposer l'Europe à un semblable danger de leur part.

NOTE (4), pag. 127.

La même imputation fut dirigée contre elle d'un côté diamétralement opposé, dans un pamphlet publié à Paris en 1792, par Mehée de la Touche ; intitulé : *Histoire de la prétendue Révolution de Pologne.*

CHAPITRE X.

NOTE (1), pag. 129.

Le prince Henry et le comte Hertzberg, qui ne furent peut-être jamais d'accord sur aucun autre point. (*Vie du premier Henry*, pag. 29), Dans le même ouvrage on trouve un extrait fort curieux d'une lettre du prince Henry, en date du 1er novembre 1792, dans laquelle il dit « que chaque année de guerre rendra les conditions de la paix plus défavorables pour les alliés. « Henry n'était

pas démocrate, il n'était pas même Wig. Ses opinions furent confirmées par tous les événemens de la première guerre; elles ne sont certainement pas contredites par les accidens qui accompagnèrent la fin d'une seconde lutte vingt années après, et dans des circonstances tout-à-fait nouvelles.

NOTE (2), pag. 131.

Voyez Ferrand, tom. III, pag. 252, 255.

NOTE (3), pag. 134.

Voyez Ferrand, tom. II. Pièces justificatives.

NOTE (4), pag. 135.

Ibid., pag. 372.

NOTE (5), pag. 135.

Annual Register, 162 à 202.

Ces nouveaux traités assurèrent à la Prusse la ville de Czentoschow dans la petite Pologne, une partie de la grande, Thorn et Dantzick. Les frontières prussienne s'étendirent jusqu'à la rive gauche des rivières de Pisica et de Skierniewka. La Russie s'empara de la moitié de la Lithuanie; elle eut les Palatinats de Podolie, Polotsk et Minsk, une portion de celui de Wilna et la moitié de ceux de Novogrodck, Brzesc et de la Wolhynie. A ce prix, les Puissances garantissaient a la Pologne les provinces qui lui restaient.

CHAPITRE XI.

NOTE (1), pag. 142.

Segur, tom. VIII, pag. 171. Ce document est corroboré par le

caractère de l'écrivain qui eut oocasion d'apprendre la vérité de la bouche de Kosciusko lui-même.

Note (2), pag. 145.

Le malheureux et coupable Stanislas Auguste sanctionna lui-même sa honte, en acceptant de la Czarine et de ses alliés un traitement annuel de 200,000 ducats. Il se retira en Russie et soutint avec une triste insensibilité l'aspect de la souveraine qui avait été le fléau de son peuple et le sien. Il y mourut le 12 février 1798.

La Russie obtint par le troisième démembrement le reste de le Lithuanie jusqu'au Niémen, et jusqu'aux limites des Palatinats de Brzesc et Novogrodck ; elle obtint une grande partie de la Samogitie ; on confirma son usurpation du Duché de Courlande et de Semigalle, elle eut enfin une partie du pays de Chelm et le reste de la Wolhinie, environ 2,000 lieues carrées.

L'Autriche acquit presqu'entièrement le Palatinat de Cracovie, les Palatinats entiers de Serdomis et de Lublin, une partie des districts de Chelm et des Palatinats de Brzesc, de Poldachie et de Mazovie, environ 834 lieues carrées.

La Prusse, enfin, acquit la portion de la Mazovie et de la rive droite du Bug. Elle eut en Lithuanie une portion des provinces de Trokia, de Samogitie en deça du Niémen ; enfin elle obtint un petit district de la petite Pologne, environ 1,000 lieues carrés.

CHAPITRE XII.

Note (1), pag. 149.

L'Annual Register de 1772 expose avec un talent admirable les

sentimens de tout homme sage sur le premier partage, dans une introduction à l'Histoire de l'Europe, qui ne peut être sortie d'une autre plume que celle de M. Burke.

NOTE (2), pag. 150.

Avec quelle froide indifférence M. Schoell, conseiller de légation de Sa Majesté Prussienne, attribue le même principe à son souverain. « Quoiqu'il eût paru vouloir reconnaître la constitution du 3 mai, il est évident que le changement d'une république livrée à l'anarchie, en une monarchie bien constituée, n'avait rien qui pût plaire à des voisins habitués à profiter des troubles qui agitaient ce pays. — Schoell, *Hist. de Tract.*, XIV, pag. 130.

Aveu naïf des principes du gouvernement prussien auquel cet écrivain dans le même ouvrage prodigue les plus dégoûtans éloges.

NOTE (3), pag. 152.

Voyez Schoell, tom. X, pag. 129.

NOTE (4), pag. 153.

Voyez Schoell, tom. X, 139.

NOTE (5), pag. 153.

Voyez *Notice biographique de Kosciusko*, par M. Julien.

CHAPITRE XIII.

NOTE (1), pag. 155.

Publiée dans l'intéressant ouvrage de M. Julien.

NOTE (2), pag. 157.

Voyez le Recueil officiel des pièces du Congrès de Vienne, tom. IV, pag. 4.

NOTE (3), pag. 158.

Il faut observer que le nouveau royaume de Pologne, érigé par Alexandre en 1815, est composé seulement de la portion russe du Duché de Varsovie, et ne comprend pas les provinces polonaises acquises par la Russie en 1772, 1793, 1794, 1807 et 1809. Ce prince se réserva le pouvoir de lui donner telle *extension intérieure* qu'il jugera convenable. Expression singulière, par laquelle il désignait le droit d'y incorporer les premières acquisitions de la Russie qui forment en étendue et en population plus du double de ce nouveau royaume.

NOTE (4), pag. 159.

Annual Register 1815. Outre le décret général, on y trouve deux déclarations spéciales pour le même effet, adressées aux peuples des provinces saxonnes et polonaises.

NOTES (5-6), pag. 167.

A l'ouverture de la première diète du nouveau royaume de Pologne, Alexandre fit une déclaration de principes la plus modeste qui soit jamais descendue d'un trône :

« L'organisation qui était en vigueur dans votre pays, disait-il aux « Polonais, a permis l'établissement immédiat de celle que je vous « ai donnée, en mettant en pratique les principes de ces institutions

« libérales qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude, et dont « j'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence salutaire sur « toutes les contrées que la Providence a confiées à mes soins. Vous « m'avez aussi offert les moyens de montrer à ma patrie ce que je « prépare pour elle depuis long-temps, et ce qu'elle obtiendra.

« Je me plais à croire que vous produirez des lois destinées à « garantir les biens les plus précieux, la sûreté de vos personnes, « celle de vos propriétés, et la liberté de vos opinions.

« Les résultats de vos travaux m'apprendront si, fidèle à mes « résolutions, je puis étendre ce que j'ai déjà fait pour vous. »

Il ajoutait qu'il désirait observer envers la Pologne cette maxime de l'Évangile, de rendre le bien pour le mal.

Voilà quelles paroles adressait le souverain de la Russie au malheureux peuple de Pologne.

NOTE (7), pag. 167.

6 Janvier 1815. — Schoell, tom. XI, pag. 56.

NOTE (8), pag. 167.

Que les lecteurs jugent de ces transactions par des autorités peu suspectes : dans le débat sur la motion de M. Wyme, au mois de mai 1814, M. Canning proclamait qu'il ferait tous les sacrifices d'argent ou de territoire pour accomplir nos obligations. M. Vilberforce disait que partager des États contre leur volonté, était le plus despotique abus du droit public ; qu'il n'était aucun sacrifice qu'il ne fît pour prévenir une aussi criante injustice. Ce langage est d'autant plus décisif, que ces deux orateurs votèrent contre la motion de M. Wyme, persuadés que leur pays était tenu d'observer

le traité dans lequel il s'était malheureusement engagé. Dans une protestation signée par lord Granville, ce transfert de la Norwège est appelé une violation manifeste des droits sacrés de l'indépendance nationale.

NOTE (9), pag. 171.

L'application de cette remarque à la Norwége, à Gênes et à la Saxe est trop évidente pour demander aucun commentaire; l'acquiescement apparent de la Norwége ne doit pas non plus être considéré comme la réfutation de ce principe; les mœurs de ce peuple sont paisibles et soumises; pour ne rien dire ici de la compensation de la liberté politique, l'exemple n'en est pas moins funeste pour avoir eu d'heureux résultats en une seule circonstance.

NOTE (10), pag. 173.

Voyez Schoell, tom. XI, pag. 533.

NOTE (11), pag. 173.

Quoique ce langage soit mis dans la bouche d'une personne qui s'oppose à cette mesure, l'ensemble du discours démontre qu'il exprime fidèlement la pensée de l'historien.

CHAPITRE XIV.

NOTE (1), pag. 176.

Nous déplorons sincèrement qu'un Ministre Anglais ait pu donner quelque consistance à cet exécrable principe, en le fesant

valoir pour justifier le traité entre la Russie et la Suède, et ce nous est un sujet de regrets plus vifs encore, que ce ministre soit lord Liverpool. (Discours sur la Norwége, en 1812 et 1813.) «L'avantage que la possession de la Finlande donna à la Suède dans les guerres contre la Russie, est un de ces accidens qui forment un élément de la balance politique, en compensant en quelque sorte, pour les petits États, les inégalités des forces nationales. Elle garantissait à la Suède l'alliance de quelques-unes des plus grandes puissances d'Europe.» La question était de savoir si Pétersbourg devait être mis à l'abri de toute insulte, ou la Suède garantie de la conquête.

Note (2), pag. 177.

Hausard's Debates, 26 — 677.

Note (3), pag. 180.

Circulaire du Comte Nesselrode, 20 mai 1821. « Le principe monarchique repousse toute institution qui n'est pas admise par le monarqne lui-même dans le plein exercice de la liberté.» — Berlin, Gazette de la Cour, 19 décembre 1823.

APPENDICE.

Note (1), pag. 193.

Voyez à ce sujet l'ouvrage de M. Bignon, tom. v, pag. 368 et suivantes. Voici comme il s'exprime au sujet de la Pologne :

« Quelle est donc la véritable cause, la cause décisive de cette levée de boucliers? Est-ce la question du Hanovre ? Ce fait qui surnagera parce qu'il est réel, n'est pas mandé comme certain encore. Le fait dominant dans cette circonstance est un bruit sans fondement, c'est la nouvelle d'une prétendue stipulation signée par le Ministre Français avec M. d'Oubril, en vertu de laquelle la Russie et la France, d'accord pour la spoliation de S. M. Prussienne, seraient convenues de rétablir le royaume de Pologne en faveur du grand duc Constantin; par la même dépêche qui renferme cette nouvelle, le marquis de Lucchesini donne au Roi le conseil de partir sur-le-champ pour Pétersbourg, afin de détourner l'orage et de ramener à d'autres sentimens l'empereur Alexandre. »

Note (2), pag. 194.

M. Bignon s'attache avec beaucoup de soin dans son ouvrage (tom. VI, pag. 353), à détruire le reproche élevé contre Bonaparte, pour n'avoir pas reconstitué la Pologne lors du traité de Tilsitt; voici ce passage remarquable :

« De tous ces torts, vrais ou faux, le plus généralement reproché à l'Empereur, quoique le moins fondé, est d'avoir manqué l'occasion de rétablir la Pologne. Ce prétendu grief est mis en avant par divers auteurs de mémoires, par plusieurs historiens, et même par des hommes qui ont écrit l'histoire de cette époque dans l'esprit le plus opposé. « Si Napoléon, dit Montgaillard que je cite « de préférence parce qu'il est toujours le plus tranchant, avait « une politique vraiment grande, ... il profiterait de la conjonc-

« ture pour demander à la Russie et négocier avec l'Autriche la « restitution des territoires polonais échus à ces deux puissances en « 1795. » A cette réflexion se joignent des citations historiques dans lesquelles figurent la Hollande et le Portugal, Richelieu, Mazarin et Henri IV. Rien de plus inexact que l'application de ces exemples à ce qui concerne la Pologne, mais des esprits peu attentifs peuvent se laisser prendre à ces déclamations. Ne dirait-on pas que *demander à la Russie et négocier avec l'Autriche* la restitution des provinces polonaises qui leur sont respectivement échues en partage, soit l'opération la plus simple et la plus facile? Souvent l'Europe a été en feu pour une ville, pour quelques villages, et on suppose que la Russie, dont le territoire est intact, que l'Autriche, qui peut disposer de la plénitude de ses forces, vont, de plein gré et gratuitement, céder plusieurs millions d'ames incorporées à leur empire! La cession, en effet, serait nécessairement gratuite, car il n'existe aucun moyen d'échange. Mais on objectera que, dans ce cas, Napoléon se serait abstenu de créer un royaume de Westphalie. Et serait-ce avec le royaume de Westphalie, avec les provinces prussiennes de la rive gauche de l'Elbe, qu'on pourrait indemniser la Russie et l'Autriche? Ou bien faudrait-il reléguer le roi de Prusse à la rive gauche de l'Elbe, et, en compensation des provinces polonaises cédées, établir la Russie à Königsberg et l'Autriche à Berlin? Ces hypothèses absurdes sont cependant l'expédient inévitable auquel il faut recourir, si l'on veut trouver une possibilité quelconque d'accomplir un ouvrage dont l'exécution est présentée comme dépendant de la volonté seule de Napoléon. Mais, d'une part, si la Russie s'y refuse, et son refus n'est pas douteux,

il faudra donc l'y contraindre par les armes ? Ainsi arrivé au bord du Niémen, Napoléon devrait recommencer une guerre nouvelle, dans un nouveau but, pour un résultat tout-à-fait étranger jusqu'alors à la lutte de la France avec la Prusse et la Russie. D'un autre côté, il aura aussi à faire violence à la neutralité de l'Autriche qu'il a eu tant de peine à maintenir, et il lui faudra forcer cette puissance à descendre à son tour sur le champ de bataille. Les écrivains sans nombre, qui ont présenté comme possible une hypothèse impraticable, paraissent avoir oublié ou ignoré que la cour de Vienne, neutre en apparence, a toujours continué ses armemens, qu'elle s'est préparée pour la chance d'une guerre, que le seul soupçon de tentatives indirectes sur la fidélité des provinces polonaises qui lui sont soumises a déjà plus d'une fois excité ses réclamations et ses plaintes ; qu'enfin les Envoyés d'Angleterre, de Russie et de Prusse, soutenus à Vienne par une oligarchie ennemie de la France, sont impatiens de trouver un prétexte pour décider cette cour à se déclarer contre Napoléon. Telles eussent été les nouvelles épreuves qu'il aurait eu à subir, si, entraîné à Tilsitt par le désir imprudent de rétablir la Pologne, il eût perdu tous les avantages de sa position sans conclure une glorieuse paix, et qu'il se fût embarqué dans un nouveau conflit dont les complications et l'issue eussent été impossibles à prévoir. Que les reproches fondés n'eussent pas eu à lui faire, dans ce cas, ceux qui lui en ont fait de si injustes pour sa détermination contraire !

Et d'ailleurs n'est-ce donc pas déjà un usage assez étendu de son influence du moment, que d'avoir fondé, sur la frontière de la Russie, un État nouveau, ayant deux millions cent mille ames

de population, qui, créé et protégé par la France, est pour elle un poste avancé tout à la fois contre l'Autriche et contre la Russie? Le choix même du souverain donné à ce nouvel Etat, du Roi de Saxe, descendant de princes qui avaient régné sur la Pologne, appelé lui-même précédemment au trône par le vœu des Polonais, n'est-il pas une menace vivante, destinée à tenir en respect les cours de Vienne et de Pétersbourg? Si l'on en croit un écrivain russe, M. de Boutourlin, « Alexandre ne pouvait méconnaître « l'esprit de ces dispositions; mais les circonstances malheureuses « où se trouvait l'Europe lui prescrivaient d'éloigner la guerre à « tout prix. » Napoléon avait donc déjà beaucoup fait pour les Polonais par la création d'un Etat qui avait Varsovie pour capitale. De ce qu'un jour ce nouvel Etat deviendra une occasion de ruine pour la France, il n'en avait pas moins été fondé avec raison comme un moyen probable de grands avantages, et il remplira pendant plusieurs années cette destination, en servant de point d'appui aux corps français qui continueront d'occuper Dantzick et les forteresses prussiennes de Stettin, Custrin et Glogau.

« Outre que le cabinet autrichien, inquiet pour ses provinces polonaises, avait plus d'une fois laissé voir le mécontentement qu'il éprouvait à la seule idée de l'émancipation de la Pologne prussienne, à peine ce cabinet eut-il reçu la nouvelle de la bataille de Friedland, qu'il fit partir l'un de ses généraux, M. de Stutterheim, pour se rendre au quartier-général de l'empereur Napoléon, avec la mission ostensible de donner suite à l'offre de médiation que sa cour avait déja faite, mais en réalité, pour prévenir, de la part des deux Empereurs, toute combinaison qui pût porter le

moindre dommage à l'état existant de la monarchie autrichienne. Le général Stutterheim, accueilli au quartier-général français avec la distinction due à un Envoyé de l'empereur d'Autriche, ne fut point initié aux négociations suivies entre Napoléon et Alexandre; mais sa présence n'en était pas moins une protestation anticipée pour le cas où on eût voulu adopter quelque disposition grave, dont le gouvernement autrichien eût pu avoir à se plaindre. De tous les griefs élevés contre Napoléon, le moins légitime est donc celui qui se rapporte à la Pologne. »

NOTE (3), pag. 208.

Le *Courrier Polonais* du 20 décembre a publié l'exposé des mesures qui furent prises pour changer le gouvernement et assurer l'indépendance constitutionnelle du royaume de Pologne. Ce document important mérite d'être conservé; nous le consignons ici.

« Les dangers nous entourent. Nous mourrons peut-être en défendant notre pays. C'est pourquoi, profitant de ces courts instans, je transmets à la mémoire de nos descendans ce qui jamais ne devra être oublié..... Ce n'est ni la vanité, ni l'envie de raconter que j'ai pris part à la noble cause d'une nation qui se relève de son abaissement, mais la nécessité même qui me force d'écrire ce qu'on va lire. C'est uniquement pour faire éclater la vérité et rendre l'hommage qui est dû aux personnes qui m'ont secondé dans cette entreprise.

« Tout le monde sait quel fut le sort des Polonais qui rêvaient l'indépendance de notre malheureuse nation, lorsque le soulèvement qui eut lieu à Pétersbourg, en 1825, ne put avoir les suites

qu'on en attendait. L'emprisonnement de Soltyk, Krzyanowski, Albert Grzymala, A. Plichta et d'autres qui furent jugés par la haute cour nationale, les longues persécutions faites à Adolphe Cichowski, et le souvenir des services rendus par les citoyens Niemoiewski, portèrent dans les cœurs des jeunes porte-enseignes les sentimens du plus noble patriotisme. Nos ennemis qui se moquaient du malheur de nos frères, agitaient encore plus les esprits et les animaient à la vengeance. A cette époque, les rapports communs de l'Europe, le caractère des personnages qui composaient le ministère en France, la mésintelligence qui régnait en Pologne parmi les hommes de bien, et la méfiance qu'augmentaient des exemples de nombreuses trahisons, nous paraissaient des obstacles insurmontables; toutefois, nous ne perdîmes pas courage. Enfin, la Russie déclara la guerre à la Turquie. Cette circonstance fut pour les patriotes polonais un rayon consolant d'espérance.

« Cependant, à cette époque, il n'y eut encore rien de résolu à l'école des porte-enseignes. Ce ne fut que le 15 décembre 1828, lors d'une réunion de plusieurs élèves de cette école, que le hasard fit venir dans mon logement, savoir : C. Paszkievicz, J. Dobrowslski, Charles Karsnicki, Alex. Laski, Joseph Gorowski, que nous commençâmes à nous entretenir plus ouvertement de la situation politique de l'Europe, de la nécessité de délivrer nos compatriotes du joug qui les oppressait, et des mesures qu'il y aurait à prendre pour les rétablir dans les priviléges de la Charte constitutionnelle que le monarque et la nation avaient juré de maintenir. Le lendemain, 16 décembre, je communiquai cet entretien à plusieurs autres porte-enseignes dont je connaissais la façon de penser : c'étaient

Camille Mochnacki, Stanislas Poninski et Sévère Cichowski (le frère d'Adolphe, qui fut détenu pendant plusieurs années aux Carmélites). Tel fut le commencement de nos premières tentatives. A la vue de cette jeunesse, je prévoyais déjà que c'était elle qui un jour déciderait du sort de notre patrie. La formule du serment que nous prêtâmes alors était, si je m'en souviens bien, conçue ainsi qu'il suit :

« Nous jurons devant Dieu, devant notre patrie opprimée, dé-
« pouillée de ses droits et priviléges constitutionnels,

« Premièrement, de ne découvrir, en cas d'emprisonnement,
« aucun membre de la société, quand bien même on nous ferait en-
« durer les plus cruels tourmens ;

« Secondement, de concentrer tous nos efforts et de sacrifier nos
« vies, quand la nécessité l'exigera, pour défendre la Charte cons-
« titutionnelle que l'on viole tous les jours ;

« Troisièmement, d'agir avec la plus grande prudence en ad-
« mettant de nouveaux membres, et d'en avertir à chaque fois la
« société ; surtout, de n'admettre aucun ivrogne, aucun joueur,
« ou tout autre dont la conduite ne serait pas exempte de tous
« reproches. »

« A compter de ce moment, nous promîmes d'agir sans relâche pour cette cause.

« Il nous était difficile d'introduire des officiers et d'autres individus dans une société composée de si peu de membres, parce que les nouveaux reçus craignaient de s'exposer à des dangers. Je fus, en conséquence, autorisé par la société à en admettre seul de nouveaux, sans en prévenir mes collègues. Il me fut aussi permis

d'inviter chaque membre de l'ancienne société à recevoir les individus que je lui désignerais. D'après cette autorisation, je me rendis chez le capitaine des grenadiers de la garde Paskiewicz. Je lui exposai la situation de l'Europe, et lui déclarai que nous avions formé un complot dont le but était de changer le gouvernement en Pologne. Ce brave officier m'écouta avec les marques de la joie la plus vive. Il me promit de seconder et de répandre nos opinions parmi ses amis et les membres des anciennes sociétés. Je le nomme sans y être autorisé. Un jour l'histoire de Pologne en fera mention avec gloire.

« Encouragé par cet heureux succès de ma première démarche à nous faire des partisans parmi les officiers de l'armée polonaise, je courus au bataillon des sapeurs. Je comptais sur le patriotisme qui les caractérise, et mon attente ne fut point trompée. Après avoir admis dans la société Albert Przedpelski, sous-lieutenant dudit bataillon, je l'invitai à me faire faire la connaissance de Félix Nowosielski, officier très-estimé des soldats et chéri de ses collègues. A cette fin, Przedpelski le pria de venir chez lui. Je m'y rendis aussi. Sur ces entrefaites, Camille Mochnacki et Charles Karsnicki vinrent me trouver et me recommandèrent à Nowosielski, l'assuran^t qu'en effet il existait une société, d'après l'organisation de laquelle j'étais autorisé à admettre de nouveaux membres. Nowosielski répondit sur son honneur de la plus grande partie des officiers du bataillon de sapeurs.

« Dans le même temps, et à l'aide de Karsnicki, je fis la connaissance de Koszicki, officier d'une compagnie d'élite du 1er léger; il m'assura que beaucoup d'officiers de ce corps convenaient de la

nécessité d'un changement de gouvernement. Quant aux autres régimens, tous les officiers qui entraient dans le secret, assuraient avec zèle qu'ils feraient leurs efforts pour faire partager leurs opinions à l'armée. J'étais sûr de leur commun accord et de leur dévouement fraternel. Les officiers admis dans notre complot exigeaient ensuite de moi que j'entretinsse des rapports avec les habitans, pour m'assurer s'ils approuveraient et seconderaient les opérations des soldats, quand le moment décisif serait arrivé. J'envoyai le porte-enseigne Paszkiewicz auprès de Mr J. U. Niemcewicz, personnage qui est l'objet de la vénération publique, et qui s'est acquis le plus de mérite dans la cause de la patrie, afin de le prier, au nom de la société, de vouloir bien nous éclairer de ses sages conseils. Ce noble et vieux Polonais approuva nos opinions avec les sentimens d'un cœur vraiment citoyen; il loua avec attendrissement nos inspirations, remettant toutefois leur exécution à une époque plus reculée. Niemcewicz dit : « Il n'est pas encore temps, mais un « jour cet heureux moment viendra. »

« Les expressions de Niemcewicz nous remplirent d'énergie et de feu pour continuer nos efforts. Nous voyions tous en lui l'organe des vœux et de l'espérance de la nation.

« Le porte-enseigne Gorowski me fit faire connaissance avec son frère Adam, qui m'assura d'un succès favorable, au nom de ses concitoyens, dont il fit le plus bel éloge. A cette époque, je fus introduit dans la maison du nonce Zwierkowski. J'y eus aussi la faculté de me convaincre que les habitans étaient prêts à seconder et à partager les efforts des troupes.

« Je chargeai Karsnicki d'informer Gustave Malachowski, qui

jouit de l'estime publique, qu'il existait un complot dans l'armée, et de le prier d'inviter plusieurs nonces pour délibérer avec eux et avec des officiers autorisés à cet effet, du temps où il faudrait prendre les armes contre les violateurs de nos droits, et pour savoir d'eux si la nation approuverait ou non la loyauté de nos sentimens. Les officiers qui devaient aller à ce rendez-vous ne purent s'y trouver, attendu que leur service les força d'aller ailleurs; il n'y eut que Nowosielski et moi qui arrivâmes à l'heure indiquée.

« Ces respectables citoyens décidèrent, à cette entrevue, que l'on ne pouvait pas encore arrêter l'époque du soulèvement, mais qu'en attendant un moment plus favorable, il fallait s'efforcer de ranimer le courage des troupes, de répandre ces nobles sentimens parmi elles et de les leur faire partager.

« Le capitaine Paszkewicz témoigna le désir de faire connaissance avec quelques-uns de ces citoyens, qui furent ensuite prévenus de la réunion qui aurait lieu chez moi. Il fut satisfait.

« Nous pensâmes à cette entrevue que la guerre avec la Turquie pourrait avoir pour nous des suites plus ou moins avantageuses, si toutefois elle commençait sur-le-champ. Malgré cela, il fut décidé qu'il fallait attendre la diète qui, comme on le disait, aurait lieu vers la fin d'avril. De mon côté, je demandai à ces messieurs ce que nous ferions si la diète n'avait pas lieu, ou si les avantages de la guerre engagée avec la Turquie restaient à la Russie. Mais tous furent d'avis qu'on ne pouvait rien entreprendre avant la diète. Depuis ce moment, toutes nos opérations, qui avaient commencé le 15 décembre 1828, et continué jusqu'aux premiers jours d'avril 1829, furent suspendues.

« Pendant cette interruption, m'étant entendu avec Urbanski, lieutenant des grenadiers de la garde, je l'informai de l'existence du complot; Urbanski promit qu'en cas de besoin, il fournirait quelques milliers de cartouches. Il a rempli sa promesse avec loyauté. Depuis ce moment, cet officier, pénétré des plus nobles sentimens de patriotisme, n'a cessé de servir la cause nationale. Il agissait avec zèle et précaution, et c'est lui qui seconda le mieux nos efforts.

« Le bruit qui se répandit du couronnement et de la convocation de la diète, fit renaître l'espérance dans nos cœurs. Vers le 10 mai 1829, nous recommençâmes nos travaux avec plus de zèle. Beaucoup de propriétaires fonciers vinrent assister à la cérémonie du couronnement. Les nonces Frzeinski et Zwierkowski se rendirent chez moi, et me déclarèrent que l'heure si long-temps désirée de prendre les armes sous les yeux des représentans de la nation pour le maintien de son indépendance, était venue. « Nous porterons, « dirent ces nonces, nos pétitions au pied du trône; nous demandérons que les séances de la diète soient publiques, la liberté de « la presse garantie, les comités de recherches supprimés, etc.; « et, si l'on refuse de se rendre à nos demandes, si, surtout, l'on « fait arrêter les nonces, c'est alors que vous devrez appuyer nos « réclamations par la force des armes. »

« Je fis le détail de cette déclaration à la société, elle m'écouta avec la plus grande chaleur, ne doutant plus que la nation approuverait la loyauté des opérations de l'armée. La pétition mentionnée n'eut aucune suite; cependant les nonces, eu égard aux circonstances politiques, ne nous autorisèrent pas encore à la voie des armes.

« N'étant pas satisfaits de cette réponse, nous résolûmes de demander aux nonces s'il ne nous fallait pas user des moyens convenables dont nous pouvions disposer pour accélérer la grande œuvre et reconquérir notre indépendance constitutionnelle. On nous répondit « qu'il n'était pas encore temps, » d'autant plus que la Russie venait d'acquérir de grands avantages dans la guerre avec la Turquie.

« Toutes les personnes que je voyais nous encourageaient dans nos opinions; il n'était plus question que *du temps*. Je dois cependant avouer que ce retard n'était causé que par les circonstances politiques du moment. La diète qui eut lieu la même année nous laissa peu d'espérance. Plusieurs nonces regrettaient de n'avoir pas profité de l'occasion qui s'était présentée lors de la guerre de la Russie contre la Turquie. La stagnation de l'Europe, et surtout le ministère de France, refroidissaient en partie la chaleur de notre enthousiasme.

« Enfin, la révolution française des 27, 28 et 29 juillet, appela d'une voix de tonnerre toutes les nations de l'Europe à secouer le joug du pouvoir tyrannique qui, depuis si long-temps, dépassait les bornes de la loyauté. Nous conçûmes alors les plus belles espérances. La chaleur de nos opinions qui, à cette époque, se propageaient dans l'armée qui était campée auprès de Varsovie, me convainquit de l'harmonie et de la concorde qui régnaient entre presque tous les officiers. On ne parlait que de la révolution française, et on s'entretenait de ses détails les plus munitieux. Quant à nous, nous commençâmes à nous mieux entendre et à agir avec moins de précaution, mais avec plus de zèle que jamais, attendant le moment

favorable de prendre les armes, pourvu que nous eussions un chef qui voulût se charger du commandement de l'armée. Toutefois, la société qui devait commencer et consommer l'œuvre de la révolution, d'après le plan dont on était convenu, ne put être définitivement organisée au camp, quoique plus de deux cents officiers fussent dans le secret. Ce ne fut qu'après avoir quitté le camp et être rentrés à Varsovie, que nous prîmes des mesures convenables et directes pour atteindre notre but. Nous doutions cependant encore si la nation approuverait les entreprises de l'armée. Ce doute fut éclairci par un de mes amis, Boleslas Ostrowski, qui nous exposa que l'armée ne pouvait point douter du patriotisme et du noble dévouement de la nation; que le long esclavage qu'a supporté cette nation n'a pu ni lui faire oublier son indépendance, ni effacer de sa mémoire le souvenir de sa gloire et de son ancienne grandeur. J.-B. Ostrowski me fit faire la connaissance de Maurice Mocnacki, et celui-ci de Xavier Bronikowski, Louis Nabielah, J.-L. Zukowski, M. Dembinski et S. Goszcynski. Il donna aussi connaissance du complot à Anastase Kormanski, ancien chasseur, et à François Greymala. Dans le même temps, j'eus une entrevue avec Urbanski, le payeur de la garde, et J.-B. Ostrowski, où il fut décidé que l'entreprise d'une révolution en Pologne paraissait impossible tant que l'armée ne serait pas de plein concert avec la nation. Maurice Mochnacki pensait qu'il fallait encore attendre; il avait pour cela des vues particulières; mais lorsqu'il aprit les mesures qui avaient été prises, il consentit à tout. J.-A. Ostrowski, L. Nabielah, Maurice Mochnacki et Xavier Bronikowski, reçurent de moi l'ordre d'informer beaucoup de monde de l'existence du complot, ce dont

ils s'acquittèrent. De mon côté, je me rendis chez Urbanski, et lui exposai la nécessité d'organiser promptement des sociétés semblables à la nôtre dans tous les régimens, afin qu'au jour et à l'heure convenus, les officiers conduisissent leurs soldats aux postes qui leur seraient indiqués. Zaliwski, qui se trouvait alors chez Urbanski, et dont les nobles sentimens, le patriotisme et la capacité m'étaient connus, fut de cet avis. En conséquence, nous partageâmes entre nous les divers détachemens des troupes en garnison dans la capitale. Je promis de nous adjoindre les officiers des compagnies de grenadiers et de chasseurs, Urbanski ceux du régiment de la garde. La première entrevue des officiers devait avoir lieu aux casernes des régimens de chasseurs; mais plusieurs circonstances s'y opposèrent. J'allai aux casernes de la garde et à celle des compagnies d'élite, où je rencontrai Borkiewicz, sous-lieutenant du 7e, dont je connaissais le patriotisme; je l'invitai, au nom de la patrie, à rassembler les officiers qui fesaient partie de la société. Quand cela fut fait, nous leur déclarâmes qu'ils devaient s'engager sur-le-champ à conduire leurs soldats et à élire un représentant auquel la direction de tout le corps serait confiée. A cette première entrevue, Zaliwski fut élu d'une voix unanime, et depuis ce temps, lui et Urbanski n'ont cessé de me seconder. Dans les compagnies de chasseurs, l'organisation des sociétés et l'élection d'un représentant ne purent s'opérer qu'un peu plus tard, vu l'absence de plusieurs officiers. Urbanski fut élu par le régiment des grenadiers de la garde. Quelques jours auparavant le hasard fit tomber dans mes mains une brochure écrite en polonais, sans titre, et dont les prémiers feuillets étaient déchirés. Elle contenait, à ce qu'il me parut,

les moyens de sauver la Pologne à l'époque de son troisième partage. Cette brochure eut beaucoup d'influence sur les membres de notre société. Nous avions lu auparavant les mémoires de Kilinski, qui nous furent envoyés de Posen comme un gage de fraternité et du même zèle pour notre bien mutuel.

Vers la fin de septembre et dans les premiers jours d'octobre, on afficha aux coins des rues de Varsovie des placards qui invitaient les Polonais à une révolution, des menaces contre le grand duc et même des annonces que le Belvédère était à louer à partir du nouvel an. Nous n'avions aucune connaissance de tout cela. Partout des bruits couraient qu'une nouvelle révolution allait éclater. On alla jusqu'à en marquer les jours; cela devait être, disait-on, les 10, 15 et 20 octobre. Ces bruits déterminèrent l'ancien gouvernement à se tenir mieux sur ses gardes. Nous voulions enfin commencer ce grand œuvre pour satisfaire le vœu général. N'ayant pas l'occasion de voir J. B. Ottrowski, j'invitai Louis Nabielak à aller à Lazienki et le charger d'informer Ostrowski que d'un jour à l'autre, à partir du 18 octobre, nous prendrions les armes. Je recommandai le porte-enseigne Frzaskowski à Nabielah, et le priai de s'entendre avec lui sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour agir dès le commencement de concert avec les habitans, soit sur la place de Saxe, soit au Belvédère. Ce plan ne put toutefois s'exécuter, attendu que les officiers ne s'étaient pas encore entendus pour cela. Enfin les instances réitérées de Svzaskowski qui secondait Nabielah, et de beaucoup d'autres officiers, firent que je fixai le 18 octobre pour commencer, sous condition toutefois que j'aurais encore une dernière entrevue avec Zaliwski et Urbanski.

Nous résolûmes à cette entrevue de remettre la chose à un autre temps, ce qui occasiona aussitôt des mécontentemens et de l'inimitié contre moi, d'autant plus que Nabielah était déjà convenu de tout avec Brzaskowski et beaucoup d'autres, savoir : Sévère Gotzezynski, poète; Napoléon Babski, Joseph Mesnier, docteur en droit, et plusieurs élèves de l'université à la tête desquels était M. Szweycar. Les reproches que j'eus alors à endurer et les calomnies dont m'accablaient les gens de bien ne purent étouffer mon zèle. La société se divisa en partie. J. B. Ostrowski, craignant la surveillance des espions, surtout après l'arrestation de plusieurs élèves de l'université, cessa de nous seconder. La mésintelligence se mit dans les corps qui se divisèrent aussi. A tout cela vint succéder une pose de terreur et de désespoir. Ce triste état de division et de mésintelligence dura jusqu'à ma nouvelle entrevue avec Xavier Bronikowski. Je redoublai mes efforts pour rassembler tous les officiers. Ceux-ci exigeaient que je les convainquisse quel accueil la chambre des nonces ferait à nos entreprises. Zaliwski et moi fûmes autorisés par eux à tâcher de nous bien convaincre quelles étaient à ce sujet les opinions des habitans, et à déterminer le jour où nous commencerions le combat pour la cause de la nation. L'arrestation de quelques personnes par ordre du cesarewitch et la peur qui se manifesta dans la capitale retardèrent tant soit peu l'exécution de nos plans. Urbanski fut arrêté et moi je fus interrogé par Olendzki d'après l'ordre du grand duc. Des précautions furent prises au Belvédère, et l'école des porte-enseignes fut doublement surveillée. Gesnez fut mis en prison et scrupuleusement interrogé. Toute communication avec la ville fut défendue par le cesarewitch.

Makrott était aux trousses de tous ceux qui s'éloignaient des casernes. Le commandement de l'école fut confié au général Frembicki.

Dans ces intervalles de terreur et de désordre, Xavier Bronikowski déclare avec une résolution inébranlable qu'il renonce à la société et que désormais il refuse de nous seconder. Il quitte ses ses travaux ordinaires, confie la rédaction du *Courrier Polonais* à J. J. L. Zukowski et change de logement. Le 21 novembre, Zeiliwski, Bronikowski et moi, nous nous rendîmes à la bibliothèque de la société des gens de lettres, sous prétexte d'en visiter les cabinets, mais réellement pour y attendre Lelevel, que Xavier Bronikowski et Maurice Mochnacki avaient déjà prévenu de l'existence du complot militaire. Lorsque Lelevel fut entré, je pris la parole en ces termes : Un bruit court dans la nation que l'armée polonaise approuve sincèrement les principes du gouvernement actuel, qu'elle est attachée au cesarewitch par des liens indissolubles, qu'elle applaudit aux abus que commettent chaque jour les vils esclaves et les espions qui l'entourent, et que vivant dans l'inimitié avec la nation, elle ne sert que pour l'opprimer et l'enchaîner. En conséquence je vous déclare, respectable citoyen, au nom de cette armée si odieusement accusée et colomniée, qu'il est vrai que nous avons juré fidélité au roi, mais que lui-même a aussi juré fidélité à la nation. Le roi ayant violé son serment, nous a déchargé du nôtre. Nous sommes toujours prêts à nous joindre à la nation pour prendre les armes et défendre nos droits garantis par la Charte constitutionnelle. Tu n'as qu'à parler, et tes talens ainsi que tes lumières nous serviront de guide. Tu vois en

nous les organes d'un grand nombre d'officiers qui partagent les mêmes sentimens.

Lelevel répondit « que personne n'avait pensé que l'armée polonaise favorisât le gouvernement déloyal, que la nation partageait les sentimens de l'armée, que tous les bons Polonais pensaient comme nous. — Quoique, dit-il, le sort ait déjà persécuté plusieurs conspirations militaires, je ne doute pas qu'un heureux succès ne couronne vos efforts; 40,000 hommes sous les armes, partageant les opinions, le même vœu, entraîneront toute la nation. » — Conformément à l'avis de Lelevel, nous arrêtâmes à cette conférence que le dimanche suivant, 28 novembre, au soir, nous nous soulèverions. Cependant, après nous être entendus encore une fois avec Lelevel, nous lui déclarâmes que le soulèvement était irrévocable, mais que toutefois c'était lundi qu'il aurait lieu.

Ceux qui, pendant ces quelques jours, travaillèrent le plus pour la cause nationale, afin de pouvoir concentrer les forces nécessaires pour commencer le soulèvement, furent : Xavier Bronikowski, Louis Nabielah, Sévère Goszkinski, Anastase Dunin, M. Mochnacki, J.-L. Zucowski et Vlodimir Kormanski.

(Jeudi 26 novembre.) Après nous être séparés de Lelevel, nous tînmes, Urbanski, Zaliwski et moi, un conseil d'importance, où il fut décidé, premièrement, qu'il fallait assembler les représentans de la société, c'est-à-dire les officiers de tous les régimens en garnison à Varsovie; secondement, leur déclarer au nom de la nation qu'elle approuverait et seconderait nos entreprises; troisièmement, que le plan des opérations militaires leur serait lu dimanche vers le soir. A cet effet, le dimanche 28 novembre, les représentans se ren-

dirent à 7 heures du soir aux casernes de la garde et s'assemblèrent chez Borkiewicz, sous-lieutenant du 7e de ligne. Pendant la nuit du dimanche au lundi, nous arrêtâmes un plan d'opérations militaires. En voici les articles principaux : 1° S'assurer de la personne du cesarewitch ; 2° forcer la cavalerie russe à mettre bas les armes; 3° s'emparer de l'arsenal et en distribuer les armes au peuple; 4° désarmer les régimens de la garde russe wolhynienne et lithuanienne, commandés par les généraux Essackoff et Engelmann.

Le développement de ce plan est maintenant connu de tout le monde. En voici les détails les plus remarquables : A six heures du soir, le signal de commencer sur tous les points fut donné par l'incendie d'une brasserie située à Solec, près des casernes de la cavalerie russe. Le sort voulut que le feu fût éteint. Les troupes polonaises sortirent de leurs casernes pour se rendre aux postes qui leur étaient désignés. Au même instant un détachement composé de plusieurs élèves de l'université, sous les ordres de deux porte-enseignes, se rendit au Belvédère pour s'y assurer de la personne du cesarewitch qui courait risque d'être sacrifié dans la mêlée. Cette mission fut confiée à Frzaskowski et Kobylanski, tous deux porte-enseignes, Louis Nabielah, Sévère Goszczynski, Charles Paszkiewiez, Stanislas Poninski, Zénon Niemoiewski, Louis Orpiszewski, Roch et Nicomème Rupniewski, Valentin Nosiorowski, Louis Sanskowski, Edouard Frzcinski, Léonard Bettel, Antoine Kosinski, Alexandre Swientoslawski, Valentin Krosniewski et Rottermont, et par conséquent à des porte-enseignes, à des gens de lettres et à des élèves de l'université, tous pleins de franchise et d'un caractère noble.

Quatre compagnies légères et deux du 6e de ligne, qui s'empressaient de venir au secours des porte-enseignes et devaient empêcher la cavalerie russe de pénétrer dans la ville, ne purent remplir cet ordre, attendu qu'elles furent arrêtées dans leur marche par le général Stanislas Potocki et conduites prisonnières chez les Russes. Les quatre pièces d'artillerie qui devaient s'emparer du poste situé entre le café Villageois et les casernes de Radzivill, ainsi que des allées qui conduisent au Belvédère, et tirer uniquement pour donner une force morale aux troupes chargées d'agir sur ce point, furent prises par un régiment polonais que je me dispenserai de nommer pour ne point flétrir sa gloire. A l'instant où le détachement chargé d'aller au Belvédère disparut du petit bois de Lazienki, je courus aux casernes des porte-enseignes, accompagné du brave lieutenant Sgelles, qui nous apporta des cartouches du camp, et de Joseph Detrowolski. Ils étaient alors occupés de leur leçon de théorie. Les deux officiers sus-mentionnés désarmèrent aussitôt les factionnaires russes.

Entré dans la salle, je dis à ces braves jeunes gens : « Polonais ! l'heure de la vengeance a sonné, c'est aujourd'hui qu'il faut vaincre ou mourir. Suivez-moi, et que vos poitrines nous servent de Thermopyles contre les ennemis de nos libertés ! Dans l'instant même la salle retentit du cri unanime *Aux armes ! Aux armes !* Cette brave jeunesse chargea ses fusils et s'élança sur les pas de son commandant. Nous étions en tout cent soixante et quelques hommes, et prîmes le chemin des casernes des trois régimens de cavalerie russe. Persuadé que les compagnies d'élite s'empressaient de venir nous joindre, j'ordonnai de faire feu pour jeter l'alarme parmi les

Russes, et avertir ces compagnies que le combat venait de commencer.

Après ce signal, nous pénétrâmes jusqu'au milieu des casernes de houlans. Provoqués de la sorte, nos ennemis s'assemblent aussitôt, et, au nombre de trois cents hommes à peu près, se forment en colonne devant nous. Nous fesons feu sur eux, ils abandonnent leurs rangs, se retirent en désordre, vont se rallier plus loin, et reviennent nous attaquer. Nous les recevons d'une nouvelle décharge, au cri redoublé *houra*, fondant sur eux à la baïonnette, culbutant leur colonne qui se disperse de tous côtés et nous abandonne le terrain couvert de ses morts. Dans cet instant je fus averti que les régimens de cuirassiers et de hussards accouraient de leurs casernes pour nous cerner et nous couper le chemin de la ville. Les colonnes polonaises qui devaient venir à notre secours n'arrivaient pas; nous fûmes donc forcés non sans regrets de battre en retraite, d'autant plus que les cartouches commençaient à nous manquer.

Le régiment de houlans que nous attaquâmes le premier et qui fut entièrement dispersé, nous permit de nous retirer par le pont de Sobieski, où le détachement qui revenait du Belvédère nous rejoignit.

Présumant que les compagnies d'élite attendaient l'ordre de se joindre à nous, j'envoyai près d'elles Camille Mochnacki, et je le chargeai de les inviter à venir le plus tôt possible; mais celui-ci revint bientôt en annonçant qu'il n'avait rencontré de secours nulle part, que les cuirassiers se rangeaient en bataille et nous coupaient les chemins de la ville sur tous les points. J'avançai de quelques pas, et bientôt j'aperçus une ligne de cuirassiers que j'ordonnai

d'attaquer sur-le-champ et sans balancer. Aussitôt ces braves jeunes gens s'avançent avec courage et en peu de temps forcent l'ennemi de se replier sur le Belvédère.

Nous nous ralliâmes et prîmes par le bas du café Villageois. Arrivés à l'endroit situé entre ce café et les casernes de Radziwill, nous rencontrâmes les cuirassiers qui nous poursuivaient de nouveau, et dans le même temps nous aperçumes un gros de hussards qui venaient des allées et se dirigeaient sur nous ; dans cette extrémité je ne vis d'autre salut que de nous porter le plus proptement possible sur la gauche, vers les casernes de Radziwill. Nous parvînmes en effet à nous replier sur ces casernes, d'où il nous fut facile de tuer beaucoup de monde à l'ennemi qui semblait vouloir nous assiéger. Peu de temps après, les porte-enseignes, emportés par leur bouillante ardeur, sortent des casernes, s'élancent snr les Russes, en mettent un grand nombre hors de combat, et les forcent à la retraite. C'est d'ici que nous nous dirigeâmes vers la ville, dont le chemin était devenu libre.

Nous rencontrâmes auprès de l'église Saint-Alexandre le général Stanislas Potocki ; les porte-enseignes l'arrêtèrent, le suppliant presqu'à genoux d'embrasser la cause de la nation. Joignant ma voix aux prières de cette brave jeunesse, je lui dis : « Général, je vous conjure au nom de la patrie, des fers d'Igelstrom dans lesquels vous avez gémi si long-temps, de vous mettre à notre tête. Ne croyez pas qu'il n'y a que l'école des porte-enseignes qui se soit sou levée. Toutes le troupes sont pour nous, et occupent déjà les postes qui leur sont désignés. » Mais voyant que toutes sollicitations étaient inutiles, j'ordonnai de lui rendre la liberté. Quelques heures après

il a péri d'une autre main. C'est sa résistance opiniâtre, et son trop peu de confiance dans la vertu et la constance du soldat polonais, qui l'ont conduit au tombeau.

Ici je finis mon récit, ne voulant point tracer les scènes sanguinaires dont j'ai été témoin depuis l'église Saint-Alexandre jusqu'à l'arsenal. La Providence guidait nos pas : Dieu nous a favorisés dans le commencement. C'est aussi ce Dieu de nos pères, de notre chère Pologne, qui, bénissant nos efforts, lui rendra l'éclat de sa grandeur et de son ancienne gloire.

Xavier Bronikowski, comme nous étions convenus, envoya diverses personnes dans beaucoup de quartiers de la ville, pour servir de guides au peuple. Anast. Dunin, Vlodimir Kormanski, Louis Zukowski, Maurice Mochnacki, Michel Dembinski et Joseph Koslowski, d'après les dispositions de Bronikowski, commencèrent les opérations dans la vieille ville.

L'école des porte-enseignes doit la plus grande obligation au lieutenant Szlegel, qui, dans cette nuit mémorable, abandonna son corps pour combattre à la tête de cette généreuse jeunesse, au milieu des plus grands dangers, ainsi qu'à l'ancien et brave officier Dubrowolski, qu'honorent les blessures qu'il a reçues dans ces actions à jamais mémorables.

J'ai omis une quantité de noms dignes d'être cités. C'est à l'histoire qu'il appartient de les conserver aux écrits publics et de les recommander à la reconnaissance de leurs compatriotes.

Fait à Varsovie, le 9 décembre 1830.

Pierre Wysocki,

Sous-lieutenant de l'armée polonaise.

NOTE (4), pag. 209.

Nous croyons devoir rappeler ici les deux manifestes de l'empereur Nicolas.

PROCLAMATION.

St.-PÉTERSBOURG, 19 *décembre* 1830.

« Polonais ! l'odieux attentat dont votre capitale vient d'être le théâtre a troublé la tranquillité de votre pays. En l'apprenant, j'ai éprouvé tout à la fois une juste indignation et une profonde douleur.

« Des hommes qui ont déshonoré le nom polonais, ont conspiré contre la vie du frère de leur souverain ; ils ont séduit une partie de l'armée, qui a oublié ses sermens et abandonné les plus chers intérêts de la patrie.

« Il est encore temps de réparer le passé : il est encore temps de nous fléchir. Je distinguerai ceux qui ne se sont laissés entraîner que par un moment d'erreur, de ceux qui ont persévéré dans le crime.

« Polonais, écoutez les conseils d'un père ; obéissez aux ordres de votre Roi !

« C'est pourquoi, en vous faisant connaître mes intentions, j'ordonne :

1° Que tous les sujets russes qui sont détenus soient sur-le-champ mis en liberté.

2° Le conseil d'administration reprendra l'exercice de ses fonctions suivant sa composition primitive et avec les pouvoirs dont il

était investi, conformément à notre décret du 31 juillet (12 août 1816).

3° Les autorités civiles de la capitale et les *wojewodschaften* se conformeront strictement et obéiront ponctuellement à tous les décrets que le conseil d'administration ainsi reconstitué rendra en notre nom, et ne reconnaîtront aucun autre pouvoir ni autorité.

4° Au reçu de la présente proclamation, il est enjoint à tous les chef de corps de notre armée royale de Pologne, de réunir leurs troupes, et de les faire marcher sans délai sur Plok, où j'ai fixé le point de réunion de mon armée royale.

5° Les chefs des corps sont tenus de nous transmettre sans retard les états de situation de leurs troupes.

6° Tout armement organisé par suite des troubles de Varsovie, et se trouvant étranger à l'organisation de notre armée, est dissous dès à présent. Les autorités locales ordonneront à tous ceux qui se trouveront dépositaires d'armes, de les déposer pour qu'elles soient remises aux vétérans et gendarmes stationnés dans les communes et villages.

« Soldats de l'armée polonaise !

« Dans tous les temps, votre symbole a été *honneur* et *fidélité;* notre brave régiment des chasseurs à cheval de la garde en a donné une preuve à jamais mémorable; soldats! répondez à l'attente de votre souverain, qui a reçu vos sermens. Polonais! cette proclamation apprendra à ceux qui me sont restés fidèles, que je compte sur leur dévouement comme je me confie à leur courage.

« Ceux d'entre vous qui ont été un instant égarés, verront par cet appel que je voudrai bien oublier leur erreur s'ils rentrent promptement dans le devoir.

« Mais jamais les paroles de votre Roi ne peuvent s'adresser à des gens sans honneur et sans fidélité qui ont conspiré contre la tranquillité de leur patrie. Croient-ils, au moment où nos armes vont les atteindre, pouvoir obtenir par des flatteries l'oubli de leurs crimes? Leur espoir est vain! Ils ont trahi leur patrie : les malheurs qu'ils ont préparés retomberont sur eux.

« *Signé* NICOLAS.

« Le Ministre secrétaire-d'état du royaume de Pologne,

Signé Comte Etienne GRABOWSKI. »

ST.-PÉTERSBOURG, 26 *décembre* 1830.

MANIFESTE.

Nous, par la grace de Dieu, NICOLAS Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies, à tous nos fidèles sujets :

Une infame trahison a ébranlé le royaume de Pologne uni à la Russie ; des hommes mal-intentionnés, que n'ont pu désarmer les bienfaits du restaurateur de leur patrie, le magnanime empereur Alexandre, d'éternelle mémoire, et qui jouissaient, sous la protection des lois octroyées, du fruit de sa bienveillance, ourdirent en secret des intrigues pour renverser l'ordre qu'il avait établi, et choisirent le 29 novembre pour commencer l'accomplissement de leurs desseins par la rébellion, l'effusion du sang, et un attentat

criminel aux jours de notre bien-aimé frère le Cesarewitch. Profitant de l'obscurité de la nuit, une populace forcenée, excitée par eux, assaillit le palais du Cesarewitch; au même instant, ils parvenaient à attirer à eux le peuple dans différens quartiers, et à livrer la ville à l'anarchie et à l'effroi, en répandant la fausse nouvelle que les troupes russes massacraient les habitans paisibles.

Le Cesarewitch résolut de prendre, avec les troupes russes qui se trouvaient auprès de lui et les Polonais qui lui étaient restés fidèles, position dans le voisinage de Varsovie, et de ne pas agir d'une manière offensive, pour, en évitant de répandre du sang, utiliser toutes les occasions qui se présenteraient de prouver la fausseté des bruits répandus et donner aux autorités le temps et les moyens d'aviser, avec l'aide des gens bien pensans, à détromper les hommes égarés, et à réprimer les méchans. Cet espoir ne se réalisa point. Le conseil d'administration ne put rétablir l'ordre; incessamment menacé par les rebelles qui avaient formé entre eux des réunions illégales et changé sa composition par l'éloignement des membres nommés par nous et l'adjonction de membres nouveaux imposés par des chefs de la conjuration, il ne lui resta plus qu'à prier de la manière la plus instante le Cesarewitch de renvoyer les troupes polonaises qui l'avaient suivi, pour qu'elles pussent protéger contre de fréquens pillages les propriétés publiques et particulières; bientôt ce conseil fut dissous, et tout pouvoir concentré entre les mains d'un général.

Cependant le bruit se répandait d'une insurrection dans toutes les provinces du royaume de Pologne; on employait partout les mêmes moyens, mensonges, menaces, illusions, pour soumettre

à quelques rebelles les paisibles habitans. Au milieu de ces circonstances déplorables, le cesarewitch jugea urgent de céder aux vœux du conseil d'administration, permit au petit nombre de troupes polonaises qui lui étaient restées fidèles, de retourner à Varsovie pour protéger autant que possible les personnes et les propriétés. Lui-même, avec les troupes russes, quitta le royaume de Pologne, et entra le 13 décembre dans le bourg de Wlodaw en Volhynie.

C'est ainsi que fut accompli un forfait résolu peut-être depuis long-temps. Le peuple polonais, qui, après tant d'infortunes, jouissait de la paix à l'ombre de notre puissance, se précipite de nouveau dans l'abîme de la révolte, des calamités ; et des ramas d'êtres crédules, quoique déjà saisis d'effroi à la pensée du châtiment qui les attend, osent rêver quelques instans la victoire et nous proposer des conditions, à nous, leur maître légitime.

Russes, vous savez que nous les rejetons avec indignation. Vos cœurs brûlans de zèle pour le trône, comprennent parfaitement les sentimens du nôtre.

Dès la première nouvelle de la trahison, votre réponse a été le serment réitéré d'une fidélité inébranlable, et dans ce moment nous ne voyons, dans toute l'étendue de notre vaste empire, qu'un seu mouvement ; dans l'ame de chacun il ne règne qu'un seul sentiment, qu'un seul vœu ; celui de ne reculer devant aucun effort, et de sacrifier sa fortune, ses propriétés et sa vie même pour l'honneur de son Empereur et pour l'inviolabilité de l'empire.

C'est avec une profonde émotion que nous voyons ce magnanime élan de l'amour du peuple pour nous et pour la patrie, et nous croyons que c'est pour nous un devoir sacré d'y répondre par des paroles rassurantes.

De nouveaux sacrifices, de nouveaux efforts ne deviendront point nécessaires. Dieu, le protecteur du bon droit, est avec nous, et la puissante Russie peut, d'un *seul coup* décisif, forcer à la paix ceux qui osent la troubler. Nos fidèles troupes, qui, tout récemment encore, se distinguèrent par de fréquentes victoires, se réunissent déjà aux frontières occidentales de l'empire. Nous sommes prêts à punir le parjure; mais nous voulons distinguer les innocens des coupables, et pardonner aux faibles qui, par aveuglement ou par peur, ont suivi le torrent de l'insurrection.

Les sujets de notre royaume de Pologne et les habitans de Varsovie ne prirent pas tous part à la conjuration et à ses tristes et calamiteux résultats; beaucoup d'entre eux prouvèrent par une mort glorieuse qu'ils connaissaient leur devoir; d'autres, comme nous l'apprenons par les rapports du grand duc, furent forcés de retourner, avec des larmes de désespoir, dans un pays gouverné par des rebelles. Ils forment sans doute, avec la partie de la population aveuglée et trompée, une grande majorité dans l'armée et dans Varsovie; aussi nous nous adressons à eux par une proclamation du 17 de ce mois, dans laquelle nous témoignons notre juste indignation sur le parjure qui a été commis, et nous donnons ordre qu'on mette un terme à ces démonstrations de gouvernement indépendant (*eigenmaechtigkeiten*), à ces armemens insurrectionnels, pour tout rétablir sur l'ancien pied. C'est ainsi qu'ils peuvent encore balancer le crime de leurs compatriotes et sauver le royaume de Pologne des terribles suites d'un coupable aveuglement.

Nous leur indiquons par là le seul moyen de salut qui leur reste, et nous fesons connaître à tous nos fidèles sujets cette preuve de

notre compassion ; ils y verront la volonté que nous avons de garantir l'intégrité des droits de notre patrie, comme aussi le ferme dessein d'épargner toutes les personnes qui ont été aveuglées et qui se repentent.

Russes ! l'exemple de votre Empereur vous servira de guide :

Justice sans vengeance ; fermeté dans le combat pour l'honneur et l'intérêt de l'Empire, sans haine pour des adversaires aveuglés; amour et estime pour ceux de nos sujets Polonais qui restent fidèles au serment qu'ils nous ont prêté ; marques de réconciliation avec tous ceux qui rentrent dans le devoir.

Vous répondrez à nos espérances comme vous y avez répondu jusqu'aujourd'hui. Continuez à vivre en paix et à placer votre ferme confiance en Dieu, le bienfaiteur continuel de la Russie, et en un monarque qui connaît la grandeur et la sainteté de la mission qu'il a de maintenir intacte la dignité de son empire et la gloire du nom russe.

NICOLAS.

NOTICE (*)

SUR

LE PRINCE ADAM-CASIMIR CZARTORYSKI.

La famille Czartoryski a la même souche que celle de Jagellon; elles descendent toutes deux de Gedymin, souverain de la Lithuanie vers le 13e siècle. Jagellon, petit-fils de Gedymin, étant devenu paisible possesseur du trône de Pologne, plusieurs familles lithuanniennes se fixèrent dans ce royaume, et les Czartoryski furent de ce nombre.

Adam-Casimir, prince Czactoryski, naquit à Dantzick le premier décembre 1734, pendant le siége de cette ville. Son père, le prince Auguste Czartoryski, palatin des terres de Russie, qui composent ce qu'on nomme aujourd'hui la Gallicie, s'était fait remarquer autant par l'ordre qu'il avait su établir dans l'administration de ses vastes domaines, que par son extrême prudence dans la conduite des affaires publiques. Sa mère, fille d'Adam Sze-

(*) Cette Notice et la suivante ont été communiquées par M. Toulouzan; les renseignemens qu'il a obtenus et les indications qui lui ont été fournies donnent le plus haut degré de certitude aux détails qui y sont consignés.

niaski, castellan de Cracovie, grand général de la couronne, et d'Elizabeth, princesse Lubominska, fut le dernier rejeton de la puissante et antique maison des Szeniaski qui, pendant une longue série de siècles, s'était illustrée par des services éminens rendus à la patrie.

Adam-Casimir reçut sa première éducation dans la maison paternelle, et, selon la coutume de la noblesse polonaise, ses parens le firent voyager dans différens états de l'Europe. On remarqua de bonne heure dans le jeune prince des qualités douces et aimantes, un esprit vif, une mémoire facile et un désir insatiable d'instruction. Ces qualités heureuses lui gagnèrent l'affection du fameux lord Mansfield, dans la maison duquel il demeura plusieurs années. Aux derniers jours de sa vie, il parlait encore avec reconnaissance des preuves d'amitié qu'il avait reçues de cet homme célèbre.

De retour de ses voyages, le prince Adam-Casimir Czartoryski épousa Elizabeth Fleming sa nièce, fille du comte Georges de Fleming (*), grand trésorier de Lithuanie et palatin de Poméranie, et de la princesse Antonine Czartoriska. Peu après ce mariage, son père, avec l'agrément du roi Auguste III, lui ouvrit la carrière des honneurs, en lui cédant le généralat des terres de Podolie. Sa vie politique ne commença pourtant qu'après la mort de ce monarque, à la diète de convocation de 1764, dont il fut élu maréchal.

Cette assemblée, très-orageuse à son début, finit par s'accorder sur la nécessité d'une réforme. Elle abolit le trop funeste *liberum*

(*) Le Comte Georges était neveu et héritier du feld-maréchal de Fleming, ministre et favori d'Auguste II.

veto, restreignit le pouvoir monstrueux des grands généraux, regularisa la comptabilité, organisa l'armée, et, par une série de réglemens salutaires, elle osa tenter de soustraire la nation polonaise à sa honteuse et permanente anarchie, malgré la vive opposition d'un parti nombreux qui, avec de bonnes intentions sans doute, s'obstinait, par habitude, à défendre un mode de gouvernement qui avait déjà attiré beaucoup de malheurs sur la Pologne, et lui en préparait de plus grands encore.

Le palatin de Russie, père d'Adam-Casimir, et son frère le grand chancelier de Lithuanie, père de la princesse Antonine, se trouvaient alors, par leurs richesses, leur crédit et leurs lumières, à la tête des conseils de la nation. Il leur était sans doute permis d'aspirer à placer sur un trône électif le prince Adam-Casimir; et on peut naturellement supposer que ce fut là le motif secret du voyage de ce jeune prince à Pétersbourg, vers la fin du règne d'Auguste III. Pendant son séjour dans cette capitale, le grand duc, plus tard l'empereur Pierre III, le prit en si grande affection qu'il l'engagea lui-même à la candidature, lui promettant de le soutenir de toute sa puissance. Il tint parole, car le jour même de son avènement au trône il lui expédia un courrier pour lui porter l'ordre de Saint-André.

Si Pierre III avait régné plus long-temps, il est certain que le prince Adam Czartoryski aurait été roi de Pologne; et même, après la révolution qui plaça la couronne de Russie sur la tête de Catherine, la majorité des votes lui était encore assurée; car cette révolution apparut de sinistre augure à tous les bons Polonais. Sous le règne de Pierre III, l'intervention de la Russie à l'égard de la Pologne, était celle d'un bon voisin, et le candidat de la cour de

St.-Pétersbourg était aussi celui de la nation polonaise. Mais les événemens qui portèrent Catherine au suprême pouvoir, disaient assez clairement ce que serait la politique de la Russie. Le candidat qu'il plairait à Catherine de proposer devait être agréé, et le vœu national était tout-à-fait en dehors de la question.

L'ambition du prince Czartoryski n'allait pas jusqu'à compromettre l'existence de la Pologne. Lié depuis son enfance d'une tendre amitié avec son cousin Stanislas Poniatowski, qui avait été élevé avec lui dans la maison du prince palatin de Russie, non-seulement il ne contraria point ses espérances, mais de plus il travailla, avec tout le zèle de l'amitié, à lui obtenir les suffrages de ses concitoyens, persuadé que son élection était commandée par les circonstances, et qu'elle pouvait seule arrêter momentanément des projets ambitieux qu'avec le temps on espérait pouvoir détourner à jamais. C'est dans cette conviction qu'il s'empressa de signer à la diète l'acte d'élection du Roi Stanislas-Auguste.

Ce simple exposé des faits suffit pour montrer que les auteurs de la Biographie des Contemporains ont été mal informés lorsqu'ils ont dit que l'élection de Poniatowski fit naître, entre ce jeune souverain et la famille Czartoryski, une division qui contribua beaucoup aux désastres postérieurs de la Pologne.

Élu nonce du palatinat de Livonie à la diète de 1768, le prince Adam signa la dissolution de la confédération de Radom; mais ses liens de parenté et d'amitié avec le Roi ne lui permirent point de prendre une part active à la fameuse confédération de Bar, qui, trompée sur les forces et les vrais intérêts de nation, ne se borna

point à résister à l'oppression étrangère, et alla jusqu'à prononcer la déchéance du monarque. Cette funeste division amena le partage de la Pologne, événement aussi déplorable pour cet antique royaume que pour l'Europe toute entière dont il rompit l'équilibre et détruisit la stabilité.

Le prince Czartoryski en fut profondément affligé, et la mort de sa mère ayant accru cette affliction, il tomba dans une maladie de langueur à laquelle les médecins ne trouvèrent d'autre remède que de lui faire entreprendre un second voyage en Europe. Il s'y décida d'autant plus volontiers que c'était une occasion de servir sa patrie auprès des cours méridionales. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant leur indifférence pour des événemens qui devaient avoir une si funeste influence sur l'avenir de l'Europe !

Cependant le Roi de Pologne, sans être à la hauteur des circonstances, était mu, il faut le dire, par de bonnes intentions, et ne se croyant pas capable de redonner à l'État son ancienne vigueur, il cherchait du moins à lui être utile par de salutaires institutions. Il ne trouva point de collaborateur plus zélé que le prince Czartoryski. Ce fut d'après ses avis qu'il fonda le corps des Cadets. Le prince en accepta le commandement ; il dressa le plan des études, tira de sa bibliothèque les livres et les cartes nécessaires, fit venir de France et d'Angleterre les meilleurs instrumens, et en attendant les professeurs qu'il avait appelés de toutes les parties de l'Europe, on le vit enseigner lui-même les sciences qui lui étaient familières.

La jeunesse polonaise accourait et se pressait autour de ce chef qui en était à la fois l'instituteur et le père. Avec un tel guide, les élèves se firent remarquer autant par leurs progrès dans l'instruction

que par l'élévation de leurs sentimens et par leur attachement à la patrie. Dans tous les périls, dans toutes les commotions, on les a vus fidèles à leurs devoirs : Kosciusko, Jasinslei, Makronoski, Kniaziewicz, Sokolnicki, Niemiewicz et tant d'autres qui ont illustré les derniers instans de la Pologne par des efforts mémorables ou par une mort glorieuse, avaient tous été formés à l'école des Cadets. Leur gloire et leur renommée furent l'ouvrage du prinee Czartoryski. Le petit nombre de ceux qui ont survécu à ce digne chef se sont librement imposés pour lui élever un monument; ils placèrent son buste dans les lieux mêmes où ils avaient reçu ses leçons, et ils firent frapper une médaille pour perpétuer à jamais le souvenir de leur reconnaissance (*).

Outre la direction du corps des Cadets, le prince Czartoryski avait le commandement de l'armée de Lithuanie, avec le titre de lieutenant général, et à la mort du comte Fleming, son beau-père, il devint colonel du régiment des gardes de Lithuanie. Dès ce moment, il s'attacha, avec le zèle et l'énergie qu'il portait partout, à réunir tous les moyens d'instruction qui pouvaient améliorer, sous tous les rapports, l'armée de Lithuanie. Non seulement il y parvint, mais il partagea encore avec le Comte de Brühl, grand maître de l'artillerie, le mérite d'avoir posé les bases de cette discipline sévère, de ce bon esprit et de ces connaissances militaires dont l'armée polonaise a donné plus tard des preuves à jamais mémorables.

(*) Il est digne de remarque que cette École des Cadets, fondée sur les mêmes principes que le fut depuis notre École Polytechnique, a été continuée sous la domination russe, et que c'est de son sein qu'est partie l'étincelle qui a produit l'insurrection de Varsovie.

Ce n'était pas tout de faire des soldats, il fallait encore faire des citoyens. Une commission d'instruction fut établie en 1775. Le prince Czartoryski s'y trouvait avec les hommes les plus distingués par leurs lumières et leur expérience. Les réglemens de l'instruction publique, le choix des instituteurs, les méthodes d'enseignement, la rédaction des ouvrages élémentaires, furent les sujets importans de leurs délibérations et de leurs travaux. Outre la part active que le prince Czartoryski prit à toutes ces réformes, il fut encore chargé spécialement des écoles de Podolie, et il ne cessa de répandre dans cette partie de la Pologne les bienfaits inappréciables d'un bon système d'éducation.

Restaurateur de la discipline militaire et de l'instruction publique, le prince Czartoryski devait encore contribuer à la réformation de la justice chez un peuple où l'habitude de l'anarchie et des abus sans nombre consacrés par le temps tenaient lieu de lois et d'institutions. En 1781, il fut élu maréchal du tribunal suprême de Lithuanie. Sur ce siége d'où la droiture avait souvent été bannie durant la longue lutte des factions, il fit plus que de faire respecter la justice, il sut la faire aimer. Deux faits suffiront pour faire voir avec quelle impartialité et quelle sévérité il rendait ses jugemens.

Le père du prince était en procès avec un de ses voisins. D'un côté, le pouvoir et les richesses, d'accord avec la voix de la nature et de l'intérêt personnel; de l'autre, la faiblesse et la médiocrité, sans appui ni recommandation. Le juge sur son tribunal se met en garde contre tous les sentimens qui pourraient lui faire oublier ses devoirs. Les intendans sont convaincus d'avoir abusé de leur autorité, et la condamnation du père est prononcée par le fils selon toute la rigueur des lois.

Un nommé Pogonoski, après avoir commis les plus affreux brigandages à la tête d'une troupe de voleurs, pour se soustraire enfin à la justice, s'avisa de se mettre sous la protection de l'évêque de Wilna, prince Massaski. Ce prélat, trompé par ce fourbe, avait fini par lui conférer la prêtrise, et le tenait caché dans les couvens qui dépendaient de sa juridiction. Malgré toutes les insinuations, le maréchal du tribunal suprême insista avec fermeté pour que la justice eût son cours. Pogonoski fut arraché des autels qu'il souillait de sa présence; toute latitude lui fut donnée pour sa défense, et, convaincu par son propre témoignage autant que par l'évidence des faits, il fut condamné, et la juste punition qu'il subit sur l'échafaud répara le scandale qu'il avait causé.

Non content de prêcher d'exemple, il voulut encore propager par ses écrits l'amour de la justice. En 1782 il publia, sous le titre modeste de *Lettres de Doswiaddryski*, un Recueil de Maximes qui prouvent combien il attachait d'importance aux fonctions de juge et combien il avait à cœur que la justice fût pure et libre de toute influence étrangère. L'ancien grand chancelier Zamoyski avait publié, deux ans auparavant, d'après les ordres du Roi Stanislas-Auguste, un nouveau code qui fut regardé par tous les bons esprits comme un immense bienfait pour la Pologne. Mais les agens de la Russie parvinrent à le faire repousser dans la diète de 1780; et ce fut pour ramener les esprits et les préparer à une réforme indispensable que le prince Czartoryski publia ses lettres. Plusieurs jurisconsultes se réunirent à lui pour travailler dans le même sens; et tous ces hommes éclairés, animés d'un même esprit, s'efforcèrent de répandre les maximes du droit et de l'équité chez un peuple trop long-temps agité par la tourmente des factions.

Ces travaux devaient plus tard porter leurs fruits ; mais après la diète de 1782, qui ne s'occupa d'aucun des grands intérêts de la patrie, le roi Stanislas retomba dans ses premières hésitations. Jusque là il avait su apprécier les conseils et les efforts du prince Czartoryski et des autres grands citoyens dans l'œuvre de la régénération polonaise. Mais dans la fausse position où le Roi s'était placé en laissant un libre cours aux intrigues des agens russes, il ne pouvait plus se laisser approcher par ses vrais amis. Il reçut avec déplaisir les avis et les vérités que son cousin croyait de son devoir de ne pas lui laisser ignorer. Il s'ensuivit une froideur qui dut obliger le prince Czartoryski de quitter la cour de Varsovie. Il accepta alors le commandement d'une garde gallicienne que l'Empereur Joseph venait de former uniquement de jeunes gentilshommes polonais. La cour d'Autriche paraissait alors prendre une direction toute nouvelle, et les Polonais, toujours disposés à se flatter d'un meilleur avenir, se plaisaient à croire que l'Autriche et la Prusse ouvriraient enfin les yeux sur les suites de la politique ambitieuse des Russes.

Peu avant d'accepter le commandement de la garde gallicienne, le prince Czartoryski avait perdu son père. Ce malheur fut un de ceux qu'il sentit le plus vivement, parce que son père était aussi son ami et son guide. Il ne se consola qu'en reportant sur ses enfans la sollicitude que ses parens avaient eue pour lui. Tout le temps qu'il pouvait dérober à son service, il le passait dans ses terres, où ses momens étaient partagés entre l'éducation de sa famille et la société des personnes les plus distinguées dans le pays par leurs lumières et leur patriotisme. L'objet continuel de ses conversations

et de ses efforts était de soutenir et de ranimer l'esprit national pour le disposer à repousser l'oppression étrangère.

Enfin l'aurore de l'indépendance sembla luire à la même époque où la France se préparait à opposer le vœu de la nation au bon plaisir de la cour. Le 6 octobre 1788, s'ouvrit à Varsovie la grande diète qui, doublée deux ans après, devint une véritable *diète constituante*. Malachowski la présidait pour la couronne, et Sapieha pour la Lithuanie. Le prince Czartoryski, élu nonce du palatinat de Lublin, se trouva tout naturellement placé à la tête d'une juste opposition avec les frères Potoski et plusieurs autres patriotes polonais, dont l'éloquence triompha de tous les obstacles.

Le 3 mai 1791, la Constitution définitive de la Pologne fut promulguée à l'unanimité. Elle conciliait la liberté des cultes avec la prépondérance de l'église nationale; le trône était rendu héréditaire dans la maison électorale de Saxe, avec la réserve de choisir une autre dynastie en cas d'extinction; le *liberum veto* était aboli; les ministres devenaient responsables; le pouvoir législatif était dévolu à deux chambres, le Sénat et la Chambre des nonces ou des députés des provinces; la bourgeoisie était appelée à l'exercice des droits politiques; enfin, cette constitution mettait tous les pouvoirs dans un juste équilibre, et l'anarchie semblait devoir disparaître à jamais pour céder la place à une monarchie constitutionnelle.

Tel était le fruit des travaux entrepris par la commission d'instruction publique et par les hommes éclairés, pour inspirer le goût des études sérieuses et pour former l'esprit national. D'un côté, la révolution d'Amérique, où Kosciusko et plusieurs autres Polonais sortis de l'école des Cadets s'étaient distingués sous les drapeaux

de Washington et de Lafayette ; de l'autre, la révolution française dont les progrès étaient avidement suivis par une nation brave, généreuse, opprimée et décimée par des étrangers qu'elle avait comptés parmi ses tributaires ; tout enfin coïncidait pour donner aux Polonais cet élan patriotique qui porte à une complète régénération. Mais il y avait à craindre de dépasser le but, et les excès de la révolution française pouvaient être contagieux. Il n'en fut rien. La diète constituante de la Pologne s'arrêta au point où la réforme coïncidait avec les vrais besoins de l'État, et la population répondit à la sagesse de la diète d'une voix unanime.

Le roi Stanislas-Auguste ayant adhéré à la constitution, on résolut d'envoyer un ambassadeur à la cour de Dresde pour décider l'électeur de Saxe à accepter la couronne héréditaire de Pologne, après la mort du roi actuel, selon les conditions posées par la constitution. Le prince Czartoryski fut choisi pour remplir cette mission honorable, mais hérissée de difficultés. Il était parvenu à les surmonter, lorsque la mort de l'empereur Léopold, seul ami des Polonais, vint subitement détruire son ouvrage. Il ne retira d'autre fruit de son séjour à Dresde, que de se lier d'amitié avec le général Dombrowski, alors major dans les gardes saxonnes, et de le déterminer à entrer dans l'armée polonaise : lui ouvrant ainsi la carrière où il devait cueillir de si beaux lauriers.

La paix de Jassy, conclue le 9 janvier 1792 entre la Russie et la Turquie, permit à Catherine de reprendre la trame odieuse de son système de spoliation.

Trois nobles Polonais, traîtres à leur patrie, séduits par les promesses de la Czarine, formèrent une prétendue confédération à

Targowitza, en Ukraine, et, précédés d'une armée russe, ils entrèrent en Pologne. Le prince Czactoryski, de retour à Varsovie, se joignit à ses compatriotes pour repousser l'agression. Le Roi fut investi de la dictature pour sauver la patrie. Le prince Joseph Poniatowski, qui avait fait partie de la garde gallicienne, et avait servi avec distinction dans la guerre de Turquie, fut choisi pour généralissime. La noblesse polonaise déploya le plus brillant courage; Koseiusko s'immortalisa dans les journées de Ziélence et de Dubienska. Tant de dévouement et de patriotisme ne purent sauver la Pologne. Le lâche Stanislas rappela l'armée et accéda à la confédération anarchique de Targowitza.

Au milieu de la douleur que dut lui causer cet événement, le prince Czartoryski trouva des motifs de consolation dans la bravoure de ses enfans, des élèves qu'il avait formés, des amis dont il s'était entouré. La malheureuse diète de Grodno, cernée par l'armée russe, consomma, au milieu des baïonnettes, le second partage de la Pologne.

Le prince Czartoryski se rendit à Vienne pour intéresser l'Empereur d'Autriche à la cause de la Pologne; ses châteaux furent saccagés, ses terres mises en séquestre par l'impératrice Catherine, et la proscription pesa sur lui et ses amis. Cependant la nation indignée voulut sauver au moins son honneur par un dernier effort. On sait quel fut le résultat de cette trop juste indignation. Le troisième partage de 1795 effaça le nom de la Pologne de la liste des États de l'Europe, et l'Europe se tut. La France seule sympathisa avec la Pologne, et reçut sous ses drapeaux les débris de l'armée polonaise.

Les enfans du prince Czartoryski ayant été conduits comme otages à Saint-Pétersbourg, le séquestre fut levé de ses terres, et ce père malheureux fixa sa résidence à Pulawy. Là, entouré du reste de sa famille et de quelques amis, il trouva des consolations dans les douceurs de la vie domestique et dans la culture des lettres. Parmi les honneurs qui vinrent le chercher dans sa retraite, il ne se glorifia que d'un seul : la diète de Hongrie l'adopta comme citoyen et l'éleva au rang de magnat.

A l'avènement d'Alexandre, la domination moscovite prit un autre caractère. Tandis que l'Autriche et la Prusse s'efforçaient de germaniser la Pologne, la Russie admettait les Polonais aux plus hauts emplois, et maintenait la langue nationale dans l'administration. Ce changement favorable à la Pologne était dû à la faveur dont le fils aîné du prince Czartoryski jouissait auprès de l'Empereur. Cette faveur fut si grande qu'elle le conduisit au ministère des affaires étrangères, et dans ce poste éminent, il n'y eut sorte d'avantages et de concessions qu'il n'obtînt pour sa patrie. Ce fut surtout dans l'instruction publique qu'il répandit ses bienfaits, et le prince son père seconda si bien ses intentions que la nation polonaise sembla oublier ses maux présens pour chercher dans les études les moyens de préparer un avenir à la patrie. En 1805 l'empereur Alexandre vint visiter le vieux prince Czartoryski à Pulawy, et dans les entretiens familiers qu'il eut avec lui, il lui parla à cœur ouvert des bonnes dispositions où il était pour le sort futur de la Pologne. Alexandre avait reçu une éducation libérale; il songeait réellement à reconstituer la Pologne de manière à accorder son existence nationale avec les intérêts bien entendus de la Russie.

Ce plan généreux ne se présentait encore que d'une manière vague; mais l'intention y était et on devait attendre des circonstances son développement progressif.

En 1807 les victoires de Napoléon amenèrent la création du grand duché de Varsovie, annexé au royaume de Saxe. La nation polonaise, qui avait tant fait de sacrifices pour la France, s'attendait à une plus franche restauration; mais elle voulut bien croire aux promesses de Napoléon et parut satisfaite de son sort.

A peine le grand duché de Varsovie commençait à se réorganiser, que les troupes autrichiennes vinrent l'envahir. Le prince Czartoryski fut sommé par l'archiduc Ferdinand-d'Est d'user de son influence pour attirer la jeunesse polonaise sous les drapeaux autrichiens. Sa réponse et sa conduite furent telles que les Polonais l'attendaient de lui, et il subit les désastres de la guerre sans exhaler une seule plainte.

L'Autriche fut encore une fois vaincue, et le traité de Vienne réunit la Gallicie orientale au grand duché de Varsovie. Le Roi de Saxe vint alors à Pulawy, et le prince Czartoryski eut l'honneur de saluer comme souverain d'une partie de la Pologne, celui auquel, vingt ans auparavant, il avait présenté, au nom de la nation, une couronne plus légitime et plus entière. Honoré par le souverain, estimé de l'armée et de la nation, il semblait rajeunir en voyant mûrir les fruits dont il avait semé les germes au milieu d'une terre dévastée.

En 1812 la guerre de Napoléon contre la Russie parut à tous les Polonais devoir amener la libération de toute la Pologne. Tandis que les armées française et polonaise entraient triomphantes

dans la Lithuanie, une diète générale fut convoquée à Varsovie. Malgré ses infirmités le prince Czartoryski s'y rendit et fut élu, par acclamation, nonce de cette ville et maréchal de la diète; salué, dans cette mémorable assemblée, comme le Nestor de la nation, il fut placé d'un accord unanime à la tête d'une confédération qui semblait devoir rendre à la patrie une existence indépendante; mais il ne lui fallut pas long-temps pour discerner les vues politiques de la France et de l'Autriche. L'incertitude accablante dans laquelle on laissait le gouvernement polonais, et le peu de sincérité du souverain auquel les Polonais avaient confié leurs destinées, déterminèrent le prince Czartoryski à quitter une charge qu'on ne lui laissait que pour se prévaloir de son nom et de son influence.

Quiconque se rappellera quelle était alors la puissance de la France et combien il lui eût été facile, glorieux et profitable de remplir l'attente des Polonais, ne pourra être surpris que le prince Czartoryski ait partagé pendant quelques instans les espérances communes. Comme le navigateur échappé au naufrage voit son salut sur tous les rivages où la tempête pousse son esquif, ainsi le prince Czartoryski, pendant sa longue et orageuse carrrière, ne repoussa aucune des circonstances qui laissaient entrevoir quelque espérance de pouvoir rétablir la malheureuse Pologne; mais cette confiance toujours renaissante était accompagnée d'une modération qui brille surtout dans les nombreux discours qu'il prononça dans les assemblées publiques. Dans ces temps difficiles, où l'exagération était en quelque sorte un écueil inévitable, il n'arriva jamais au prince Czartoryski de souiller ses discours par des expressions in-

jurieuses ou offensantes; il sut dévoiler les outrages faits à la patrie, sans manquer aux égards qu'il devait aux Puissances de l'Europe. Dans l'exercice de toutes ses fonctions, il se fit remarquer par une rare prudence, et cependant son éloquence fut assez élevée pour inspirer à tous les partis la modération dont il donnait lui-même l'exemple.

Après le Congrès d'Aix-la-Chapelle, l'empereur Alexandre vint visiter pour la seconde fois le prince Czartoryski dans son château de Sieniawa; il accueillit avec bonté les supplications d'un vieillard octogénaire qui, prêt à descendre dans la tombe, solicitait encore pour obtenir l'indépendance de cette Pologne jadis le boulevart de la chrétienté et maintenant démembrée, et partagée entre des princes chrétiens dont les ancêtres furent ses tributaires ou lui durent d'échapper au glaive musulman.

En 1817, après le Congrès de Vienne, le prince Czartoryski était déjà venu à Miendzyrzya pour faire une dernière tentative auprès de l'empereur Alexandre qui se rendait à Varsovie; mais ses forces ne répondaient plus à l'activité de son ame. Jusqu'à ses derniers instans il conserva l'amabilité de son caractère et la gaîté de son esprit, et souriant encore à sa famille et à ses amis, il expira sans douleur, le 20 mars 1823, dans la 89e année de son âge.

Cette mort, prévue depuis long-temps, ne parut pas moins une calamité inattendue; un peuple immense suivit le cercueil de ce dernier fils de la vieille Pologne, depuis Léopold jusqu'à Varsovie, où il fut déposé selon ses volontés dans le tombeau de ses pères. Après tant de désastres, la Pologne ne croyait plus avoir de pertes à éprouver; celle du prince Czartoryski les fit toutes paraître plus

grandes : un deuil général, une sombre tristesse attestèrent les regrets de la nation polonaise.

Dans le noble projet de réformer les mœurs, de répandre l'instruction et de régénérer la nation polonaise, le prince Czartoryski a été l'émule et le compagnon fidèle du roi Stanislas-Auguste. De graves accusations ont été portées contre cet infortuné souverain; mais les Polonais ne lui contestent point un mérite éminent, celui d'avoir fait sortir la nation des ténèbres de l'ignorance, et de l'avoir tirée d'une corruption qui, en achevant de la dépraver, aurait ajouté à la perte de son existence, celle de son honneur. Le mérite de ce grand œuvre, les dangers qu'avaient à craindre ceux qui osaient l'entreprendre, les difficultés renaissantes qui accompagnèrent son exécution, ne peuvent être appréciés que par les personnes qui ont pu voir l'état de la Pologne dans ces temps de confusion, où le plus mince espoir enflammait d'un aveugle enthousiasme des classes entières, dominées par des préventions enracinées et de vieilles habitudes; où chaque pas qu'on cherchait à faire vers l'ordre public était regardé comme un complot menaçant; où enfin la propagation des principes constitutionnels passait pour un attentat contre la religion, contre la liberté et les antiques coutumes de la nation.

Dans les troubles continuels qui affligèrent la Pologne, il fallait réunir au mérite personnel une persévérance inébranlable, pour obtenir la confiance de tant de partis divers et opposés. Au seul prince Czartoryski il pût être permis de déclarer une guerre opiniâtre aux préjugés, d'attaquer dans ses discours et ses écrits les vices de ses contemporains, de verser le ridicule sur l'ignorance, de faire honte à la bassesse et de réunir tous les efforts et tous les désirs vers un

seul et même but : celui de réformer les mœurs, de répandre l'instruction et de régénérer la nation polonaise.

Le prince Czartoryski aimait et recherchait les savans, parce qu'il était lui-même très-instruit et très-versé dans tous les genres de connaissances. Tandis qu'il fesait venir du dehors des hommes de mérite qu'il récompensait généreusement, il envoyait les jeunes Polonais qui montraient d'heureuses dispositions dans les écoles européennes pour y pousser leurs études. Il enrichit sa bibliothèque et encouragea les bonnes traductions. Il soutint par des dons considérables les entreprises des meilleurs typographes, et beaucoup d'excellens livres n'eussent jamais vu le jour, s'il n'avait pas fait lui-même les frais d'impression. Il composa aussi plusieurs écrits qui se recommandent par la morale autant que par le style, et, entre autres, plusieurs pièces de théâtre, dans lesquelles il peignit avec autant d'esprit que de goût les vices et les ridicules de son temps. Les langues anciennes et modernes lui étaient familières. Il s'était même occupé avec succès des langues orientales, et au milieu de ses travaux diplomatiques, il trouvait le temps d'entretenir une correspondance suivie avec le fameux orientaliste William Jones.

La langue nationale fut celle qu'il aima le plus, et il n'épargna ni ses peines, ni sa fortune, pour l'enrichir, la perfectionner et la fixer. C'est dans cette vue qu'il prit un vif intérêt à l'établissement d'un théâtre national, qu'il encouragea les acteurs qui annonçaient du talent, et qu'il ne dédaigna pas de leur donner lui-même des avis et des instructions.

Ce fut donc avec justice qu'on lui décerna le nom de Mécène Polonais, et que son château de Pulawy fut considéré dans le pays

comme le temple du goût. C'est là que la jeunesse accourait pour se nourrir des sentimens qui honorent la patrie, et pour puiser l'instruction que procurent une société distinguée et de bons exemples. C'est là que se rassemblaient Seïmanoski, Kniazuin, Kaspiuski, Niemewiez et plusieurs autres poètes nationaux qui venaient lire leurs vers. C'est là que Piramawiez travailla à son cours d'éloquence, et que Ignace Potoçki parvint à retremper son ame attristée des malheurs de la patrie. C'est là enfin que des compatriotes peu fortunés, des vétérans laissés dans l'oubli, des jeunes gens tourmentés du besoin de s'instruire trouvèrent des consolations, un abri tranquille et tous les moyens de travailler avec fruit.

Sa digne compagne, la princesse Czartoryska, entrait dans ses vues et partageait ses travaux. Elle donna l'éducation et assura le sort d'un grand nombre de demoiselles dont les parens s'étaient dévoués au service de la patrie. Des soins mutuels tendant à émanciper les paysans et à améliorer leur sort; des travaux éclairés pour embellir leurs résidences, des actes de charité faits en commun, des écrits d'une même tendance et également marqués au cachet de l'esprit et du goût, sont des preuves frappantes de l'harmonie et de l'intimité entre ces deux époux dont l'union dura plus de soixante ans.

La princesse maréchale Lubormirska, sœur unique du prince Czartoryski, si connue par les qualités éminentes du cœur et de l'esprit, fut pour lui une source intarissable de consolations. Il se trouvait si heureux dans sa société que dans ses vieux ans, malgré ses infirmités, il entreprit deux fois le voyage de Vienne, uniquement pour voir cette sœur chérie.

La maison du prince se distinguait par une hospitalité qu'on

pouvait à juste titre appeler polonaise. L'on y trouvait cette alliance singulière de la simplicité et de la magnificence des anciens magnats. Le prince aimait le costume national, et voulait qu'on respectât les antiques usages, dans le but de soutenir l'esprit national et de l'enrichir de tout ce qu'il y avait de bon chez les autres nations de l'Europe. Ces fruits étrangers, disait-il, doivent être greffés sur le vieux tronc indigène, afin d'améliorer les sucs sans les dénaturer.

Ses sentimens religieux étaient ceux d'un philosophe chrétien. En s'abstenant de discuter sur des sujets purement religieux, il ne permettait point aux ecclésiastiques de prendre part aux affaires temporelles.

L'histoire était son étude favorite, et particulièrement l'histoire de son pays, dont il fesait l'objet constant de ses recherches et de ses méditations. Il répétait souvent que dans tous les siècles, la Providence avait donné à la Pologne une foule de citoyens distingués; que dans ses jours de malheur, elle n'avait jamais manqué d'hommes capables de la défendre par leurs conseils et de leur épée; mais que depuis Casimir-le-Grand, le Ciel ne lui avait plus accordé un seul souverain digne de la nation et à la hauteur des circonstances.

L'amour des sciences et le désir de faire le bien furent les deux traits caractéristiques du prince Czartoryski. Il aimait tellement à rendre serviee, que lorsqu'on lui demandait pourquoi il traitait froidement certaines personnes, il répondait : « Comment voulez-vous que je sois à mon aise avec des gens qui ne me demandent jamais rien? » Il fut du petit nombre de mortels dont la position sociale se trouvât en harmonie avec les qualités du cœur. Possesseur

d'une immense fortune, il en fit le plus noble usage ; et comme il joignait à de grandes connaissances l'ordre et l'économie, ses prodigalités qui ne tarissaient pas dans tout ce qui présentait un but utile et moral, n'empêchèrent pas cette fortune de s'accroître et de se consolider de plus en plus.

Le prince Czartoryski était d'une société enjouée et attachante. Partout où il se trouvait, il devenait l'ame de la réunion. Sa conversation était remplie de charme et d'agrément. Son étonnante mémoire, enrichie par la lecture et les voyages, par la connaissance de tant d'événemens auxquels il avait participé, était un dépôt intarissable d'où il savait tirer de quoi instruire en amusant.

Sa sollicitude envers ses serviteurs, envers les cultivateurs établis dans ses vastes domaines, était continuelle et éclairée. Il semblait toujours avoir trop pour lui et pas assez pour eux. Souvent il cachait ses bienfaits de peur que la honte n'ouvrît le chemin à la bassesse. Dans toutes les révolutions de la Pologne, sans se laisser influencer par aucun parti, il ne vit jamais dans ses concitoyens, de quelque opinion qu'ils fussent, que des frères dispersés par tout le globe. Il les cherchait dans les pays éloignés, dans les armées, dans les prisons. Ses soins bienfaisans en ont découvert dans un autre hémisphère : partout il sut adoucir la rigueur de leur sort, et plus d'une fois il fut assez heureux pour rendre des enfans à la famille et des citoyens à la patrie.

Le prince Adam-Casimir Czartoryski laissa trois enfans, une fille mariée au prince Alexandre de Wurtemberg, et deux garçons, Adam-Georges et Constantin, qui, dignes émules de leur père, continuent ses bienfaits, et travaillent avec la même sagesse et la même constance à la libération de la patrie.

NOTICE

SUR

LE PRINCE ADAM-GEORGES CZARTORYSKI.

Le prince Adam-Georges Czartoryski, né le 14 janvier 1770, est le fils aîné du prince Adam-Casimir Czartoryski, palatin de Russie, et de la princesse Élizabeth Fleming, fille du comte Georges de Fleming, grand trésorier de Lithuanie et palatin de Poméranie. La famille Czartorisky a pour souche Gedymin, souverain de Lithuanie au treizième siècle, dont le petit-fils est ce Jagellon qui régna sur la Pologne avec tant d'éclat et de grandeur.

Dans le dernier partage de la Pologne, Adam-Georges Czartoryski et son frère Constantin furent conduits à St.-Pétersbourg comme otages. Pendant son séjour à la cour de Russie, le prince Czartoryski vécut dans une grande intimité avec le grand duc Alexandre qui eut pour lui une véritable amitié; et cette circonstance influa puissamment sur sa carrière politique.

Envoyé d'abord en ambassade près le Roi de Sardaigne, il fut

bientôt rappelé par l'empereur Alexandre qui lui confia le portefeuille des affaires étrangères. Il se défendit long-temps de l'accepter, et il n'y consentit à la fin qu'avec la réserve de le quitter si jamais les intérêts de sa patrie se trouvaient en contradiction avec les devoirs de sa place. Il devint en même temps curateur de l'université de Wilna, et fut chargé spécialement de la direction des écoles publiques dans les gouvernemens Polonais.

Les Russes devaient naturellement voir avec quelque peine un Polonais élevé chez eux à de si hautes fonctions, néanmoins la conduite du prince Czartoryski fut si noble et si franche, qu'elle ramena et concilia tous les esprits ; et, chose inouïe dans les fastes ministériels, il ne se servit de sa faveur ni pour se faire des créatures, ni pour nuire à ses ennemis. Il poussa si loin le désintéressement, que non-seulement il abandonna au trésor impérial les appointemens attachés à sa place, mais encore il repoussa sévèrement toute espèce de présens.

Le pouvoir croissant de Napoléon détermina la cour de Russie à rompre ses relations avec la France. Une alliance offensive et défensive fut conclue en 1805 entre la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, à laquelle accédèrent successivement la Suède et la Prusse. Le rétablissement de la Pologne vint alors occuper la pensée d'Alexandre ; mais la bataille d'Austerlitz qui rompit la coalition, et la conduite équivoque du Roi de Prusse, ne permirent pas de donner suite à de si généreuses intentions. Cependant le prince Czartoryski ne cessait de réprésenter à l'empereur Alexandre, que le moyen le plus sûr pour mettre un terme aux projets ambitieux de Napoléon était de s'attacher la Nation Polonaise en lui rendant l'indépen-

dance. Ce point de vue politique, sans être repoussé, fut écarté pour le moment, et la Russie se laissa entraîner dans une coalition qui fut encore plus désastreuse que les précédentes, et qui se termina par la paix de Tilsitt et la création du grand duché de Varsovie.

Dès ce moment l'avenir de la Pologne semblait dépendre de Napoléon, et l'affection des Polonais dut se reporter plus que jamais vers la France.

Le prince Czartoryski quitta Pétersbourg et se retira totalement des affaires, ne conservant que sa place de curateur de l'université de Wilna dans laquelle il espérait pouvoir faire encore quelque bien. En effet, le nombre des écoles élémentaires et des différentes classes d'enseignement fut successivement augmenté. Le curateur compulsa tous les documens laissés par l'ancienne commission universitaire, et donna une direction uniforme à l'instruction publique qui dès-lors commença à pénétrer dans les classes moyennes et prépara les élémens de nationalité qui devaient un jour porter leurs fruits.

La carrière que le Prince avait suivie et ses relations intimes avec Alexandre ne lui permirent aucun rapprochement avec la cour de France, d'autant mieux qu'il avait été à portée de savoir à quoi s'en tenir sur les belles protestations de Napoléon.

Après les événemens de 1812, le sort de la Pologne fut de nouveau remis à Alexandre. Il n'était que trop démontré que les désastres actuels de la France tenaient à la même cause que les désastres antérieurs de la Russie. Si la Pologne avait été rendue à l'indépendance, ces deux colosses ne se seraient jamais heurtés; leur ambition respective aurait été contenue par l'état naturel des choses, et l'équilibre de l'Europe se serait rétabli et raffermi de lui-même.

Il était donc d'une saine politique de remettre sur le tapis la question du rétablissement de la Pologne. C'est dans ce but que le prince Czartoryski fit plusieurs voyages au quartier général des armées coalisées et qu'il suivit l'empereur Alexandre à Paris en 1814. Ses soins ne furent pas inutiles. L'Empereur adopta en partie ses idées et les fit admettre dans le Congrès de Vienne, où, par un traité particulier entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, le nom de la Pologne fut rétabli sur la liste des États de l'Europe. Une constitution fut assurée au nouveau royaume de Pologne, formé de ce qui composait auparavant le grand duché de Varsovie, et en outre diverses institutions nationales et la liberté entière du commerce furent promises aux provinces polonaises restées sous la domination des trois Puissances copartageantes.

Les bases de la nouvelle constitutiou qui avaient été soumises à l'Empereur et Roi au Congrès de Vienne par le prince Czartoryski, ne furent promulguées qu'en 1816 à Varsovie. Déjà Alexandre avait apporté des restrictions à ses idées géuéreuses, par suite de l'influence étrangère qui tendait à dévier des principes sur lesquels avait été fondée la Sainte-Alliance. Cette déviation devenait de jour en jour plus sensible dans la diplomatie, et la malheureuse Pologne voyait disparaître une à une les libertés qu'on lui avait si solennellement garanties.

Le prince Czartoryski, qui jusque là avait été employé par l'empereur Alexandre dans le maniement des affaires de Pologne, se crut alors obligé de se retirer des emplois. En 1824 il donna même sa démission de la charge de curateur de l'université de Wilna qu'il avait toujours exercée tant qu'il avait pu répandre l'instruction avec quelque liberté.

Depuis sa retraite, il ne conserva plus aucune espèce de relation avec la Cour de Russie, et, pour éviter tout contact, il voyagea avec sa famille dans les contrées méridionales. A l'exemple de son père, il employait sa fortune et son influence à répandre les lumières, à encourager les talens, et à recueillir en tous lieux tout ce qui pouvait être utile et profitable à la Pologne.

Il était à Pulawy, dans ses terres, livré tout entier à des soins d'amélioration et de perfectionnement, lorsqu'a éclaté l'insurrection de Varsovie. Appelé par un concert unanime à la présidence de la commission provisoire, il n'a pas balancé à quitter de nouveau les douceurs de la vie privée, pour se dévouer à la défense de la patrie.

Les nationaux se reposent en toute confiance du salut de la Pologne sur un homme qui joint à une parfaite connaissance des hommes, une rare habileté dans les affaires, et à de grandes lumières, un amour ardent et pur pour son pays et pour l'humanité. Les étrangers qui ont eu l'avantage de vivre dans la société du prince Czartoryski, ont été rassurés sur les suites de l'insurrection de Varsovie, quand ils l'ont vu sortir de sa retraite pour reprendre la direction des affaires. La Pologne n'a rien à redouter depuis qu'elle a confié sa diplomatie à Czartoryski et ses armées à Chlopiski. Le temps est venu réparer un des plus grands crimes qui aient été commis en politique, et quels que soient les efforts de l'absolutisme spoliateur, la Pologne sortira triomphante d'une lutte dans laquelle tous les peuples sympathisent avec elle.

TABLE

DES MATIÈRES.

INTRODUCTION..... Pag. 5.

CHAPITRE Ier.

Aperçu général de la Pologne. — Sa situation. — Son importance diplomatique. — Caractère de ses habitans..... Pag. 17.

CHAPITRE II.

Constitution Polonaise. — Le Veto. — Sobiesky, Charles XII. — Auguste. — Premier envahissement de la Pologne par les troupes russes..... Pag. 25.

CHAPITRE III.

Poniatowsky. — Traité de la Prusse avec la Russie. — Déclarations de Catherine, de Frédéric et de Marie-Thérèse, pour le maintien

de la Pologne. — Czartoryski, Branicki, Radzivil. — Confédération des Dissidens. — Traité avec la Russie. — Diète de 1768. — Confédération de Bar..... Pag. 34.

CHAPITRE IV.

Cruautés de Repnin. — Guerre de la Turquie contre la Russie. — Les Confédérés secourus..... Pag. 45.

CHAPITRE V.

Négociations préliminaires. — Correspondance de Catherine et de Frédéric. — Médiation de l'Autriche entre la Russie et la Turquie. — Premières ouvertures pour le partage de la Pologne. P. 53.

CHAPITRE VI.

Ambassade du duc de Rohan. — Protestations de Marie-Thérèse. — Premier Traité pour le partage. — Inaction de la France et de l'Angleterre. — Querelles des Copartageans. — Pouvoirs donnés par la Diète à des Députés, pour conférer avec les trois Puissances sur leurs prétentions..... Pag. 75.

CHAPITRE VII.

Remords de Marie-Thérèse. — La Russie principal auteur du partage. — Causes résultant des vices du Gouvernement de la Pologne. — Réflexions générales..... Pag. 85.

CHAPITRE VIII.

Intervalle de tranquillité pour la Pologne. — Guerre contre la Turquie et la Russie. — Efforts de la Diète pour fonder une Constitution. — Bases principales de cette Constitution.... Pag. 101.

CHAPITRE IX.

Traité d'Alliance entre la Pologne et le Roi de Prusse. — Ses assurances réitérées qu'il maintiendra les droits de la République. — Paix de Catherine avec la Turquie. — Confédération de Targowitz. — La Pologne envahie de nouveau par les troupes russes. — Conduite odieuse de la Prusse. — Lâcheté de Stanislas. — Valeur de l'armée polonaise. — Poniatowski, Kosciusko. — Stanislas adhère à la confédération de Targowitz..... Pag. 117.

CHAPITRE X.

Révolution Française. — Son influence sur les affaires de la Pologne. Conférence de Verdun. — Les trois puissances déclarent acquiescer à l'occupation de la Pologne par l'armée prussienne. — Déclaration de Catherine du 9 avril. — Elle occupe une partie de la Pologne. — Diète de Grodno. — Insolence de l'Ambassadeur Russe. — Traité avec la Prusse et la Russie qui consacre le second démembrement de la Pologne..... Pag. 128.

CHAPITRE XI.

Nouvelle insurrection. — Kosciusko entre dans Cracovie. — La Constitution est de nouveau proclamée. — Les Russes chassés de Varsovie. — Marche de l'armée prussienne. — Elle s'empare de Cracovie. — Le Roi de Prusse obligé de se retirer pour aller appaiser l'insurrection de ses provinces. — Kosciusko vaincu et fait prisonnier. — Suwaroff. — Prise de Praga. — Abdication de Stanislas. — Partage définitif..... Pag. 137.

CHAPITRE XII.

Réflexions générales. — Napoléon. — Campagne de Russie. — Dévouement des Légions Polonaises à la France.... Pag. 146.

CHAPITRE XIII.

Lettre de Kosciusko à Alexandre. — Ses restes transportés à Cracovie. — Alexandre promet une Constitution au Royaume de Pologne. — Réflexions générales sur les opérations du Congrès de Vienne..... Pag. 155.

CHAPITRE XIV.

Exemple remarquable de la funeste influence des principes qui présidèrent au partage de la Pologne. — Congrès de Troppau et de Leybach..... Pag. 174.

APPENDICE..... Pag. 189.

NOTES..... Pag. 211.

NOTICE

Sur le prince Adam-Casimir Czartoryski..... Pag. 273.

NOTICE

Sur le prince Adam-Georges Czartoryski..... Pag. 295.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.